

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE ET UN OCTOBRE les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCÈS-VERBAL
	Approbation procès-verbal de la séance précédente
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION (L. 2122.22)
	Décisions prises par le Maire et les adjoints dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (art L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	POUR PRÉSENTATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic commercial et stratégique de développement du centre-ville (Bureau d'étude AID) • Faisabilité d'un réseau de chaleur pour Bergerac – Présentation finale (Bureau d'études SERMET) • Centre de la Photographie – Projet artistique et culturel
	POUR DÉLIBÉRATION
1	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025
2	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE (CAB)
3	DÉCOMPTÉ DES ÉCHANGES FINANCIERS ENTRE LA VILLE ET LA CAB - ANNÉE 2023
4	RESTITUTION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE A LA VILLE DE BERGERAC EN VUE DE CESSIION
5	CONVENTION DE CO-FINANCEMENT VILLE CAB - ÉTUDE "ENTRÉES DE VILLE" - ACTION CŒUR DE VILLE
6	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE CONSOMMABLES DE CUISINE
7	CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF RESTAURATION ORGUE DE CHŒUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME
8	FACTURATION DES COÛTS DE TRANSPORT ET DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN IVRESSE PUBLIQUE MANIFESTE PAR LA POLICE MUNICIPALE
9	ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE
10	ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024
11	OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
12	ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BILAN DE LA CONCERTATION
	AFFAIRES DIVERSES
	QUESTIONS DIVERSES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEPT NOVEMBRE à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 31/10/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (1), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Lise POTRON a donné délégation à Marie-Hélène SCOTTI
 Florence MALGAT a donné délégation à Josie BAYLE

Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ à la présentation n°2 « Faisabilité d'un réseau de chaleur pour Bergerac – Présentation finale ».

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « On passe à la désignation d'un secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, c'est Julie TEJERIZO. Julie, merci. Julie TEJERIZO est désignée comme secrétaire de séance. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

INTERVENTION

*M. LE MAIRE : « Il vous est d'abord proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 septembre. Est-ce que sur ce procès-verbal, vous aviez des modifications à apporter ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.** Je vous remercie. »*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « L'ordre du jour est conforme à celui qui vous a été transmis. Et donc, on avait souhaité avoir des présentations des différentes études qui ont été financées par la commune. »

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUE LE MAIRE ET LES ADJOINTS ONT REÇU DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122.22 CGCT)

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n°D20200044 du 10 juillet 2020.

Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises :

1 COMMANDE PUBLIQUE

L20240595	24/07/24	Avenant n°1 au marché 2023-12 – Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Bergerac et du CCAS avec la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES
L20240602	24/07/24	Avenant n°2 au marché 2023-12 – Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Bergerac et du CCAS avec la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES
L20240634	12/08/24	Contrat pour la mise en propreté des hottes de la cuisine centrale de la ville de Bergerac avec la société DOPL'AIR
L20240637	24/09/24	Aménagement d'un centre de la photographie et d'une résidence des artistes à Bergerac avec diverses sociétés
L20240700	30/09/24	Réhabilitation de la piscine Picquecailloux à Bergerac – Aménagement d'un couvert de pétanque avec la société MORON CONSTRUCTION
L20240701	30/09/24	Travaux non programmables d'aménagement des espaces publics et privés de la commune de Bergerac avec la société EUROVIA AQUITAINE
L20240723	04/10/24	Marché infructueux - Maîtrise d'œuvre complexe sportif Paul Bramerie – Extension de la salle de basket
L20240725	08/10/24	Avenant n°2 au marché Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation, Place Louis de la Bardonnie à Bergerac avec la société Menuiserie ARCHAMBAUD
L20240726	08/10/24	Avenant n°2 au lot 6 – Revêtements de sols / Faïence du marché « Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation, Place Louis de la Bardonnie à Bergerac »
L20240727	08/10/24	Avenant n°2 AU LOT 8 – Electricité CFO/CFA du marché « Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation, Place Louis de la Bardonnie - Bergerac »
L20240728	08/10/24	Avenant n°1 au lot 9 – Plomberie / CVC du marché « Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation, Place Louis de la Bardonnie à Bergerac » avec la

		société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
L20240730	08/10/24	Avenant n°1 au lot 3 – Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation Place Louis de la Bardonnie à Bergerac avec la société CAPSTYLE
L20240802	22/10/24	Marché infructueux - Mise à disposition de deux véhicules réfrigérés pour le transport de marchandises et recherche d'annonceurs pour la publicité apposée sur les véhicules – Financement intégral par la publicité
L20240825	23/10/24	Cession tondeuse autoportée Kubota G21 HD à la société Tardy Motoculture

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de Partenariat entre la Ville de Bergerac et les différents collaborateurs :		
L20240272	12/08/24	L'association REVA – Espace Jacques Lagabrielle
L20240273	03/09/24	Le Club Bergeracois de Danse de Salon – Salle Cyrano
L20240394	25/07/24	La société CM Évènement – Salle René Coicaud
L20240397	23/05/24	L'association Pôle Santé de Bergerac – Salle de l'Orangerie
L20240486	17/06/24	Les associations AFM, FCPE, Chemin de Jade, France Alzheimer, Las Chicas del Sol, Vis ta Mine des locaux situés 3, rue des Frères Cassadou
L20240509	03/09/24	L'association Lou Cantou – Salle René Coicaud
L20240510	12/09/24	L'Établissement Français du Sang – Salle Jean Barthe
L20240511	24/09/24	L'Université du Temps Libre de Bergerac – Cuisine Cyrano
L20240516	24/09/24	L'association Phoenix – Salle René Coicaud
L20240517	24/09/24	L'association les Abeilles Bergeracoises – Salle René Coicaud
L20240527	18/07/24	L'association la Madeleine – Du matériel
L20240568	06/08/24	Les associations occupant des salles dans les Maisons des associations et les salles mutualisées de Charpak et Cassadou
L20240569	01/08/24	L'association La Conne de Bergerac – du matériel
L20240570	24/09/24	Bergerac fraternité – Salle de l'Orangerie
L20240609	24/09/24	L'association Pitchouns et Grands – du matériel
L20240613	30/08/24	L'association FAJS – Un véhicule municipal
L20240614	23/08/24	L'association Banda La Bodega - Un véhicule municipal
L20240615	23/08/24	L'association Yong-Gi Taekwondo - Un véhicule municipal
L20240616	23/08/24	L'association les Patineurs Bergeracois - Un véhicule municipal
L20240617	02/09/24	L'association la Petite Boule de Naillac - Un véhicule municipal
L20240619	30/08/24	Les Jardins ouvriers de Bergerac – Salle de l'Orangerie
L20240620	30/08/24	La Jeune Chambre Économique – du matériel
L20240621	30/08/24	Bergerac Accueil – Salle de l'Orangerie
L20240622	30/08/24	Le Spiridon Périgord Pourpre – Salle de l'Orangerie
L20240623	03/09/24	L'association Radio Vallée Bergerac – Salle Jean Barthe
L20240624	12/09/24	Mélanges et Cultures – Salle de la Maison des Syndicats et du matériel
L20240625	04/09/24	L'association CROSSFIT Bergerac
L20240626	24/09/24	La Petite Boule de Naillac – Le boulodrome de Naillac
L20240641	12/09/24	L'Université du Temps libre – Salle de l'Orangerie

L20240642	12/09/24	L'association Maria Valtorta – Salle Jean Barthe
L20240643	12/09/24	Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Salle de l'Orangerie et Pierre Guichard
L20240644	12/09/24	Le CNFPT – Salle Jean Barthe
L20240645	12/09/24	Le Docteur Bruno Bourgeois – Salle de l'Orangerie
L20240646	12/09/24	L'association CAP Maison Transition en Bergeracois – Salle de l'Orangerie et du matériel
L20240647	12/09/24	L'association Sportive de la Poudrerie de Bergerac, section Montagne Escalade – Salle n°1 de l'Espace Cyrano
L20240649	13/09/24	L'Attache Rapide – du matériel
L20240650	19/09/24	L'association Aquitaine Obésité Dordogne – Salle René Coicaud
L20240652	19/09/24	L'association de Soutien de la Dordogne – Salle Jean Barthe et son matériel
L20240654	19/09/24	L'association d'élèves de groupe scolaire du Bout des Vergnes – Salle n°1 de l'Espace Cyrano
L20240655	20/09/24	L'association CAP Maison de la transition en Bergeracois – du matériel
L20240657	24/09/24	Le Comité de Jumelage Bergerac et Hohen-Neuendorf – Salle Jean Barthe
L20240658	09/10/24	L'Institut Médico-Éducatif de Rosette, association Papillons Blancs – Site de Picquecailloux
L20240662	01/10/24	Le Bergerac Cynosport 24 – Du matériel et terrain dédié à l'activité canine sur le site Louis Aragon
L20240663	24/09/24	Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – Salle de la Maison des Syndicats et son matériel
L20240665	24/09/24	Le Cercle des Nageurs de Bergerac – Salle Jean Barthe et son matériel
L20240666	02/10/24	Principe de gratuité des salles municipales en complément de la décision tarifaire
L20240670	04/10/24	Avenant n°1, Attache Rapide – Espace Jacques Lagabriele
L20240687	04/10/24	Le Collège Eugène Leroy – Du matériel et du site du Tounet
L20240690	09/10/24	Le Collège Henri IV – Hall Raoul Géraud et la pleine des sports
L20240272	12/09/24	L'association REVA – Espace Jacques Lagabriele
L20240273	13/09/24	Le Club Bergeracois de Danse de Salon – Salle Cyrano
L20240394	19/09/24	La société CM Évènement – Salle René Coicaud
L20240397	19/09/24	L'association Pôle Santé de Bergerac – Salle de l'Orangerie
L20240486	19/09/24	Les associations AFM, FCPE, Chemin de Jade, France Alzheimer, Las Chicas del Sol, Vis ta Mine des locaux situés 3, rue des Frères Cassadou
L20240509	20/09/24	L'association Lou Cantou – Salle René Coicaud
L20240510	24/09/24	L'Établissement Français du Sang – Salle Jean Barthe
L20240511	09/10/24	L'Université du Temps Libre de Bergerac – Cuisine Cyrano
L20240516	01/10/24	L'association Phoenix – Salle René Coicaud
L20240517	24/09/24	L'association les Abeilles Bergeracoises – Salle René Coicaud
L20240527	24/09/24	L'association la Madeleine – Du matériel
L20240568	02/10/24	Les associations occupant des salles dans les Maisons des associations et les salles mutualisées de Charpak et Cassadou
L20240569	04/10/24	L'association La Conne de Bergerac – du matériel
L20240570	04/10/24	Bergerac fraternité – Salle de l'Orangerie
L20240609	13/09/24	L'association Pitchouns et Grands – du matériel
L20240613	19/09/24	L'association FAJS – Un véhicule municipal

L20240614	19/09/24	L'association Banda La Bodega - Un véhicule municipal
L20240615	19/09/24	L'association Yong-Gi Taekwondo - Un véhicule municipal
L20240616	20/09/24	L'association les Patineurs Bergeracois - Un véhicule municipal
L20240617	24/09/24	L'association la Petite Boule de Naillac - Un véhicule municipal
L20240619	09/10/24	Les Jardins ouvriers de Bergerac – Salle de l'Orangerie
L20240620	01/10/24	La Jeune Chambre Économique – du matériel
L20240621	24/09/24	Bergerac Accueille – Salle de l'Orangerie
L20240622	30/08/24	Le Spiridon Périgord Pourpre – Salle de l'Orangerie
L20240623	03/09/24	L'association Radio Vallée Bergerac – Salle Jean Barthe
L20240624	12/09/24	Mélanges et Cultures – Salle de la Maison des Syndicats et du matériel
L20240625	04/09/24	L'association CROSSFIT Bergerac
L20240626	24/09/24	La Petite Boule de Naillac – Le boulodrome de Naillac
L20240641	12/09/24	L'Université du Temps libre – Salle de l'Orangerie
L20240642	12/09/24	L'association Maria Valtorta – Salle Jean Barthe
L20240643	12/09/24	Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Salle de l'Orangerie et Pierre Guichard
L20240644	12/09/24	Le CNFPT – Salle Jean Barthe
L20240645	12/09/24	Le Docteur Bruno Bourgeois – Salle de l'Orangerie
L20240646	12/09/24	L'association CAP Maison Transition en Bergeracois – Salle de l'Orangerie et du matériel
L20240647	12/09/24	L'association Sportive de la Poudrerie de Bergerac, section Montagne Escalade – Salle n°1 de l'Espace Cyrano
L20240649	13/09/24	L'Attache Rapide – du matériel
L20240650	19/09/24	L'association Aquitaine Obésité Dordogne – Salle René Coicaud
L20240652	19/09/24	L'association de Soutien de la Dordogne – Salle Jean Barthe et son matériel
L20240654	19/09/24	L'association d'élèves de groupe scolaire du Bout des Vergnes – Salle n°1 de l'Espace Cyrano
L20240655	20/09/24	L'association CAP Maison de la transition en Bergeracois – du matériel
L20240657	24/09/24	Le Comité de Jumelage Bergerac et Hohen-Neuendorf – Salle Jean Barthe
L20240658	09/10/24	L'Institut Médico-Éducatif de Rosette, association Papillons Blancs – Site de Picquecailloux
L20240662	01/10/24	Le Bergerac Cynosport 24 – Du matériel et terrain dédié à l'activité canine sur le site Louis Aragon
L20240663	24/09/24	Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – Salle de la Maison des Syndicats et son matériel
L20240665	24/09/24	Le Cercle des Nageurs de Bergerac – Salle Jean Barthe et son matériel
L20240666	02/10/24	Principe de gratuité des salles municipales en complément de la décision tarifaire
L20240670	12/09/24	Avenant n°1, Attache Rapide – Espace Jacques Lagabrielle
L20240687	04/10/24	Le Collège Eugène Leroy – Du matériel et du site du Tounet
L20240690	09/10/24	Le Collège Henri IV – Hall Raoul Géraud et la pleine des sports

5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

L20240675	12/09/24	Protection Fonctionnelle – Convention d'honoraires avocat défense des intérêts d'un agent de la police municipale de la ville de Bergerac - Affaire du 23/03/2024 – PV n°00660/2024/000600
L20240676	12/09/24	Protection Fonctionnelle – Convention d'honoraires avocat défense des intérêts d'un agent de la police municipale de la ville de Bergerac - Affaire du 04/09/2024 – PV n°00660/2024/001915

6 LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

Diverses concessions de terrains pour sépulture dans les cimetières de la Ville

7 FINANCES LOCALES

L20240678	24/09/24	Règlement – Sinistre arbre cassé devant l'Hôtel de Ville
L20240778	08/10/24	Soutien aux projets de gestion des chats errants (et des chiens errants dans les DROM) portés par les communes)
L20240826	24/10/24	Mise à jour du recueil communal des tarifs des services Année 2024/2025

8 DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

L20240594	17/07/24	Conventions avec divers intervenants pour des animations en temps périscolaire et/ou scolaire
L20240596	19/07/24	Participation à la création d'un jeu de société avec la société Créacom Games
L20240673	18/09/24	Convention de dépôt vente avec les éditions Fanlac
L20240674	16/09/24	Contrat de prestation d'animation d'une conférence avec Monsieur René DELON
L20240679	24/09/24	Contrat de prestation d'animation d'une conférence dessinée avec l'association Bavard.e.s
L20240680	16/09/24	Convention avec l'association Union Sportive La Catte pour des animations en temps périscolaire
L20240698	09/09/24	Contrat de prestation d'animation d'une médiation avec une historienne de l'art Madame Jeanne Véronique FOUSSAL DE BELERD
L20240699	08/10/24	Contrat de prestation d'animation de lectures
L20240722	30/09/24	Soirée de présentation du magazine « Gastronomie du Périgord » avec Label Aptitude
L20240724	03/10/24	Convention avec l'association Théâtre du Roi de Cœur pour des animations en temps périscolaire et scolaire
L20240729	08/10/24	Convention de mise en oeuvre du dispositif "petits déjeuners" dans la commune de Bergerac Ecoles situées dans les territoires prioritaires REP et REP+
L20240776	08/10/24	Contrat de prestation pour une exposition temporaire de Pierrick CHENE au musée du tabac

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Juste avant de faire les études, il y a les décisions prises par le Maire ou les Adjointes, reçues du Conseil Municipal. Est-ce que vous avez des questions sur ces décisions ? Oui, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Oui, merci. Bonsoir chers collègues. Une question sur la qualification REP, REP+ pour le contrat des petits-déjeuners avec l'État, la subvention de l'État, que vous reconduisez à nouveau. Il y a les écoles qui sont qualifiées de REP et REP+. Il me semble, lors d'un dernier Conseil Municipal, qu'on avait abordé ce sujet et qu'aujourd'hui, les écoles de Bergerac n'étaient pas dans cette situation-là. Donc une précision là-dessus, s'il vous plaît. »

M. LE MAIRE : « Oui, effectivement, on a des écoles en quartiers prioritaires politiques de la ville et le système des petits-déjeuners a été mis à l'appréciation des Directeurs et Directrices d'écoles. Donc, en fonction des souhaits et des envies, ça a été mis en œuvre dans les écoles. »

MME LEHMANN : « Je vais reformuler du coup. Ma question portait sur la qualification de ces écoles. Dans le contrat avec l'État, l'État finance les petits-déjeuners pour les écoles en REP et REP+. Et là, me semble-t-il, les écoles de Bergerac n'y sont pas. C'est cette question-là en fait. »

M. LE MAIRE : « On n'est pas en REP+, mais il y a une attention très particulière de l'Éducation Nationale sur Bergerac, ce qui a d'ailleurs amené le dédoublement de postes dans certaines écoles de la Ville. Et tout le travail qui est fait entre la ville de Bergerac et l'Éducation Nationale nous permet de bénéficier quand même du dispositif des petits-déjeuners, même si on n'est pas en REP+. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Marie-Lise POTRON va nous donner une explication. Et puis j'ai vu la main qui s'est levée de Madame TAVEAU. »

MME POTRON : « Oui, au départ, ces petits-déjeuners ne devaient concerner que les écoles dépendantes des quartiers politiques de la ville. Mais nous avons décidé, par souci d'égalité pour les enfants, de le répartir sur toutes les écoles. »

M. LE MAIRE : « On a proposé à toutes les écoles de pouvoir rentrer dans le dispositif et seules certaines ont répondu. Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Je n'ai pas sous les yeux toutes les décisions, j'ai vu qu'il y en avait beaucoup qui concernaient plein d'avenants sur le tiers-lieu de l'éducation, l'enseignement supérieur. C'est quoi tous ces avenants ? Ils concernent quoi ? »

M. LE MAIRE : « En fait, à chaque fin de chantier, il y a des nombreux avenants avec les entreprises. Ce sont souvent les moins et plus-values de chantiers. C'est-à-dire qu'en début de chantier, il y a l'appel d'offres qui est fait avec des caractéristiques techniques et puis, au fur et à mesure de l'avancée du chantier, il peut y avoir une pièce qui n'était pas prévue d'être carrelée, qui a été carrelée, donc il y a un avenant qui est fait. Ça peut être aussi des moins-values, c'est-à-dire des moments où il y a des travaux qui étaient prévus à l'origine, mais qui n'ont pas dû être faits. Donc, ce sont les régularisations de fins de chantier, c'est tout. »

MME TAVEAU : « Est-ce qu'on a une idée du montant de ce que représentent tous ces avenants ? »

M. LE MAIRE : « Bien sûr. Et le montant définitif du coût du Campus connecté, c'est celui qui est dans le Programme Pluriannuel d'Investissement, dans le PPI, qui est dans la délibération sur le Rapport d'Orientations Budgétaires, puisqu'on a additionné la totalité des sommes.

Après, les avenants, on pourra vous donner un détail des plus-values et moins-values si vous le souhaitez. Merci. Oui, Christian BORDENAVE. »

M. BORDENAVE : « Oui, bonjour à tous. J'ajoute pour les avenants, les avenants sont toujours examinés, bien sûr, en commission d'achat et ne sont autorisés effectivement que dès l'instant où il n'y a pas de souci. En général c'est surtout pour tous les travaux liés au bâtiment. En voirie, on a moins d'avenants, par contre, en bâtiment, compte tenu du nombre de corps de métiers qu'il y a, on a obligatoirement des ajustements sur l'électricité, sur la maçonnerie, qui fait, qu'effectivement, en matière d'opérations touchant les bâtiments, il y a souvent des avenants, mais ça reste des avenants de régularisation de fins de chantiers, souvent. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Oui, Fabien RUET. »

M. RUET : « Oui, une petite question, pas anodine du tout. Où est passé le Directeur Général des Services de la ville de Bergerac ? »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur RUET. Je vous rappelle qu'il y a un an, il n'était pas non plus en Conseil Municipal, parce qu'il avait posé des congés. Ça ne vous avait pas interpellé à l'époque. Mais je vois que les années passent et vous vous interpellez maintenant. Comme quoi, par moment, vous pouvez être assez malin pour poser certaines questions. Mais il faut le dire, il faut le dire, il faut le dire ! C'est peut-être la moustache et Movember qui arrive.

Deuxième élément, le Directeur Général des Services nous a fait passer hier un courrier de recrutement dans un EPCI, en Gironde. Et donc, il quittera ses fonctions au 31 décembre. Je rappelle que dans cette collectivité, il y a des arrivées, il y a des départs, des départs en retraite, il y a des fonctions qui ne sont pas renouvelées et puis, la relation entre le Maire, la Commune et son DGS restent entre le Maire de la commune et son DGS. En tout cas, on a travaillé intelligemment avec le Directeur Général des Services. Je rappelle qu'il avait été recruté et qu'il venait de la Chambre Régionale des Comptes et que c'était une ambition qui était la nôtre de remettre à plat de nombreuses choses d'un point de vue administratif et juridique ; ce qui a été fait, puisque je rappelle que depuis qu'il est présent, vous avez eu, en Conseil Municipal, de nombreux textes à voter, les règlements intérieurs, la remise à niveau des tarifs, de nombreux documents de suivis budgétaires. Et donc, l'ensemble de ces éléments, il lui était demandé de les mettre en œuvre. Je rappelle que l'ensemble des agents municipaux et souvent les fonctionnaires et souvent à des postes comme celui-ci ont aussi vocation à pouvoir évoluer dans leur parcours professionnel et qu'on aura toujours des départs et des arrivées dans la collectivité.

En tout cas, je saurais lui faire part, quand je le recevrai lors de son départ, je saurais lui faire part de vos amitiés pleines et entières. »

M. RUET : « En tout cas, il a toujours été un interlocuteur respectueux des élus de l'opposition et je n'ai pas quoi que ce soit à redire sur le comportement qu'il ait pu avoir. Simplement, vous êtes en train d'ouvrir un record dans cette municipalité. Enfin, personne n'avait fait 3 DGS dans une seule mandature. J'espère que nous en aurons un quatrième ou une quatrième d'ailleurs, ce qui serait mérité au regard du rapport égalité femme-homme. Mais bon, c'est aussi un signe que vous soumettez à rude épreuve, sans doute, vos collaborateurs. »

M. LE MAIRE : « Oh Monsieur RUET, sur les records, il y en a plein. Je vous rappelle qu'on a le record du désendettement dans la collectivité. Je vous rappelle qu'on a le record de l'investissement dans la collectivité. C'est bizarre, ces records-là, vous n'en parlez jamais. Ah, il y a peut-être un petit parti pris. En tout cas, le Directeur Général des Services a toujours fait un bon travail et d'ailleurs, je le remercie. Je le remercie puisque, une organisation syndicale nous a écrit en nous félicitant du rapport entre la Direction Générale et les employés municipaux dans la collectivité de Bergerac, ce qui montre bien la démarche de participation de l'ensemble des agents municipaux et de la Direction Générale. Donc oui, on peut se féliciter du passage de Christophe dans cette collectivité et puis de son ambition aussi, quelque part, de pouvoir aller vers d'autres endroits. Mais, c'est du déroulé de carrière et il y en aura d'autres. Je suis sûr que dans les années qui viennent, il y aura d'autres agents qui partiront dans d'autres collectivités, pour faire évoluer leur carrière professionnelle, parce qu'ils suivront aussi certains membres de leur famille. Et puis, il y en a qui reviennent. Je vous rappelle, une responsable de Résidence Autonomie qui nous a demandé une disponibilité et qui a réintégré, il y a quelques semaines, son emploi. Je vous rappelle également une personne qui était secrétaire comptable du Centre Social à Germaine Tillion et qui nous a fait part de son retour dans la collectivité et qui revient au 1^{er} janvier. Une autre personne qui était partie en disponibilité au niveau de l'État Civil et qui revient ici au service État Civil. Donc, à chaque fois, il y a des départs, il y a des arrivées dans la collectivité. Mais c'est aussi ça accompagner. Et j'ai toujours dit d'ailleurs aux agents municipaux que quand ils souhaitent avoir une mise en disponibilité, je m'engage toujours à pouvoir les réintégrer ensuite et les accompagner dans la réintégration dans la collectivité. C'est ça aussi jouer le jeu du bien-être au travail. L'amélioration des conditions de travail, c'est aussi permettre aux agents de pouvoir évoluer. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, pas d'autres questions ? Je vous remercie. »

POUR PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC COMMERCIAL ET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE

N° 1

Rapporteur : Bureau d'étude AID

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « On va donc passer à la présentation de trois études. La première, c'est celle d'un diagnostic commercial, stratégique de développement du centre-ville ; document que vous avez reçu par e-mail. Je vous rappelle, on est de nombreuses villes de tailles moyennes en France et on doit toujours se questionner et on se questionne régulièrement. Nous avons, depuis le début du mandat, réussi à avoir, là aussi, un record, une Fédération des Commerçants sur la ville de Bergerac. Vous allez avoir quelques records ce soir, j'en suis sûr, chers collègues. Et donc, ça nous permet d'avoir un centre-ville dynamique, attractif. Et dans ce cadre-là, il y a eu aussi quelques enchaînements de crises. On les a vus, le mouvement des gilets jaunes, le Covid 19, la guerre en Ukraine, l'inflation et donc, il y a eu des évolutions aussi des modes de consommation et on le voit. L'essor du commerce de périphérie, comment on fait en sorte de travailler entre notre commerce de cœur de ville et le commerce de périphérie. Là aussi, ça a été ma volonté forte d'organiser très régulièrement des réunions entre les commerçants du cœur de ville et ceux des zones périphériques. Je rappelle également qu'il y a eu l'impact significatif du commerce en ligne. Là aussi, on voit bien aujourd'hui toutes celles et ceux qui peuvent acheter le dimanche de l'électroménager sur internet et dont il est interdit de vendre dans les commerces de Bergerac tous les dimanches. Là aussi, il y a une distorsion de concurrence entre le e-commerce et les commerces de proximité. C'est comment on accompagne ces changements. Depuis 2017, nous sommes largement engagés dans des actions pour permettre cette redynamisation, on l'a vu et je tiens à remercier, sur le mandat précédent, Nelly RODRIGUEZ qui était Adjointe au Commerce, l'arrivée également d'Audrey FAUVET comme manager de centre-ville, Josie BAYLE aujourd'hui avec ses élus délégués au commerce, qui permettent d'abord d'accueillir les porteurs de projets ; ça aussi quand des porteurs de projets viennent et qu'on les accueille à bras ouverts et qu'on est en capacité de leur donner des noms de bailleurs qui seraient prêts à les recevoir, là aussi, ça a un impact sur le commerce de centre-ville et on le verra dans les chiffres tout à l'heure. C'est-à-dire, quand on verra dans le diagnostic qui sera présenté, que l'on est passé de 16 % à 11 % de locaux vacants, là aussi ça montre le dynamisme du cœur de ville. La rénovation urbaine, les travaux d'aménagement, quand on voit les travaux de la place Gambetta, qui ont permis de redynamiser complètement cette place. Le stationnement qui réaugmente au niveau de la place Gambetta. Là aussi, ça a un effet, un impact. Et on le voit à travers les travaux d'aménagement qui sont faits sur toute la Ville et on pourra y revenir, sur ceux du Marché Couvert entre autres. Et puis, il y a des enjeux économiques conjoncturels. Là aussi, ceux-là, on n'a pas la main dessus. Quand les commerçants multiplient par 3 ou par 4 leur montant d'énergie, forcément, on n'a pas la main dessus. Et donc, c'est comment on est en capacité de les accompagner à travers l'animation de la Ville, à travers le travail de communication porté par notre collectivité. On a un Cabinet d'études qui s'appelle AID Observatoire, qui est spécialisé analyse des productions et études

et de consommation depuis plus de 50 ans. On avait fait appel à eux déjà en 2017. Et donc, on se rend compte de quelques résultats. Mais je vais d'abord laisser Monsieur ERNST, qui est normalement en visio avec nous. On va tester la visio. Monsieur ERNST, on vous voit ; si vous pouvez parler. »

M. ERNST : « Si vous m'entendez, c'est parfait. »

M. LE MAIRE : « On vous entend, c'est parfait. La parole est à vous. »

M. ERNST : « Formidable. Merci beaucoup Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « On se dit 15 minutes de présentation ? »

M. ERNST : « C'est promis. »

M. LE MAIRE : « Merci. »

M. ERNST : « Je me suis entraîné à tenir ma langue ! Et, en même temps, vous m'avez déjà spoilé sur un certain nombre de records, d'ailleurs. Effectivement, en 15 minutes et je suis bien désolé de ne pas pouvoir être avec vous en présentiel, mais je n'arrivais pas à être en même temps à Toulouse et à Bergerac aujourd'hui. Merci de votre accueil et en 15 minutes, on va essayer, effectivement, et je vais partager quelques planches mais je crois qu'il vous a été aussi remis, à toutes et à tous, une petite synthèse que vous avez dans vos tablettes, des grands enseignements de cette mission que nous avons menée pour vous ces dernières semaines. Je vais simplement partager désormais, si tout ça fonctionne bien, quelques planches, que nous avons sélectionnées pour vous ce soir. Est-ce que vous avez nos planches à l'écran ?

M. LE MAIRE : « Oui, c'est bon, on a bien les planches. »

M. ERNST : « Formidable, merci beaucoup. En un mot, mais vous nous avez déjà présentés, notre Cabinet intervient depuis 50 ans auprès des acteurs publics, sur tout ce qui les préoccupe en termes de commerce, d'urbanisme commercial et d'aménagement économique. Nous sommes à Toulouse, Nantes, Paris et Lyon, avec plus de 25 consultants qui travaillent sur cette question du commerce. Et nous avons eu la chance déjà d'intervenir à Bergerac lors du lancement du Programme Action Cœur de Ville en 2017, puis à la sortie de la crise sanitaire en 2021, puisque la Banque des Territoires avait souhaité aider les villes engagées dans le programme, à vérifier l'impact qu'avait pu avoir cette crise sanitaire. Nous avons pu aussi intervenir sur les travaux de la Halle, puisque nous avons travaillé aussi avec les commerçants autour de la programmation de la Halle et des usages de la place Louis de la Bardonnie. Et puis en 2024, il y a quelques semaines, cet été, nous sommes revenus, avec beaucoup de plaisir, constater tout ce qui avait été mis en place. Et vous nous avez demandé aussi, finalement, qu'est-ce que vous pouviez encore continuer à faire pour, toujours, soutenir la fréquentation du centre-ville et l'activité économique. Quelques éléments de contexte, que vous avez commencé déjà à dresser, même si le bassin de vie, les 60-65 000 habitants qui vivent autour de cette ville-centre de Bergerac, sont assez éloignés d'autres grandes pôles commerciaux historiques, on a une clientèle captive. D'autres modes de consommation depuis 7 ou 8 ans sont devenus aussi nos propres concurrents. Puisque vous avez insisté sur le digital, je vais vous en parler tout à l'heure, puisque le digital, à Bergerac, peut-être même un peu plus que dans les grandes villes ou dans les métropoles, le digital est un vrai levier de consommation aujourd'hui pour les habitants de la zone d'influence. Et nous avons aussi, vous l'avez indiqué, une offre en zone commerciale qui est assez musclée, autour notamment des deux grandes zones commerciales de la route de Bordeaux et de Creysse, avec près de 120 000 m² de grandes et moyennes surfaces, ce qui est un peu plus que ce que l'on trouve en moyenne dans les villes de comparaison, les villes de 25 à 30 000 habitants, sur un bassin de 50-60 000 habitants engagé notamment dans les programmes Action Cœur de Ville. Donc on compose avec une offre commerciale et le centre-ville doit aussi, finalement, jouer sa carte dans un contexte, avec des zones commerciales musclées et qui ont continué à l'être, notamment, sur des activités ces dernières années, comme le bazar avec les magasins Action, comme les gros primeurs, comme les grosses boulangeries qui ne sollicitent pas et qui n'ont pas besoin de solliciter des autorisations d'urbanisme importantes comme les CDAC, les autorisations pour les plus de 1 000 m², d'obtenir le droit d'ouvrir une surface de vente, donc des surfaces plus réduites, mais qui, évidemment, viennent aussi toujours en concurrence avec l'attractivité du centre-ville. Dans la comparaison de l'offre du centre-ville, que ce soit en 2017, en 2021 ou en 2024, le centre-ville de Bergerac, on a toujours compté, à peu près, 450 locaux commerciaux dans le centre-ville ; ce qui est significatif, beaucoup de locaux commerciaux. Et ce qui a beaucoup évolué sur ces trois dernières années, c'est l'évolution de la vacance commerciale, on vient d'en parler et vous avez un premier record, puisqu'on parle de records ce soir, qui est effectivement dans toutes ces villes Action Cœur de Ville, vous êtes une des villes qui a réduit le plus sa vacance commerciale en centre-ville, c'est la planche qui suit. Mais à ce stade, nous avons aussi vu baisser le nombre de cellules commerciales occupées par des services, des banques, des agences immobilières, des mutuelles et ce n'est pas une mauvaise nouvelle pour l'attractivité du centre-ville. Nous avons vu augmenter le nombre de cafés, de bistrotts, de restaurants. C'est l'histoire, globalement, de la trajectoire que prennent les centres-villes. Et nous avons vu,

par contre aussi, baisser le nombre de boutiques de prêt-à-porter et là, on est complètement en ligne avec ce que vivent aujourd'hui toutes les villes en France, la crise du textile, la crise des enseignes de prêt-à-porter qui sont toutes en train de se désengager ou de réduire leurs implantations, parce que le consommateur consomme effectivement différemment. Il consomme moins. Il achète d'occasion. Il fait attention aussi aux prix. Et il achète en ligne et dans les zones commerciales, on va en parler évidemment. La vacance commerciale s'est beaucoup réduite, 16 % en 2017. C'était la moyenne des villes Action Cœur de Ville. 11 % et 2 % de locaux en travaux en 2021. 11 % et 3 % de locaux en travaux en 2024. La moyenne est toujours à 16-17 et elle est même en train, à nouveau, de se redégrader, un petit peu partout dans les villes moyennes, puisqu'il y a à nouveau des alertes avec, notamment des entrepreneurs qui sont en train de devoir, comme vous le savez, rembourser leur PGE, rembourser leur dette de charges sociales post-crise et, évidemment, on a un nombre d'entreprises en difficulté bien plus important, cette année en 2024, que nous l'avons eu avec le couvercle du quoi qu'il en coûte en 2021 et en 2022. Effectivement, une vacance qui a été tout à fait maîtrisée et qui est en baisse. Il en faut toujours un peu de locaux vacants. Ça veut dire aussi des locaux disponibles pour que des porteurs de projets puissent s'installer. Beaucoup d'initiatives ces quelques dernières années. Évidemment, toutes les animations que vous avez mises en place, la réouverture de la Halle et sa rénovation, qui est significative, qui n'a pas été, évidemment, un long fleuve tranquille, mais ça ne l'est jamais. Nous intervenons actuellement dans une dizaine d'autres halles en construction, en rénovation ou en réinvention. Et à chaque fois, évidemment, ce sont des sujets toujours sensibles. Mais on peut parier que les citoyens se la réapproprient et que les commerçants retrouvent leur marché. Et vous avez déjà indiqué le travail collectif avec cette Fédération des Commerçants autour, en tout cas, d'un collectif des commerçants indépendants, qui est nécessaire pour pouvoir travailler ensemble. Le deuxième record, puisqu'on reste dans le registre du record, c'est les records de fréquentation. Nous faisons l'acquisition d'un certain nombre d'indicateurs autour de la fréquentation de nos villes. Et pour Bergerac, nous avons retrouvé, depuis la fin 2023, des flux de fréquentation piétonne dans le centre-ville, qui dépassent même la fréquentation d'avant la crise sanitaire. Donc on a retrouvé les niveaux de la crise et on les a dépassés, avec plus de 600 000 visiteurs par mois en moyenne et des pics en décembre et l'été, en juillet et août, donc les deux temps forts du centre-ville, qui peuvent aller jusqu'à 900 000 piétons ces mois les plus forts. Et ces pics de fréquentation sont aussi de plus en plus lissés tout au long de la journée. Une journée moyenne à Bergerac, c'est 23 500 visiteurs. Et sur ces 23 500 visiteurs, ils se répartissent globalement entre 10h00 et 19h00. Quand on dit aux commerçants qu'il n'est pas inopportun d'ouvrir entre midi et deux, tout le monde nous dit qu'il n'y a personne entre midi et deux, c'est faux, puisque entre 13h00 et 15h00, nous ne perdons que 10 % de flux piéton. Mais le centre-ville reste très fréquenté entre 13h00 et 15h00. La fréquentation sur la semaine se lisse elle aussi. Nous avions historiquement des pics très forts le samedi, soutenus, notamment, par le marché qui reste très fort et très attractif à Bergerac. Aujourd'hui, les flux de fréquentation se lissent toute la journée, toute la semaine, pardon. Il n'y a que le dimanche, évidemment, sans surprise, que l'activité et la fréquentation baissent de manière significative. Et on travaille aussi sur des cartes de chaleur qui, finalement, décrivent quelles sont les rues et les places les plus fréquentées dans notre centre-ville. On voit bien les tâches et plus elles sont rouges, plus il y a de monde. Ça c'est une journée moyenne. Les pics du samedi sont des pics un peu différents. Audrey FAUGUET a toutes les données à sa disposition, si vous avez besoin d'en savoir plus. Mais sans surprise, la rue de la Résistance, la place Gambetta, la rue Sainte-Catherine, le fait de redescendre jusqu'au Port, avec les placettes, notamment, sont les espaces les plus fréquentés du centre-ville. Nous avons réalisé, lors de cette intervention cet été, une grande enquête sur les réseaux sociaux, qui nous a permis d'aller solliciter 600 familles, 600 ménages qui habitent sur la zone d'influence du Grand Bergeracois, donc qui pourraient ou qui viennent effectivement fréquenter le centre-ville de Bergerac et... [Coupure] »

M. LE MAIRE : « On va relancer la visio ; elle va revenir dans un instant. Pourtant, on avait des délibérations sur la publicité sur les événements, là, il n'y a pas de publicité sur les visios, je vous rassure. [Coupure] On va lancer le débat. Je ne sais pas s'il y en a qui souhaitent prendre la parole ? Oui, Hélène LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Merci. Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui se jette à l'eau, donc j'y vais. Oui, des remarques quand même sur ce questionnaire. Moi j'étais surprise que dans la partie bilan, on ne retrouve pas l'action du manager centre-ville. Donc, des explications un petit peu par rapport à ça. Et je rappelle quand même ce qui a été évoqué, c'est que la piétonisation favorise quand même, c'est ce que j'ai compris de l'étude, la piétonisation favorise quand même l'accès aux commerces, enfin, en tout cas, la circulation des piétons. Donc là, je repose la question de la piétonisation, certains jours, éventuellement, de la rue de la Résistance. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Fabien RUET. »

M. RUET : « Sinon, on va s'ennuyer un petit peu. Non, je croyais, très honnêtement, je pensais qu'effectivement ce diagnostic était un prétexte à débattre un peu sur cette question fondamentale du commerce de centre-ville. Et le diagnostic a le mérite d'apporter, dans le cadre de cette enquête flash, un peu là où on en est. Simplement, par rapport à cela, je crois qu'il y a quand même une question fondamentale qui se pose et qui sera d'ailleurs un des prochains enjeux des élections municipales, c'est d'apporter la définition la plus pertinente, la plus claire précise des..., je vais être un peu techno mais, des fonctions de centralité d'une ville par rapport à sa zone d'influence urbaine. Autrement dit, c'est quoi un centre-ville par rapport à son bassin de

population. C'est quoi le centre-ville de Bergerac par rapport à la CAB, globalement. Et ce diagnostic commerce, mais parce que c'est sa dimension, ne prend déjà qu'une seule relation. C'est-à-dire, elle prend l'angle d'attaque qui est celui des commerçants, c'est normal, ce sont les actifs, c'est eux qui fournissent aussi un certain nombre de services et puis des consommateurs. On parle un peu des acteurs publics, mais c'est encore, c'est peut-être d'ailleurs un des reproches que je pourrais faire à ce diagnostic, c'est une vision un peu à l'ancienne, un peu trop verticale et descendante où la problématique du centre-ville ne pose pas assez la question du territoire à laquelle il se rattache. Pourquoi je dis ça ? D'abord parce que, il y a l'importance de l'image d'un territoire. Quelle est l'image d'un centre-ville ? Quel est le plaisir de la déambulation ? La qualité de vie ? Les éléments de sécurité qui vont y être rattachés ? L'attractivité, qui ne peut pas être seulement pour les touristes, mais qui doit être aussi pour l'ensemble des habitants de la Ville ; parce que la spécificité d'un centre-ville, c'est d'être un quartier pour ses habitants, les habitants du centre-ville, mais un quartier qui a vocation à recevoir d'autres populations. Et la question de sa délimitation de ce centre-ville se pose. Parce que si on regarde l'étude, et j'y reviendrai notamment sur sa sectorisation, si le centre-ville ne concerne pas les habitants de la rive gauche, si les habitants de la rive gauche considèrent que leur centre-ville à eux c'est la Cavaille, par exemple, si une partie de Bergerac, à l'est, considère que son centre-ville, son centre de services, c'est les Trois Vallées, alors c'est quoi la zone d'influence au quotidien, et j'insiste bien sur le « quotidien », de notre centre-ville ? Et ça pose aussi, finalement, cette question du périmètre d'influence directe que va avoir ce centre-ville. Je parlais, tout à l'heure, des consommateurs. Des consommateurs, ça pose évidemment la question fondamentale du pouvoir d'achat. On peut mesurer la fréquentation de la population et nous annoncer, effectivement, qu'il y a 600 000, 900 000 personnes qui passent à Bergerac. Mais enfin, si elles ont les poches vides, qu'elles n'ont pas de moyens, je ne suis pas certain que c'est ça qui va dynamiser le chiffre d'affaires des commerçants. Et puis, on ne se définit pas que par sa qualité de consommateur. On est un habitant et naturellement la question du centre-ville va poser la question des conflits d'usage, qui vont se poser avec les pratiques commerciales, mais aussi subir les contraintes de déplacement de ceux qui n'habitent pas le quartier et qui vont venir dans ce centre-ville. Et c'est là que se pose évidemment la question des manifestations qui sont organisées, la question du stationnement, la question des accessibilités par rapport à ce centre-ville. On est un habitant, mais aussi un citoyen. Et on ne peut pas regarder la problématique du centre-ville que par le prisme, effectivement, de ce rapport économique. On n'est pas qu'homo economicus. On a aussi dans le centre-ville des fonctions d'agora à remplir, où chacun va devoir trouver sa place. Chacun va devoir trouver sa place parce que, d'une certaine manière, on va se définir par rapport à l'appropriation qu'on va se faire de ce centre-ville ; je m'explique. Il y a quatre dimensions, quatre dimensions à intégrer et la dimension sociologique, elle est fondamentale. Le centre-ville, c'est, d'une certaine façon, un facteur identitaire d'appartenance à une communauté. Et je suis Bergeracois, quelles que soient mes origines, parce que je vais m'approprier ce centre-ville. Ce centre-ville, c'est le résumé, c'est l'essence, c'est l'esprit de ma Ville. C'est mon Bergerac. C'est une partie qui appartient à chacun. Et il faut que chacun s'y retrouve. Et c'est fondamental parce que, effectivement, il va se jouer un rapport d'attractivité pour l'ensemble de la Ville, une appropriation par sa Ville. C'est une dimension économique, parce qu'il y a la question de l'habitat. Qui habite le centre-ville ? L'étude ne pointe pas le problème des 700 logements vacants, de la vacance d'habitats qu'il y a sur le centre-ville. Le fait que le centre-ville, en matière de population, n'est pas un centre-ville de mixité sociale, mais plutôt de ségrégation sociale, parce que c'est un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville et c'est le QPV le plus pauvre de Dordogne. Et ça aussi, ça questionne. Parce que, évidemment, dans les déambulations qui sont comptabilisées, vous avez des gens très modestes pour qui le centre-ville, c'est la zone naturelle de promenade, mais pas forcément, malheureusement, une zone de consommation. Et par rapport, notamment, à cette problématique d'absence de l'habitat, je ne vais pas ironiser sur le fait que l'un des records de cette étude, c'est aussi la question du stationnement payant qui pose problème. Mais simplement, plutôt, pour dire si on veut questionner le centre-ville, c'est quand on se rend en centre-ville, je dois payer du stationnement, je n'ai pas de supermarché, je n'ai pas de caddie pour faire mes courses, donc il faut que je trouve autre chose qui va me faire venir en centre-ville. Et ça va poser la question de l'ergonomie, de l'accessibilité, du handicap, partout, pour un espace qui, contrairement aux zones commerciales, n'est absolument pas historiquement pensé pour ça, parce que la Ville, de par ses stratifications historiques, n'a jamais été pensée pour être forcément accessible aux personnes à mobilité réduite. Et puis, tout cela, enfin, c'est la dimension médiatique, c'est ce que je disais, ce centre-ville, qu'est-ce qui définit Bergerac ? Ce sont des images. Ce sont des images qui, immédiatement, vont matcher et qui vont donner de l'attrait à ce territoire. Et donc, voilà moi ce que, vraiment, globalement, philosophiquement, je pense qu'il va falloir qu'on réponde dans les années, même dans les semaines qui viennent, dans les mois qui viennent, c'est véritablement comment on va définir ce centre-ville par rapport à des périmètres plus larges. Et si je reviens sur les périmètres qui sont retenus par l'étude. C'est là où je suis peut-être un peu plus précis. Moi je trouve dommage que le quartier de la gare ne soit pas véritablement intégré, ne soit plus intégré dans la problématique du centre-ville. J'ai connu, enfant, il n'y a pas si longtemps que ça quand même, le cours Alsace-Lorraine. Le cours Alsace-Lorraine, vous aviez le pâtissier, vous aviez le boucher, vous aviez un pressing, vous aviez une activité extrêmement importante de commerces, qui nous amenaient jusqu'à la gare, d'une certaine manière. Et c'était évident que vous aviez là, par rapport, notamment, aux quartiers qui sont plus au nord de Bergerac, une zone de transition commerciale qui était importante. Et on voit bien que la limite du programme Cœur de Ville, ça a été la requalification de ce quartier..., quartier au sud de la voie de chemin de fer, de ce quartier de la gare, qui n'arrive pas à trouver pleinement son dynamisme, ni son identité. Il y a forcément aussi le quartier de la Madeleine. Le quartier de la Madeleine, où on concède

une..., comment dirais-je, une diapositive, un slide, en disant oui, c'est un quartier, un centre..., excusez-moi, les termes exacts c'est un..., que je retrouve le mot, c'est un centre-ville de quartier, c'est un centre de quartier. Oui, mais alors, par contre, on voit bien que là, la vacance y est beaucoup plus importante, parce qu'on le sait, la zone d'achalandise de la Madeleine, la zone d'attrait de la Madeleine est beaucoup plus complexe et le fait qu'elle soit exclue de la sectorisation du centre-ville, au motif, il est vrai, qu'il y a la Dordogne qui sépare mais, le vendredi, le marché de la Madeleine, on le sait bien, il y a du monde qui traverse le pont, c'est un marché pour tous les Bergeracois. Donc, le fait que la Madeleine soit marginalisée malgré cela, non seulement, ça va renourrir ce sentiment un peu autonomiste qui est propre aux habitants de la Madeleine, mais un certain sentiment d'abandon. Et c'est peut-être là où la sectorisation qui est proposée par rapport au centre-ville, ne me paraît pas forcément la plus pertinente. Oui, la rue de la Résistance est une artère commerçante en longitudinal est-ouest, une locomotive commerciale. Mais je parlais tout à l'heure de la topographie historique de la Ville. Historiquement, la colonne vertébrale du centre-ville de Bergerac, elle part de la Grand-Rue, elle passe par la place du Marché Couvert et elle redescend par la rue des Fontaines. C'est ça la colonne vertébrale historique du centre-ville. Et avec cette sectorisation, avec une ville basse qui, dans le diagnostic, est considérée comme une zone à vocation touristique, qui va donc vivre entre 4 et 5 mois l'année ; une ville moyenne qui est celle où on a focalisé les investissements avec la place du Marché Couvert, qui serait donc une charnière, mais une charnière qui va marcher que la moitié de l'année ; une ville haute qui, effectivement, sera déconnectée, eh bien on voit que le rôle charnière du Marché Couvert va forcément poser problème dès qu'on va tomber en période hivernale, parce que cette sectorisation fait en sorte que l'hiver, on abandonne, d'une certaine façon, l'activité commerciale de ce périmètre. La rue Neuve, la rue Neuve, vous la pointez comme une zone problématique. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Elle a fait l'objet d'un certain nombre de travaux. Mais la rue Neuve d'Argenson, si nous n'y prenons pas attention, il se trouve que cette rue Neuve, c'est un des axes par lequel on rentre en ville, on entre en ville, comme on dit ici. Si vous n'avez plus de façades commerciales attractives, par exemple des pieds d'immeubles aménagés pour accéder à des logements, le visiteur de passage, il va vraiment se demander ce qui se passe sur la question, notamment, du centre-ville, parce que vous aurez une zone résidentielle mais qui n'est plus du tout une zone commerciale. Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire comme remarques et vous dire qu'effectivement, ce diagnostic nous oblige à apporter des réponses, à imaginer des solutions et que c'est une bonne étape intermédiaire, mais qu'il y a, effectivement, un certain nombre de questions, notamment celle qui est fondamentale du pouvoir d'achat des Bergeracois. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur RUET. Vous avez évoqué plusieurs points, le souhait d'un lieu agora, un lieu accessible, une zone d'influence et un quartier pour ses habitants, j'ai cru que vous alliez terminer en disant : il est temps de faire la place de la République ! En fait, tout ce que vous voulez dans votre argumentaire, c'est finalement ce qu'on veut faire sur la place de la République. Quelque part, je vous remercie pour ce côté positif de lieu à réaliser. Quelques points, je vais relaisser la parole à Monsieur ERNST qui revient avec nous. Monsieur ERNST, peut-être juste un mot sur 2-3 éléments qui ont été évoqués. D'abord, la définition d'une centralité de ville, la fonction de centralité de ville sur notre agglomération ; ça c'est un premier élément, si vous pouvez l'évoquer. Un deuxième élément qui est également ressorti, c'est celui de la Madeleine. Monsieur RUET parle de lieu marginalisé. Je n'irai pas jusque-là, au contraire, il se dynamise par lui-même et c'est comment on peut faire en sorte d'accompagner ce territoire de la Madeleine. Et puis, il a évoqué également le quartier de gare qui avait été enlevé du périmètre commerçant, mais c'est aussi l'histoire de la vie. C'est au fur et à mesure où les entrepôts autour de la gare, les activités économiques autour de la gare, les personnes qui habitaient en cœur de ville sont allés habiter à l'extérieur, forcément, au fur et à mesure, on le voit Cours Alsace-Lorraine par exemple, des magasins qui ferment et les devantures sont transformées et deviennent du résidentiel. Là aussi c'est un changement, mais c'est un changement demandé par les habitants. Ce sont les habitants eux-mêmes qui rachètent les immeubles, qui les rénovent pour y habiter, parce qu'ils veulent habiter proche du cœur de ville, proche de la gare pour certains et on le voit d'ailleurs avec des grands projets, on voit des projets au niveau du Carré Royal avec des bâtiments supplémentaires. On voit l'ancien Hôtel des Ventes du Cours Alsace-Lorraine qui va devenir des logements. On voit également l'ancien restaurant Fontaine de Jade en face de la gare qui va devenir des logements. Là aussi le souhait d'habiter davantage autour des quartiers de gare et une fois qu'il y aura les habitants, forcément, il y aura des porteurs de projets qui voudront s'y réinstaller en tant que commerces. Donc c'est à nous de mettre en œuvre les équipements publics de proximité, que ce soient les aménagements de voirie, le plan qui est travaillé avec Alain BANQUET sur les déplacements doux, Madame TAVEAU qui s'investit dans la démarche et on sera reçu bientôt avec l'Agglomération pour ces déplacements entre la gare et le parc Aqualud. Là aussi, ça fait partie aussi des circulations qu'il faut attendre sur notre Ville. La question du stationnement, vous avez dit « le stationnement payant pose problème ». C'est faux Monsieur RUET. Ce qui pose problème, entre autres, c'est l'incompréhension du stationnement, les différents tarifs de stationnement, les zonages vers Orange et donc c'est tout cela qui pose problème. Ensuite, dans les différents problèmes, il y a aussi celui du prix, forcément c'est un enjeu. Il ne faut pas le mettre gratuit, et d'ailleurs s'il y a eu des stationnements payants mis en œuvre sur l'ensemble du territoire français, ce n'est pas pour rien et même partout dans le monde, c'est aussi pour éviter toutes les voitures tampons devant les commerçants et donc c'est tout ce travail-là qu'il faut que l'on arrive à mener ensemble. Monsieur ERNST, je vous redonne la parole sur quelques éléments mais, ce qui était surtout important de remarquer, c'est ce qu'on a fait ressortir sur les principaux points de l'étude, qui étaient d'abord sur la zone de Chalandise qui est très captive et on le voit sur le slide entre le grand Intermarché de Creysse et le grand Leclerc de la Cavaille entre autres. On le voit sur

la vitalité avec nos 450 commerces et on le voit quand il y a eu tous les grands noms du textile qui ont fermé partout en France, la ville de Bergerac s'est plutôt bien maintenue parce qu'on a énormément de professionnels indépendants et qui ont su se ressaisir d'un point de vue économique, c'est-à-dire soit un changement de marque, soit améliorer la qualité, parce que c'est aussi cela que vient chercher le consommateur et puis la vitalité, avec les cafés, hôtels, restaurants, mais ça aussi, c'est notre politique forte de mise en place des terrasses. Quand on sécurise les terrasses dans la rue Saint-Louis pour le bar, quand on sécurise et qu'on aménage la place Louis de la Bardonnie, là aussi c'est accompagné. Et puis on accompagne également les porteurs de projets sur le Port. Vous savez qu'on a un projet de restaurant et de brasserie au niveau des Grands Moulins. On a un projet de restaurant flottant en dessous des bâtiments, anciennement la Clinique La Terrasse. Il y a des projets. On les porte. On les accompagne. On est présent avec eux. Et donc ça, c'est important aussi pour nous et d'ailleurs ça fait baisser la vacance commerciale. Là aussi le travail de la manager de centre-ville, tout ce travail de terrain, d'aller rencontrer un à un les propriétaires qui ont des vitrines vides, le travail qui a été mené et ensuite le travail avec les porteurs de projets. Et là aussi, le dynamisme, mis en œuvre par l'équipe municipale, maintenant depuis dix ans, fait et permet à de nombreux professionnels, de venir vouloir s'installer à Bergerac. Et on le voit encore, on est encore appelés. On a des grands groupes qui veulent venir s'installer sur la ville de Bergerac et donc on les accompagne. On était encore, il y a quelques jours, avec Columbus Café qui veut s'installer à Bergerac. Et donc oui on accompagne aussi l'ensemble des enseignes qui veulent venir. Et puis la fréquentation en hausse, attendez Monsieur RUET, vous me dites « les personnes qui viennent, peut-être qu'elles ne consomment pas ». Mais aussi peut-être qu'elles consomment. Moi je veux bien... Attendez, s'il n'y avait personne en centre-ville, vous diriez « c'est la faute du Maire, il n'y a personne en centre-ville ». Il y a du monde en centre-ville et donc les gens viennent et ils consomment. Même s'ils ne consomment qu'un sirop de fraise, qu'un sirop de framboise, un sirop de menthe, à une terrasse de bar, il n'y a aucun problème. Donc, il n'y a aucun souci là-dessus et au contraire, c'est ça qui crée de la vie. Et ce que l'on fait sur l'aménagement de places et placettes, c'est aussi de donner ces lieux de vie, ces lieux d'échanges, ces lieux agora. Et donc c'est ce qu'on veut faire sur la place de la République. Et puis, pour nous, ce centre-ville, il doit devenir fonctionnel, parce qu'il y a des motifs des Français, aujourd'hui, qui ont changé avec des lieux de convivialité, des lieux d'échanges et donc c'est cela qu'il faut qu'on arrive à avoir dans notre centre-ville et c'est ce que l'on souhaite faire ensemble sur Bergerac. Monsieur ERNST, peut-être quelques éléments en conclusion, puisque chacun a pu prendre la parole. »

M. ERNST : « Merci et désolé de vous avoir abandonnés. Je me suis fait éjecter de la visio. J'ai repris simplement la fin de vos interventions. Le centre-ville de Bergerac, ce n'est pas le centre-ville des Bergeracois, c'est le centre-ville de 60-70 000 habitants qui vivent très largement sur ce bassin et qui y viennent plutôt pour des bonnes raisons. Sur une des planches, lors de l'enquête qu'on a menée auprès de ces 600 familles, les raisons de venir fréquenter Bergerac, le centre-ville de Bergerac, sont les bonnes. Il y a beaucoup, aujourd'hui, de villes moyennes qui sont fréquentées pour venir à la banque, pour venir chez le toubib ou pour venir à la Poste. Alors qu'on connaît bien les difficultés de garder les services postaux, de conserver nos toubibs et on sait très bien que les banques sont plutôt en train de désengager, parce que la relation, finalement, avec les usagers, elle se dématérialise et les banques, de toute façon, fermeront. Une agence sur deux, partout en France, elles l'ont déjà écrit. Les raisons de venir fréquenter Bergerac, elles sont déjà bonnes. Réaliser des achats non alimentaires, donc le shopping. Bergerac est une destination shopping et continuera à l'être. Réaliser des achats au marché. Le marché a une attractivité rare, donc il était opportun de le réorganiser, de le redynamiser et c'est ce qui a été fait en 2022, si je ne dis pas de bêtises. Et sortir et se retrouver pour un répondant sur deux. Donc la fonction de convivialité, la fonction de lien social que joue finalement ce réseau social physique qu'est le centre-ville fonctionne à Bergerac. Beaucoup de collectivités, de villes de même taille, on est à Brive en ce moment, on est à Libourne en ce moment, etc., se posent les mêmes questions. Comment, finalement, mon centre-ville devient aussi plus expérientiel, plus animé, etc. Deuxième élément, la saisonnalité se lisse de plus en plus. Tous les professionnels nous le disent et vous le voyez sur les pics de fréquentation. On a presque deux pics quasiment équivalents juillet et août et décembre pour les fêtes de fin d'année notamment. Donc, effectivement, la saisonnalité, elle est de moins en moins compacte sur mai, juin, juillet, août et donc la fréquentation des activités se fait presque tout le long de l'année. Ça c'est aussi un atout que l'on peut constater partout. Dans les atouts aussi que nous avons indiqués, on a un centre-ville qui est très bien traité, le paysage urbain, la qualité des placettes, la qualité des espaces publics, les travaux, les façades, les devantures, c'est un atout. Quand on est au centre-ville de Bergerac, on n'est pas à celui de Dunkerque ou d'une ville dans le Rhône. Alors que dans une zone commerciale, on sera toujours dans une galerie Carrefour, qu'elle soit dans le Rhône ou qu'elle soit à La Cavaille. Et ça, c'est un atout patrimonial, qui fait une vraie différence. Vous avez indiqué la question du stationnement. C'est la première objection. Mais ce n'est pas la question du prix du stationnement, c'est la question de l'organisation du stationnement. Ces dernières années, beaucoup de choses ont été mises en place ; on vient d'en parler assez largement. Ce qui donne finalement et la chance qu'on peut avoir aussi, c'est d'être en comparaison avec une trentaine de villes dans le Grand Sud-Ouest de votre taille et de pouvoir aussi voir la trajectoire que prennent ces villes, ce que vous ne maîtrisez pas et j'ai bien compris que les débats portaient là-dessus, c'est l'évolution des comportements d'achats et l'évolution du pouvoir d'achat des Français. Depuis 18 mois, la consommation est en berne. Depuis 18 mois, les Français sont préoccupés par l'inflation, les problèmes avec les pouvoirs d'achat. La Banque de France communique régulièrement sur cette épargne de précaution qui ne cesse de grossir. Et, effectivement, les

Français sont plutôt en train de chercher des bonnes affaires, voire de consommer beaucoup moins qu'ils ne le faisaient à l'époque. Je crois qu'on a une planche qu'on a mise aussi dans la synthèse, qui vous indiquait, y compris sur le bassin du Grand Bergeracois, qu'aujourd'hui, les utilisateurs consommaient moins, consommaient différemment. Le digital, chez vous comme ailleurs, est en train de peser entre 15 et 20 % de parts de marché et vous êtes tous dans cette salle des utilisateurs du digital, donc il ne faut pas imaginer que ça n'est qu'une..., qu'il faut simplement avoir des inquiétudes, il faut intégrer que le digital fait partie de nos modes de travail, de nos modes de fonctionnement, ça pousse d'ailleurs les commerçants à être un peu plus clairs sur leur page Google Mail Business, à adapter leurs horaires d'ouverture, à être présents aussi sur l'animation de communautés via les réseaux sociaux. Donc, c'est aussi une opportunité pour nos indépendants. Mais le digital, aujourd'hui, sur votre territoire, il pèse 15 à 20 % de parts de marché. Et pourtant, on ne l'a pas vu se construire. Ce n'est pas un concurrent qui est venu ouvrir des boutiques en face de chez nous. Beaucoup de choses sont déjà sur des bonnes trajectoires sur le centre-ville de Bergerac. Vous avez cité la rue Neuve d'Argenson dans laquelle se concentrent encore des cellules vacantes. Elle a des difficultés d'ailleurs cette rue, sur ses déclivités, sur l'accessibilité des cellules commerciales, sur le fait d'être évidemment aussi piétonne, à côté de flux automobile important, parce que vous l'avez dit, on rentre dans le centre-ville par la rue Neuve d'Argenson. Donc le fait que cette rue puisse porter plutôt des services nous paraît être une bonne trajectoire, plutôt que d'avoir des services qui s'installent sur nos jolies placettes ou sur la rue de la Résistance, c'est plutôt peut-être sur la rue Neuve d'Argenson qu'on aurait plutôt envie de les avoir. Et vous avez parlé aussi de la liaison avec la gare. C'est pour nous aussi un enjeu de continuer à améliorer. Nous, on vient en train, d'ailleurs, assez régulièrement et on voit bien que tout l'enjeu, et de la rue Sainte-Catherine et plus globalement de l'accès à la gare, sera, dans les années qui viennent, certainement aussi un enjeu de connexions et de qualité, de confort pour les piétons, pour les commerçants, pour les terrasses, etc., avec une place qui est très forte aujourd'hui pour la voiture. Donc beaucoup d'atouts, beaucoup de choses qui ont déjà été réalisées sur votre territoire ces dernières années. Je vais être très direct et on se dit les choses de manière assez directe avec Monsieur le Maire et avec l'équipe municipale, aujourd'hui, Bergerac est devenue pour nous un benchmark, une bonne pratique dans le centre-ville. On parle de Bergerac dans d'autres villes, en disant « allez aussi prendre exemple avec des initiatives lancées par Bergerac ». Ce n'était pas le cas en 2017 quand on a commencé nos premières investigations. Donc, il nous semble, avec un regard extérieur et un regard national, que la trajectoire est bonne. Il reste des choses à faire, sans surprise. D'ailleurs, on a proposé aussi, puisque Monsieur le Maire nous l'a demandé, de continuer et de mettre en place encore quelques actions pour les prochaines années, qui continueront de permettre de soutenir et l'attractivité et le commerce du centre-ville. Ce que l'on ne maîtrise pas, c'est ce qui restera dans le portefeuille des visiteurs à dépenser dans votre centre-ville. Il vaut mieux que les flux soient présents et que les commerçants donnent envie aux consommateurs de rentrer dans les boutiques et de consommer et de dépenser. C'est votre responsabilité d'acteurs publics, de créer des flux. Après, si les Français dépensent un peu moins, là vous avez peu d'actions pour intervenir sur ce volet-là. »

M. LE MAIRE : « Très bien, je vous remercie beaucoup Monsieur ERNST pour ces éléments. Merci pour l'étude et on continuera le travail de fond. Merci. »

M. ERNST : « Merci à vous. »

M. LE MAIRE : « Et donc, on va passer après cette étude du... Ah pardon, attendez Monsieur ERNST, restez, parce qu'on a Madame TAVEAU qui veut vous poser une question, Madame TAVEAU, pardon. »

MME TAVEAU : « Ce sont des constats et peut-être des questions. Moi je pense que..., tout à l'heure, vous vous êtes affrontés un petit peu avec ce que disait Fabien. Je crois qu'il pose une vraie question qui est le périmètre défini comme le centre-ville. C'est-à-dire que c'est vrai que le fait que jusqu'au niveau de la gare et toute la partie au niveau de la gare et ce qu'elle est, c'est tout de même ça qui ferait la différence avec d'autres villes. Quand vous arrivez dans une ville de province et qu'on a une gare où tout autour c'est désert, où il n'y a rien, où il n'y a pas d'animation, c'est la tristesse. Et là, Bergerac, on n'en est pas là mais, quand même. L'autre chose, étendre le territoire, étendre la notion de centre-ville réellement. L'autre chose, vous parlez beaucoup de consommation, évidemment, il faut que les gens consomment pour que des gens s'installent, etc. Mais, est-ce qu'on ne peut pas concevoir des villes où les gens ne sont pas tout le temps, enfin, soient heureux, ils peuvent s'asseoir, ils peuvent discuter dans des endroits agréables sans qu'on ait systématiquement de la consommation ? En 2024, vu ce qui se passe, c'est tout de même très très étonnant d'insister sur cette partie de consommation, consommer, consommer, quand on sait que les gens ont de moins en moins. Et l'autre chose que je ne vois pas dans l'étude, mais c'est peut-être normal, c'est qu'on ne parle pas du tout du prix des loyers, des machins vacants là, pardon je ne suis pas du métier, des baux commerciaux de tous les éléments vacants. Moi, j'ai un souvenir, la rue Sainte-Catherine et le haut de la rue Sainte-Catherine, en allant vers la gare, ils sont tellement élevés ces loyers pour des personnes qui veulent mettre des petits commerces intéressants, pas des grandes enseignes, etc., qu'ils durent deux ans. Quand les aides de l'État s'arrêtent, ils font faillite. Je pense à une femme qui s'était installée sur la vente en vrac, qui était vraiment intéressant, actuellement sur la non-consommation, les non-papiers, les non-déchets, etc., elle a tenu deux ans. Après les aides de l'État, elle n'a pas tenu. Pareil, ça a été repris par quelqu'un d'autre qui était dans la mercerie, elle n'a pas tenu. Et donc les taux, les loyers de ces baux sont dans des endroits trop excessifs. Je ne sais pas quelle est la place et le rôle et

le pouvoir de la Ville pour faire qu'on ait quelque chose qui permette aux commerçants qui veulent s'installer, puissent rester. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Peut-être une dernière intervention, Monsieur ERNST. »

M. ERNST : « Alors, très très vite. Mais ça va m'obliger à prendre quelques raccourcis et donc, vous m'excuserez d'avance. Notre étude portait sur la vitalité commerciale, donc je ne peux parler que de la vitalité commerciale. Et, en l'occurrence, si je ne parle pas de clients et de consommation, je ne parle plus de commerce. Donc, c'est un point d'entrée. Et je souscris Madame, vous avez raison, le centre-ville, il n'est pas un centre commercial et donc il y a plein de gens et ma grand-mère, elle parlait de descendre s'asseoir sur un banc pour faire une regardelle, c'est aussi un espace de lien social, etc., des jeux pour enfants, et vous en avez partout, sur toutes les placettes, dans vos projets. On peut partout s'installer à l'ombre, sur un banc et ça c'est un véritable atout. Mais notre angle, en tout cas ce qui nous avait été demandé, c'était de travailler sur la question de la vitalité économique. Donc, évidemment, j'ai dû parler de consommation, puisqu'on parle de commerce. Puisqu'effectivement, le commerce ne se décrète pas. Le commerce, si un commerçant ne rencontre pas son marché, ses clients, ne réalise pas un chiffre d'affaires, il ne paye pas son loyer, il ne se paye pas et il ne tient pas, vous l'avez dit. Deuxième élément, pour moi, je vais être assez direct, avec un regard extérieur, La Madeleine, c'est un cœur de quartier et le quartier de gare, c'est un quartier de gare. Et en fait, dans un quartier de gare, on trouve souvent des commerces liés aux flux de la gare, la brasserie et quelques commerces liés à des gens qui entrent et qui sortent, mais c'est assez rarement un lieu où on s'installe, un quartier de gare. C'est souvent un quartier de flux, comme dans beaucoup de villes. Je crois qu'il faut ne pas oublier ces territoires-là, mais leur donner un rôle et une place qui sont un peu différents, peut-être du cœur historique qui a le patrimoine, qui a la culture, qui a les espaces publics confortables, piétons, etc. Et le dernier point, c'est le point des loyers, vous avez raison. Dans beaucoup de nos villes moyennes, les loyers sont trop chers et les propriétaires, pour certains, restent encore un peu arc-boutés sur une grande époque où des loyers étaient importants et où le commerce allait bien, peut-être mieux qu'aujourd'hui. D'ailleurs, le digital n'existait pas, les flux et les mobilités étaient très réduits, les zones commerciales existaient peu ou le grand commerce existait peu et donc, finalement, toute la consommation passait via ce commerce de proximité, en bas de chez soi. Évidemment, les choses ont évolué, les loyers n'ont pas beaucoup baissé entre-temps. Le loyer, le bail commercial, c'est le contrat le plus libéral du droit français et les acteurs publics ont assez peu d'outils pour intervenir sur la question des loyers. On a proposé quelques actions qui permettraient peut-être de faire évoluer un tout petit peu cette question des loyers, sachant que la collectivité est déjà à l'ouvrage, elle a déjà préempté, elle s'est déjà substituée chez vous à Bergerac, elle a déjà racheté certains locaux pour les remettre sur le marché à des loyers adaptés. Ce sont des démarches qui sont déjà à l'ouvrage. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Merci à vous et donc, on prend acte de ce rapport. Je vous remercie Monsieur ERNST et donc à bientôt. »

M. ERNST : « Merci à vous. À bientôt. »

FAISABILITÉ D'UN RÉSEAU DE CHALEUR POUR BERGERAC – PRÉSENTATION FINALE

N° 2

Rapporteur : Bureau d'études SERMET

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « On va donc passer, pour qu'il y ait un petit peu de chaleur dans cette pièce, à l'étude sur le réseau de chaleur.

Et je demande à Monsieur Teddy RICHARD, qui avait été retenu, dans le cadre de l'étude financée par l'ADEME, donc on est sur une étude qui a été financée à 90 % par l'ADEME. Je vous rappelle un petit peu le contexte d'origine. D'abord, on avait cette problématique des déchets à Bergerac, avec ce que l'on allait avoir dans les années suivantes, en ce qui concerne la Redevance Incitative, l'augmentation des taxes au niveau national. Donc, c'était de se dire qu'à un moment donné, peut-être que ces déchets pouvaient devenir producteurs d'énergie, ainsi, devenir indépendants énergétiquement et donc, par la suite, créer un réseau de chaleur. Dans ce cadre-là, l'ADEME nous a retenus dans l'appel à projets, on a été cofinancés et donc le Cabinet a été retenu et je vais lui laisser la parole pour la présentation de l'étude et ensuite on passera aux questions. J'avais dit à Monsieur ERNST un quart d'heure de présentation et un quart d'heure de jeu de questions/réponses. On a fait quasiment trois quarts d'heure, mais on n'est pas mal ! Je vous laisse la parole. »

M. RICHARD : « Un sujet un petit peu plus austère peut-être que le sujet de l'aménagement du centre-ville et des commerces. Je vais essayer de ne pas vous noyer sous les chiffres, malheureusement, il va falloir aborder un peu les aspects quantitatifs. On a été sollicités, effectivement, on a eu le plaisir d'accompagner la Municipalité dans une réflexion sur la faisabilité d'un réseau de chaleur. C'est un objet technique. On va parler

d'énergie et puis, bien évidemment, on va parler de l'analyse économique. La faisabilité, c'est ça, c'est quelles sont les solutions techniques qu'on peut mettre en place et puis, est-ce qu'elles sont pertinentes d'un point de vue économique ou pas. Je vais essayer de ne pas vous assommer. Je représente un groupe qui travaille dans le domaine de l'énergie, dans l'ingénierie. On travaille aussi bien avec des industriels qu'avec des acteurs privés et bien évidemment avec des collectivités, sur tous types de missions, de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à la maîtrise d'œuvre, de conseils et on va entrer dans le cœur du sujet. Un réseau de chaleur, qu'est-ce que c'est ? L'idée, c'est de substituer aux chaufferies qui existent, dans chacun des bâtiments, qui permettent d'alimenter les radiateurs de la Mairie, par exemple, une chaufferie centrale et d'alimenter chacun des bâtiments via un réseau. Là où on avait une chaufferie dans un immeuble, on va avoir une sous-station qui va venir s'alimenter auprès de la chaufferie centrale, via un système de réseau ; ce sont tout simplement des tuyaux qui amènent l'eau chaude aux pieds des bâtiments et dans les bâtiments, on peut les chauffer. Pourquoi est-ce qu'on fait ce genre d'installation ? Parce qu'on va pouvoir mettre en place des solutions techniques plus pertinentes, notamment en termes de bas carbone, des solutions plus pertinentes en termes d'émissions de CO2 et puis, bien évidemment, avec un objectif de mutualisation, du coup des investissements qui vont permettre d'aboutir à aussi de meilleurs prix pour les usagers. Première question qui se pose, qui dit réseau de chaleur, quel est le besoin en chaleur sur le territoire ? Bien évidemment, on a fait une étude sur l'ensemble du territoire de la commune et on a fait un focus sur la zone où il y a le plus de densité de besoin de chaleur. Là, vous avez des petites pastilles. Chaque pastille correspond à un consommateur de chaleur qu'on a pu identifier. Blanc, c'est un tout petit consommateur. Vert, c'est un consommateur qui commence à être un peu significatif. Et puis on va passer par le orange et aller jusqu'au rouge et en rouge, vous allez trouver le lycée Maine de Biran, les centres hospitaliers, la Clinique, qui sont des consommateurs significatifs en termes de chaleur. Quand on a observé tout ça, il faut réussir à relier, avec la meilleure densité possible, l'ensemble des consommateurs par un ensemble de tuyaux, que vous voyez représentés ici en marron. Pour le coup, Bergerac est une ville moyenne qui a une bonne densité en centre-ville en termes de consommation de chaleur, avec beaucoup de bâtiments qu'on peut raccorder relativement facilement, notamment tout l'ensemble autour de Jean Moulin. Le quartier Jean Moulin plus les acteurs hospitaliers, ça fait un réseau qui était très intéressant. Voilà la liste des consommateurs de chaleur qu'on a retenus, avec des consommateurs qui sont faciles à convaincre et à embarquer dans cet esprit de mutualisation des moyens de production, comme la Ville, la CAB, l'acteur Urbalys et puis un ensemble d'autres acteurs qu'il va falloir convaincre. Pour les convaincre, on aura l'argument décarbonation et puis on aura l'argument, bien évidemment, économique à leur présenter. Je passe rapidement, à moins que vous ayez des questions, sur les différents bâtiments raccordés. Quelles solutions techniques, maintenant qu'on a vu qu'on avait un besoin en chaleur qui était intéressant et significatif. Première solution, une chaufferie qui va consommer du bois. La difficulté du bois, c'est qu'il va falloir l'amener sur place. On a un peu de nuisances en termes de transport. C'est une installation qui demande du foncier. Donc il faut lui trouver un emplacement. On verra qu'on a trouvé quelque chose qui était plutôt pertinent. On a étudié une deuxième possibilité technique, de faire de la récupération sur les eaux usées de la station d'épuration, qu'on appellera STEP un peu plus loin dans les diapositives. Ça avait des vertus environnementales très intéressantes. Ça avait des vertus de mixité énergétique qui elles aussi étaient intéressantes. On verra que la conclusion économique, malheureusement, n'est pas forcément au rendez-vous. Et puis après, on a un très joli scénario prospectif, qui s'appuie sur le projet qui est envisagé par la Municipalité, de mettre en place une usine de valorisation énergétique ou ce qu'on appelait antérieurement les usines d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune. Quand on incinère des ordures, forcément, on a énormément de chaleur disponible. Donc, ce sont deux projets qui, quand ils fonctionnent de pair, sont très pertinents. Qu'est-ce qui constitue le prix de la chaleur, aujourd'hui, pour l'ensemble des abonnés ? Il y a l'achat du gaz en tant que tel, il y a le réseau de distribution du gaz, il y a les taxes associées au gaz, pour la plupart d'entre eux et puis après, il y a les investissements associés aux chaufferies qui existent dans les bâtiments, dont on n'aura plus besoin ultérieurement et puis toute la maintenance de ces installations. Ça nous a permis de déterminer, sur la base des prix qu'on avait à l'époque, au 1^{er} trimestre de cette année, un prix de revient, toutes taxes comprises, de l'ordre de, entre 132 et 133 € du MWh. Et c'est ce prix-là qu'on va challenger au travers de nos solutions réseaux de chaleur. Première solution, la biomasse. La biomasse qu'on a pu envisager d'installer, aux alentours de la Plaine de Picquecailloux. On limite les nuisances en termes de transport. On n'est pas très loin. Il faut faire un petit complément de jonction, comme vous le voyez, par rapport à ce qu'on avait prévu pour le raccordement. Et du coup, ça nous amène quelques éléments de dimensionnement, ça veut dire 7 km de réseaux à faire transiter dans la Ville. On passe sur les détails. L'énergie de base, c'est la biomasse. On garde toujours un petit peu de gaz en secours, en cas de défaillance et puis aussi pour faire les appoints pendant les pics de consommation au plus froid de l'hiver. Et on a une solution qui est très performante en termes environnementaux, vu qu'on couvre à 93 % les besoins de chaleur à partir de la biomasse. Pareille solution nous amène à un prix résultant, en reprenant les mêmes termes que ceux qu'on a vus tout à l'heure pour la solution de départ. C'est comment je rembourse mon installation ? Comment je la finance ? Comment je l'entretiens ? Et le coût de l'énergie, on arrive à un prix qui est inférieur de l'ordre de 13 % au prix de référence. Donc on est intéressants, sans être non plus hyper compétitifs. On a ensuite envisagé une deuxième solution, avec un raccordement, cette fois, à proximité de la station d'épuration, avec d'un côté de la récupération de chaleur sur les eaux usées avant leur rejet et puis un complément avec de la biomasse. La difficulté de cette solution, c'est que la jonction est sensiblement plus longue, un réseau plus long ça implique des investissements significatifs majeurs, avec 900 mètres de réseaux en plus. On arrive à une solution qui,

malheureusement, économiquement, sera beaucoup moins intéressante, puisqu'on atteint un prix qui est du même ordre de grandeur que le prix aujourd'hui payé par les différents abonnés potentiels. Et puis, on a le scénario plus prospectif mais très intéressant, qui consiste à aller se raccorder à l'usine de valorisation énergétique, l'incinérateur d'ordures ménagères qui sera installé sur le boulevard des Poudriers, c'est ça ? Et là, le réseau est du même ordre de grandeur, enfin, un peu plus long que celui de la biomasse. Par contre, on couvre la quasi-totalité du besoin en énergie par cette chaleur fatale. On récupère, auprès de l'usine de valorisation énergétique et la question c'est comment on va gérer la relation entre d'un côté le réseau de chaleur et de l'autre, l'usine de valorisation énergétique. L'usine de valorisation énergétique, en clair, c'est intéressant pour elle de vendre de la chaleur, mais pas forcément, parce qu'elle fait aussi produire de l'électricité. Donc cette chaleur, soit on fait de l'électricité, soit elle vend au réseau. Donc il y a un peu un compromis à trouver mais, en règle générale, c'est plutôt facile de récupérer la chaleur auprès des UVE. Et donc là, comme on est prospectif et qu'on ne sait pas vraiment comment les relations vont pouvoir se nouer entre le projet d'incinérateur et puis le projet de réseau de chaleur, on a fait différentes simulations de prix. Très facilement, parce que grosso modo, le scénario le plus classique qui se pratique en ce moment, on serait sur le scénario moyen là, avec 30 % d'économies pour les abonnés potentiels. Donc là, on a quelque chose qui économiquement est percutant. Vous arrivez à avoir une copropriété ou l'hôpital et vous vous dites on vous fait 30 % sur le prix de la chaleur, forcément, vous êtes percutant. Synthèse, alors les investissements, je n'en avais pas parlé pour ne pas vous noyer sous les chiffres. Mais on est entre 12 et 17 millions d'euros potentiellement, c'est ce qu'on voit, la simulation STEP est complètement grevée par le surinvestissement lié à la longueur du réseau. On a une solution biomasse, qui est facile à mettre en œuvre, parce qu'elle fonctionne par elle-même, mais qui n'est pas percutante au niveau économique. Une solution STEP, qui elle n'a pas d'intérêt, malheureusement, en termes d'analyse économique. Et puis un scénario avec une usine d'incinération d'ordures ménagères, qui lui peut être très percutant, par contre qui nécessite de mener de front et simultanément les deux projets, le projet de l'incinérateur et le projet de réseau de chaleur. On ne pourra pas faire l'un puis l'autre. Ce sera forcément quelque chose à mener de front et de pair. Ceci dit, le scénario biomasse, tel qu'on l'a étudié, on l'a étudié avec un taux de subvention qui est raisonnable, mais qui n'est pas forcément maximisé. On voit des projets qui ont réussi à faire mieux financer. Comme là, on a plutôt une bonne densité sur la ville de Bergerac, on peut avoir espoir de trouver un peu de compléments de subventions et donc on a remené aussi des simulations dans ce sens-là. Et si on maximise le taux de subvention à 45 %, on peut aussi trouver une bonne compétitivité économique sur un scénario biomasse. Ça nécessite quand même de poursuivre un petit peu les investigations et de refaire un tour de table avec différentes institutions qui pourraient subventionner le projet. Conclusion, il est pertinent d'imaginer un réseau de chaleur sur le territoire de Bergerac, d'un point de vue technique, sans aucun problème. La pertinence économique d'un tel projet est à conforter si on s'oriente vers une solution biomasse. Et elle est excellente si on jumelle ce projet de réseau de chaleur avec un projet d'incinérateur d'ordures ménagères. Aujourd'hui, à ma connaissance, le projet n'est pas encore forcément lancé mais, c'est ce qu'il faut retenir. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Merci pour la présentation. D'abord, vous le savez, on est dans une démarche de transition environnementale et donc le souhait de pouvoir installer de tels équipements sur la Ville. Maintenant, il était intéressant, pour l'ensemble du Conseil Municipal, de partir sur une première étude et voir déjà ce qui peut être fait, ce qui peut ne pas être fait, et surtout les coûts engendrés. Les lieux qui ont été pris sur les différents diaporamas, sont des lieux d'exemples, qu'on soit bien d'accord, que ce soit celui de la Plaine de Picquecailloux, celui derrière Aragon, celui au barrage, sont des lieux d'exemples pour voir un petit peu à l'extrémité Est et Ouest de la Ville, les possibilités qui s'offraient à nous, une fois qu'il y a eu l'état des lieux, en fonction des équipements qui demandent le plus de consommation possible et les futurs clients qui pourraient s'y raccorder. Deuxième élément, je rappelle que l'économie pour l'ensemble des futurs clients, elle est directe puisque, même si le prix de vente était le même HT, le taux de TVA n'est pas le même, donc le client final gagne au moins le taux de TVA. Ça c'est le premier élément, parce que le taux de TVA est à taux réduit quand il y a de la consommation d'énergie renouvelable. Voilà un petit peu ce premier point qui est fait. Deuxième élément, on avait voté ici une motion pour l'installation d'une unité de valorisation énergétique sur Bergerac pour aussi montrer que la ville de Bergerac souhaitait avoir cette installation, si un jour, il devait y en avoir une en Dordogne. Et avec cette installation, ça peut nous permettre aussi de travailler sur l'installation de ce réseau de chaleur. Le temps que l'unité de valorisation énergétique se fasse sur le Département, à mon avis, on est entre 5 et 10 ans. Le temps que l'ensemble de ces réseaux de chaleur puissent se faire, s'il se fait en même temps, on est dans les 10 années qui viennent. Ce qui veut dire aussi, puisque quand même, on est sur des lieux d'implantation où il y a des voiries. Il faut passer sous voirie et donc il y aura des voiries à refaire. Là, c'est un exemple. Maintenant que la route de l'hôpital est toute neuve, on ne va pas aller percer la route de l'hôpital, qu'on soit bien d'accord. Mais on sait aussi que tous les 10 ans, les chaussées sont à reprendre. Donc, on sait aussi, et c'est de préparer aujourd'hui pour dans 10 ans, là aussi, la démarche de la grande concertation qui est la nôtre, on la demande aux habitants, c'est normal qu'on la réalise aussi pour nous. Et donc, c'est de commencer à regarder les voiries qui pourraient être dans une dizaine d'années à reprendre et donc sur lesquelles on pourrait avoir ces réseaux. C'est vraiment une prospective sur du long terme. Et je tiens vraiment à vous remercier pour le travail qui a été réalisé, avec les différentes études de consommation, les états des lieux, les définitions de scénarios, les choix qui ont été faits et puis les différents montages juridiques, financiers qui sont envisagés. Même si on le sait, l'ensemble des subventions à percevoir, il est toujours différent en

fonction de l'année, en fonction des différentes possibilités qui s'offrent à nous, des différentes lois de Finance, nous on y reviendra tout à l'heure sur la loi de Finance au niveau du Rapport d'Orientations Budgétaires, mais en fonction des choix politiques qui sont faits au niveau national sur leur installation. C'était important pour nous de vous montrer cette étude, qui permet à tout le Conseil Municipal d'avoir le même niveau d'information. Est-ce qu'une personne veut intervenir ? Oui, Julie TEJERIZO, Hélène LEHMANN. »

MME TEJERIZO : « Oui, on parle là de..., c'est vous qui le dites, de pertinence technique et économique et on ne parle pas de pertinence environnementale. On le sait, les incinérateurs, c'est des gros consommateurs de déchets. On ne parle pas du nombre de camions qui vont rouler sur les routes pour alimenter ce gros consommateur. À l'heure où on demande aux gens de baisser leurs sacs jaunes, leurs sacs noirs et de composter et qu'on sait que dans ces incinérateurs, le tri, on n'en a absolument rien à faire. Enfin, sur du long terme, je ne vois absolument pas ni la pertinence environnementale, ni technique, ni économique. Et c'est dommage qu'on ne puisse que parler sur un sujet aussi lourd que celui-là, qu'on puisse que parler d'argent. Et encore une fois, même..., alors voilà, un réseau de chaleur, très bien, pourquoi pas, il y a d'autres solutions en plus. Et sur des projets aussi abondants en termes d'argent public, encore une fois, questionnons les Bergeracois et faisons un réel référendum sur cette question et qu'est-ce qu'ils attendent eux de leurs déchets, de leur chaleur et des économies qu'ils veulent faire. »

M. RICHARD : « Effectivement, je suis passé rapidement sur les aspects environnementaux, parce qu'il y avait déjà beaucoup de chiffres. Mais, dans chacun des scénarios, bien évidemment, l'étude, l'impact en termes de tonnes de CO2 évité est le cœur du sujet. On l'a masqué, mais les technologies qui ont été retenues, sont là pour justement apporter des économies en termes de CO2. Ce n'est pas le cas... »

MME TEJERIZO : « Des camions... »

M. RICHARD : « Ce n'est pas le cas du scénario incinérateur d'ordures ménagères. Mais, de toute façon, les ordures ménagères, dans le Département, il faut bien trouver un débouché. À court terme, ça reste là, peut-être, une mauvaise solution, mais elle vient se substituer aux solutions d'enfouissement qui ne sont pas bonnes non plus. Mais ce n'était pas non plus l'objet de l'étude en tant que telle. L'objet de l'étude, c'est par contre de dire qu'il y a une densité de chaleur... Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a une densité de chaleur sur le centre-ville de Bergerac qui rend pertinent de venir trouver des solutions de production de chaleur, centraliser et décarboner, j'insiste sur ça, ou des solutions de chaleur fatale. De toute façon, les ordures ménagères, elles seront brûlées quelque part. Si elles sont brûlées à Bergerac et que ça permet d'alimenter tout le quartier Jean Moulin à moindre prix, tant mieux. »

M. LE MAIRE : « Juste deux informations. D'abord, dès le départ, on sait qu'on est dans le cadre de la transition environnementale et donc, dès le départ, c'était pour éviter des tonnes de CO2. Ça c'est la base de départ. Maintenant, c'est comment on les évite ; premier élément. Deuxième élément, vous évoquez, Madame TEJERIZO, les camions sur les routes. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, c'est près de 75 000 tonnes de déchets qui partent par les routes de notre Département, qui vont vers Saint-Laurent-des-Hommes. Donc, si on peut éviter que tout le sud Dordogne aille jusqu'à Saint-Laurent-des-Hommes et qu'en plus ça puisse servir, on économise les camions sur les routes, on économise du carburant et on y fait de l'énergie. Donc ça c'est quand même assez intéressant. Nous, la volonté de départ ici, c'était de donner toute l'information possible au Conseil Municipal sur un réseau de chaleur. Et du réseau de chaleur, comment il peut être alimenté, biomasse, STEP, UVE, en fonction de ce qui existe aujourd'hui sur le marché et que, il y ait la même information sur l'évolution du prix moyen de la chaleur, des tonnes de CO2 évitées par an, des coûts d'investissements et de subventions qui sont faits en fonction des scénarios qui ont été retenus. Aujourd'hui, on n'est pas là pour dire « on va faire ça » ou « on va faire ça ». On est là pour dire « voilà si demain il y avait un réseau de chaleur sur la Ville, par où il peut passer pour avoir un maximum de clients et donc qu'il se fasse ». Parce qu'on peut très bien faire tous les réseaux de chaleur que l'on souhaite, en disant, on va le faire sur la rive gauche, mais s'il n'y a pas les clients potentiels derrière, personne ne viendra pour le réaliser. Donc c'est vraiment ça qui est intéressant pour nous, c'est de voir les clients potentiels et donc le réseau de chaleur par où il doit passer, en priorité. Et je rappelle que sur l'ensemble du site où le réseau de chaleur est développé, l'ensemble des particuliers riverains qui seraient positionnés sur ce tracé, peuvent également se brancher dessus s'ils le souhaitent. Ce sont tous ces éléments-là qu'il faut qu'on prenne en compte. Mais ce n'est pas de dire ce soir on va prendre l'un, on va prendre l'autre, c'est juste de dire, on a fait un état des lieux, on a tous le même niveau d'information, qu'est-ce qu'on est prêts à faire demain. Et si demain, au niveau du SMD3, au niveau départemental, Bergerac peut être retenue pour avoir un incinérateur, je ne dis pas un énorme incinérateur pour faire toute la Région ; il y en a un à Brive, il y en a un à Bordeaux, etc., donc on ne va pas avoir tous les déchets qui vont arriver. Par contre, c'est comment on peut redevenir indépendants énergétiquement, au moment où il y a eu la guerre en Ukraine et où là, l'ensemble des coûts des fluides a augmenté, donc on veut être indépendants économiquement, indépendants sur l'énergie, à nous aussi d'y mettre de la volonté et à investir sur le territoire avec des outils. Peut-être que ce qui est vrai aujourd'hui, ne le sera pas dans 5-6 ans, quand tout sera signé pour un UVE sur Bergerac et si ce n'est pas signé sur un UVE, dans ce cas-là, peut-être qu'il y aura un grand plan de développement de la biomasse sur le territoire français, dans une région comme la nôtre où il y a une filière bois

très organisée, qui peut nous permettre d'alimenter très facilement, peut-être que dans ce cas-là, on dira pourquoi pas mettre deux unités de biomasse, une unité à l'Est, une unité à l'Ouest. Et puis on développera peut-être notre unité sur la rive gauche. Là, il n'y a pas de vérité aujourd'hui, parce qu'il y a beaucoup de facteurs dont on ne maîtrise pas les décisions, mais par contre on a tous le même niveau d'information. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? C'était Madame LEHMANN ? »

MME LEHMANN : « Oui, merci. Juste une remarque quand même sur le débat. Moi, ça me pose question que la personne qui nous a présenté l'étude reste pendant le débat politique. Qu'on ait les informations techniques et la présentation, très bien. Par contre, le débat politique, pour moi, il appartient aux élus. »

M. LE MAIRE : « Alors après, moi je vais être clair avec vous. On l'a payé pour faire cette étude, donc maintenant, il va faire son boulot jusqu'au bout et donc il va répondre à toutes les questions. Après, il y a les questions techniques et donc Monsieur est là pour répondre. Après, je vais être clair, Monsieur, il a un Cabinet Conseil Manergy, mais lui, il ne vend pas de réseaux de chaleur, il ne vend pas de biomasse et il ne vend pas de STEP. Donc, il n'est pas là pour nous vendre sa camelote, qu'on soit bien d'accord. Il est là vraiment... Non, non, non, non, à un moment donné... Il est là pour nous donner de l'information et être un technicien. Si on ne fait pas confiance au technicien, on fait confiance à qui ? Donc, à un moment donné, il faut faire confiance au technicien. Madame LEHMANN, une autre intervention du coup ou pas ? »

MME LEHMANN : « Bien sûr. »

M. LE MAIRE : « Allez, on vous écoute. Monsieur, bouchez vos oreilles. »

MME LEHMANN : « J'ai appris des mots fort intéressants dans ce rapport. Moi, j'ai du coup cherché sur internet. Il y a des mots vraiment presque poétiques, chaleur fatale, UVE, qu'est-ce qu'une UVE ? Et en fait, non, c'est un incinérateur, malheureusement. Je suis quand même un peu étonnée que cette étude finisse par nous montrer que l'incinérateur serait la moins chère des solutions pour faire un réseau de chaleur. Sauf qu'on ne parlerait aujourd'hui pas de réseau de chaleur, si vous n'aviez pas cette idée d'incinérateur sur Bergerac ; je voudrais quand même le rappeler. On est sur, au bas mot, pour la solution de l'incinérateur, à 12 millions d'euros. Donc, comme l'a dit Julie, je suis tout à fait d'accord, cette question-là, elle est à traiter avec les Bergeracois. On ne peut pas se prendre, comme ça, sur un Conseil Municipal. Aujourd'hui, les incinérateurs en France, c'est 60 000 tonnes de déchets par an. On a eu le rapport d'activité du SMD3, lundi, en Conseil Communautaire. Aujourd'hui, on est à 80 000 tonnes de déchets résiduels en Dordogne et ça baisse. On sait très bien qu'à partir du moment où on a un incinérateur, ça ne baisse plus. Et ça, c'est prouvé partout. Pour moi, c'est une aberration écologique. Julie l'a dit, un ballet de camions. On parle de réduire du CO2, on va mettre des camions thermiques qui vont produire du CO2. Un incinérateur émet en moyenne 132 kg de CO2 fossile par mégawattheure, d'énergie produit, et 192 kg de CO2 biogénique. Donc là aussi, on est sur de la production de dioxyde de carbone, alors qu'au départ, on n'en a pas. Économiquement, on nous dit « les contrats, c'est les C2E », fin potentielle en 2025. En 2028, il y a un projet européen d'intégration des incinérateurs dans les quotas carbone. Et là, on pourrait augmenter le coût de traitement à la tonne de 30 à 40 %. En France, on a quand même une hausse continue des tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes. Aujourd'hui, on n'a pas de certitude non plus sur les futurs clients d'un réseau de chaleur, quelle que soit la solution retenue. On est sur des projets, en plus, sur une acceptabilité plus que compliquée, que ce soit..., ça a été évoqué pour la centrale biomasse, mais je crois qu'encore plus pour un incinérateur, on va recasser de la voirie, on est sur 10 ans de temps long, on n'est pas dans le bon timing en fait. La seule énergie, en conclusion, la seule énergie propre, c'est celle qui n'est pas consommée. Donc, les 12 millions, mettons-les sur de la rénovation énergétique des bâtiments. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame LEHMANN. On peut éteindre la lumière, s'il vous plaît, puisque la meilleure économie, c'est celle qu'on n'utilise pas. Madame LEHMANN, on se rend bien compte de quoi ? Qu'à un moment donné, il y a bien besoin d'énergie pour vivre. Il y a bien besoin d'énergie pour vivre. Donc, il faut bien la créer cette énergie. Alors, bien sûr, il y en a qui parlent de l'éolien. Ceux qui parlent de l'éolien, mais on ne veut pas voir d'éoliennes. Il y a ceux qui parlent du photovoltaïque, mais on ne veut pas voir de panneaux visibles depuis la chaussée, etc., donc il faut qu'on trouve toutes les solutions possibles pour créer de l'énergie sur des territoires comme les nôtres. Vous avez parlé du fait que ce réseau de chaleur doit être traité avec les Bergeracois. Madame LEHMANN, vous habitez où depuis 4 ans ? Depuis 4 ans, il y a eu des grands débats. Il y a eu des grands débats sur l'école, des grands débats sur les déchets, des grands débats sur la place de la République, la grande consultation, des grands débats sur l'aménagement des berges de la Dordogne, le commerce de centre-ville et j'en oublie, parce que, depuis 4 ans, les Bergeracois sont habitués à être consultés. Et je donne un exemple, un exemple, Libourne, Bergerac quasiment le même nombre d'habitants, 500 personnes qui participent à leur grande consultation, 3 000 pour Bergerac. Parce que les Bergeracois sont habitués à être consultés sur un territoire comme les nôtres. Et ils savent qu'en plus, quand ils répondent aux consultations, on réalise leur demande. C'est ça qui est important, d'écouter, d'entendre, de réaliser. Et on l'a vu avec la grande consultation. Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit sur le cas 3, l'UVE, mais je vais prendre le cas 1. C'est-à-dire qu'on nous dit « on est dans une région où il y a du bois ». Il y a un problème, c'est-à-dire qu'on est en train de travailler sur..., enfin, on demande qu'on arrête les coupes rases pour ne pas replanter des pins qui poussent très vite et cette démarche, cette façon de travailler, enlève toute la biodiversité, enlève tous les feuillus, travaille sur la faune, la flore et en fait, ne capte plus le CO2 attendu. Donc, le biomasse, en coupant les forêts autour de chez nous, ce n'est pas non plus la solution qui, en 2024, travaille sur l'environnement. »

M. LE MAIRE : « Madame TAVEAU, sur le département de la Dordogne, qui est certainement une économie des plus importantes sur le Département, c'est celle du bois. Et dans le cadre du bois, il y a ce qu'on appelle les plaquettes, c'est-à-dire tout le bois qui est au sol, encore pour certains tombés depuis la tempête de 99, qui est à récupérer, qui est à broyer et qui peut permettre d'alimenter les biomasses. Donc ça, c'est important pour nous aussi de faire en sorte de se servir de ces outils qu'on a déjà sur le territoire. Est-ce que vous souhaitez ajouter un élément ? »

M. RICHARD : « Effectivement, on s'est posé la question de la ressource en bois et que dans le Département, on a été complètement rassurés par tous les gens qui traitent ces aspects-là au niveau du Département. Dans le rapport d'étude complet, il y a quelques éléments quantitatifs et qualitatifs et références aux rapports des gens qui observent effectivement le bois, en tant que bois énergie et en tant que bois de construction, sa culture, son développement, le potentiel de régénération. Enfin, tout ça a été étudié en détail et il s'avère que le Département est particulièrement bien positionné, avec une forêt qui est dynamique et dans laquelle, il y a de la ressource disponible. Donc, là-dessus... Dans certains départements, effectivement, la ressource est rare. En Dordogne, c'est une ressource qu'il faut utiliser, parce qu'elle est dynamique et que son utilisation peut se faire de façon tout à fait pertinente, d'un point de vue environnemental. Là-dessus, je vous rassure. »

M. LE MAIRE : « Très bien, je vous remercie pour cette présentation de l'étude. Merci à vous d'être venu Monsieur Teddy RICHARD. Après, un petit moment commerce, un petit moment transition écologique, on va avoir une dernière étude présentée, c'est celle du Centre de la Photographie, son projet artistique et culturel et c'est Laurence ROUAN, même exercice, maximum une quinzaine de minutes de présentation et puis après, on passera à quelques questions, avant de passer à la première délibération qui sera le Rapport d'Orientations Budgétaires, évidemment, très attendu. »

CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

N° 3

Rapporteur : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ROUAN : « Bonsoir à toutes et à tous. Ça fait peut-être beaucoup trois présentations le même soir, donc je vais essayer d'être brève. Non, vous n'êtes pas d'accord ? L'objectif, c'était de pouvoir présenter, notamment aux membres de l'opposition, le Centre de la Photographie, parce qu'effectivement, les élus de la majorité ont déjà eu connaissance de ce projet, mais il était important que tout le monde ait le même niveau d'information. Le futur Centre de la Photographie, il va se situer en lieu et place de l'École Romain Rolland rue Saint-Esprit ; ça, tout le monde le sait. Et son ouverture est prévue pour la saison estivale 2025. Il s'inscrit, on va dire, idéalement dans l'espace urbain, touristique et culturel, puisqu'il sera très proche du pôle culturel Dordonha et qu'il côtoie aussi la Maison des Vins et du Tourisme Quai Cyrano. Pourquoi la Ville a décidé de travailler sur un Centre de la Photographie ? Il y a plusieurs typologies d'arts qui sont représentées parmi les associations bergeracoises et sur notre territoire, le théâtre, la danse, la culture occitane, la musique. Mais il n'y avait rien sur la photographie, elle-même, que ce soit en termes de diffusion contemporaine et de médiation. Bref historique sur l'avancée des choses. En 2022, nous avons démarré une phase d'études et de diagnostics sur ce qu'on appelle la programmation urbaine et architecturale. Nous l'avons confiée à un Cabinet, à une agence qui s'appelle SINOPIA et puis, ensuite, nous avons fait une étude comparative, un benchmark sur différents Centres de la Photographie, en France, notamment qui sont issus de ce qu'on appelle le réseau Diagonal. Je pense par exemple à la Villa Pérochon à Niort ou Imatge à Ortez. Ensuite, il y a eu une chargée de mission qui s'appelle Lydia ECHEVERRIA, qui est spécialiste de la photographie, qui a un master en photographie et une thèse en esthétique et histoire de la photographie, qui a été mandatée par la Ville pour nous aider à écrire le projet artistique et culturel, à savoir, les premières orientations de ce futur Centre de la Photographie. La maîtrise d'œuvre a été lancée en mars 2023. La validation de l'avant-projet définitif en novembre dernier a été validée. Les travaux ont débuté ce mois-ci et ils sont prévus, alors là, il faut réajuster la date qui vous est indiquée, fin des travaux juin 2025. Nous travaillons déjà avec les Services à une exposition inaugurale, qui aura pour thématique regards croisés sur la Nouvelle Aquitaine, à partir de deux fonds issus de partenaires institutionnels ; d'un côté, la Bibliothèque Nationale et de l'autre côté, le Frac MÉCA Nouvelle Aquitaine. Pour vous en dire un petit peu plus sur le projet en lui-même, là vous avez une vue aérienne du site tel qu'il est aujourd'hui. Ici, c'est une photo plus architecturale de ce qui a

été proposé par la maîtrise d'œuvre. Les architectes qui ont été retenus sont des architectes qui sont sur Bordeaux et Libourne. Je reste là-dessus pour vous dire que nous gardons, il a été décidé de garder complètement la philosophie du bâtiment, c'est-à-dire ces grands espaces qui étaient avant des salles de classe. Et il y a deux aménagements, seulement deux aménagements architecturaux que nous avons validés : ici, une extension vitrée qui servira, en fait vitrée sur cette partie-là, qui sera l'accueil, l'accueil de ce futur musée ; au-dessus, un toit terrasse. Voilà les deux aménagements architecturaux qui ont été validés. Si on regarde les plans de cette façon, on voit là un petit peu mieux, à l'écran, depuis la cour, puisque l'arrivée se fera par la rue Saint-Esprit, on voit cet axe d'accueil. Et voilà la vue que l'on peut avoir, bien sûr, sur la Dordogne, on va dire, Grands-Moulins Dordogne depuis le toit terrasse. Un plan de coupe qui vous permet d'avoir quelques masses, quelques surfaces. Grosso modo, l'espace d'accueil 75 m², l'espace de bureaux 40 m², l'espace d'exposition 240 m². Je passe vite là-dessus. Le montant de l'opération, je vais réactualiser le chiffre. L'investissement est de 2 millions exactement, pour l'heure, 87 704 €. Au niveau des recettes, les éléments sont indiqués. Il y a une subvention via l'État avec la DSIL qui nous a déjà été notifiée pour un montant d'un peu plus de 480 000 €. Et puis, il y a des demandes en cours auprès de l'Europe, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Pour en revenir un petit peu plus maintenant sur l'aspect destination de ce lieu, comme je vous le disais tout à l'heure, un lieu de diffusion de photographies contemporaines, un lieu de créations artistiques, puisqu'il y a de prévu un logement pour accueillir des résidents artistiques et un atelier pour que ces résidents puissent créer et, bien entendu, un espace de médiation culturelle pour pouvoir accueillir différents publics, que ce soient des jeunes, des scolaires, des publics issus des centres sociaux, des quartiers prioritaires, tous types de nos concitoyens et aussi, bien entendu, les touristes, nos visiteurs. Dans ce Centre de la Photo seront logés deux de nos associations bergeracoises, dont l'activité est liée à la photo, premièrement l'association Patrimoine Photographique en Bergeracois, que vous connaissez sans nul doute avec un fonds photographique de plus de 500 000 photos et le Club Photo de Bergerac, dont l'activité est différente. Le premier, on est plutôt sur de la valorisation de fonds, de la numérisation de fonds photographiques. Et la deuxième association est plus liée à la prise de vue. Je passe rapidement tout ce qui est calendrier. Je voudrais maintenant que vous puissiez avoir accès au plan. Là, on se situe sur ce qu'on appelle le rez-de-rue. Ici, sont logées les Abeilles Bergeracoises, elles ne changent pas d'endroit. Elles sont incluses dans le projet. Et sur cette partie-là, il y a le Presbytère. L'ensemble du projet du Centre de la Photographie a été étudié en partage des bâtiments avec les Abeilles et le Presbytère. Au niveau du rez-de-rue, nous trouverons essentiellement des zones de stockage, des régies techniques, un espace pour tout ce qui est chaudière, etc. et différents stockages pour la Ville, pour les Abeilles, pour les associations qui seront logées à l'étage. Au niveau zéro, c'est-à-dire au niveau de la cour, vous avez l'espace d'accueil que vous pouvez voir ici, boutique, bureaux et puis commence une circulation, un flux qui permettra d'aller vers des salles d'exposition, ici. Là, une salle pédagogique. Et là, on est sur un atelier pour les résidences artistiques. À l'étage, se poursuit la circulation avec ici, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, l'accès à un toit terrasse. Suite de l'exposition de ce côté et puis une salle occultable pour de la diffusion de films. Nous arrivons ici à un espace commun pour les deux associations photo. Un petit peu plus loin, un aménagement de lieux communs dits de convivialité, pour pouvoir leur permettre de se réunir, de prendre un café, etc. et, à côté, un logement pour les artistes, un logement qui pourra héberger une famille de 4 personnes ou plusieurs artistes. Pour entrer un petit peu plus dans les surfaces, je peux compléter en vous disant que la salle de production artistique fera 35 m², la salle occultable 23 m², les espaces pour les assos, un peu plus de 80 m², le logement des artistes 30 m². Je crois que le PowerPoint s'arrête là. Vous dire aussi, pour conclure, que nous avons procédé au jury de recrutement pour le futur Directeur de la Photographie, qui arrivera début janvier 2025 et qui, sur la période de 6 mois avant ouverture, collaborera avec déjà le service Patrimoine et Musées sur le futur projet artistique et culturel de ce Centre de la Photo. J'espère que je n'ai pas été trop longue et je reste à votre disposition si vous avez des questions, merci. »

M. LE MAIRE : « Tu as tenu les 15 minutes, merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RUET, Madame LEHMANN. Monsieur RUET. »

M. RUET : « D'abord, merci pour cette présentation complète et le dossier qui l'accompagnait, parce qu'on a eu quand même un très gros dossier. Et, évidemment, n'y voyez pas une volonté délibérée de cliver ou quoi que ce soit, je reconnais et nous reconnaissons la qualité du travail qui nous a été remis entre les mains. Il y a cependant et vous le comprendrez bien, quelques inquiétudes quant à la viabilité de ce site, quant au choix aussi de ce site et quant à l'engagement financier que cela va susciter. D'abord l'appellation, première remarque sur l'appellation, le Centre de la Photographie de Bergerac. On a beaucoup parlé de Centre Régional de la Photographie. Donc, là déjà, l'appellation première, n'y voyez pas qu'un travail paresseux où on se serait contenté de regarder le titre, évidemment, il faut trouver quelque chose à dire. Non, véritablement, il y avait une dimension régionale initialement et nous n'oublions pas que cette idée de Centre Régional de la Photographie, je regarde Christian BORDENAVE, mais avait été abordée par un des aînés de ce Conseil Municipal, qui n'est plus là aujourd'hui dans nos rangs, mais qui était Jean-Charles GAUTIER qui avait porté beaucoup ce projet-là. Aujourd'hui, ce n'est plus un Centre Régional. J'entends qu'il y a des partenariats avec le Frac et la BNF mais, quel est véritablement l'identité de ce Centre de la Photographie ? Sachant que c'est un espace strictement dédié à la photographie, ce qui en fait quand même sa spécificité, parce que pour avoir aussi un peu cherché ce qui pouvait exister ailleurs, dans d'autres sites, il a été fait le choix de la pluridisciplinarité culturelle, c'est-à-dire

que la photographie est une des activités du site, proposée, ce qui permet quand même, d'abord de mutualiser les coûts et puis de générer des dynamiques d'usages par rapport au niveau culturel. C'est aussi parfois, comme c'est le cas je crois dans les Landes, un lieu lié à l'histoire de la photographie et donc, effectivement, on ouvre un espace dédié par rapport à cela. Là où évidemment nous y voyons, je m'en voudrais de ne pas le dire, c'est quand même dans le document, quand on nous dit qu'il faut garder l'esprit Jules FERRY du lieu ; nous n'oublions pas pourquoi il faut garder cet esprit Jules FERRY. Nous n'avons pas oublié le pourquoi, aujourd'hui, on réfléchit à ce projet de Centre de la Photographie, dans cette école que vous avez, Monsieur le Maire, décidé de fermer. Et c'est vrai que parler d'esprit Jules FERRY dans une école de 1906, qui héberge maintenant un Presbytère, il fallait malgré tout oser, oser le faire et cette proximité d'usage, effectivement, peut aussi nous questionner. Je suis presque sûr que si je cherchais un peu et si je pouvais la Première Adjointe dans ses retranchements, elle nous dirait que si ça ne tenait qu'à elle, il n'y aurait pas de Presbytère à cet endroit-là. Mais je ne vais pas supposer cela. En tout cas, c'est quand même une spécificité ; peut-être que ce sera un point d'attraction touristique ou de curiosité touristique que de voir le catéchisme à côté du Centre de la Photographie. Pour être plus sérieux, la question du niveau budgétaire, évidemment, nous questionne. Vous êtes, Monsieur le Maire, extrêmement soucieux de maîtriser des budgets de fonctionnement, on le verra tout à l'heure. Là, on nous annonce entre 120 et 140 000 € de coût de fonctionnement, dont 88 000 pour deux postes supplémentaires, quand on sait, effectivement, que beaucoup d'effectifs de services municipaux sont un petit peu en souffrance. On sera, de toute façon, examinés par la Chambre Régionale des Comptes sur la viabilité de cette structure, à partir du moment où on a fait ce choix de l'avoir autonomisée. Je suis aussi un petit peu inquiet par rapport au budget qui me semble très minime par rapport, notamment, aux expositions. Je vois 1 000 € qui sont prévus, beaucoup de choses qui vont être faites en régie. On est très, très loin des coûts des expositions, très, très loin. D'ailleurs, Libourne, puisqu'on a parlé tout à l'heure de Libourne, Libourne a eu parmi ses illustres, la personnalité d'Eugène ATGET. Eugène ATGET, c'est le père de la photographie moderne. Et pour lui rendre hommage, le Musée des Beaux-Arts de Libourne, c'était il y a deux ans, a organisé une exposition, notamment avec la BNF pour faire venir des plaques et des photographies. Le budget tout confondu de cette exposition, qui a duré 6 mois, c'était 90 000 €. Il y a des assurances, il y a du gardiennage, il y a des choses qui sont évidemment importantes et puis il y a tout ce qui va avec. Et donc là, je crois qu'il faut aussi se poser cette question-là, parce qu'à partir du moment où on veut cette structure et du rayonnement, il faut aussi que les expositions soient « à la hauteur » de l'écrin qu'on va lui faire. Voilà un petit peu ces questions. Et puis, finalement, et c'est ça qui..., on voit qu'il y a une diagonale du vide. Effectivement, c'est un des arguments de dire il n'y a pas de Centre de la Photographie ailleurs. Si l'idée avait peut-être été si bonne, d'autres s'en seraient chargé. Donc, là aussi, c'est un choix qui, aujourd'hui, il est là, avec lequel il va falloir faire avec. Il va falloir tourner ce site vers les habitants ; c'est important. J'ai vu, alors là, pour le coup, c'est un vrai point positif, qu'on reparlait de l'excellente étude qui avait été menée par Thomas DESMAISON en 2020 sur les droits culturels, avec vous, mais il se trouve qu'il y a quand même aussi des techniciens qui travaillent et qui sont spécialistes de ces questions. Les droits culturels, ça suppose, effectivement, de faire en sorte que ces lieux de culture ne soient pas des lieux interdits, que chacun puisse se l'approprier et s'y sentir chez soi. Et d'ailleurs, c'est une parenthèse, mais la gratuité n'est absolument pas un argument pour les droits culturels. Ce n'est pas parce que c'est gratuit qu'on ira forcément au Musée. À partir du moment où on considère que le Musée, ce n'est pas pour soi, on n'y va pas ; et ça, c'est extrêmement complexe. Et dernier point qui me semble, alors par contre, un petit peu dommage, c'est qu'aujourd'hui, à l'heure de l'intelligence artificielle, de l'image numérique, ce volet-là de l'éducation à l'image, de l'apprentissage du décryptage, ne soit pas forcément intégré. En tout cas dans le programme de médiation culturelle, ça sera extrêmement important que ça puisse y figurer. Donc des aspects effectivement positifs. C'est un équipement culturel. Des aspects, alors là, c'est là, pour une fois, c'est moi qui adopte ce discours-là, attention, cette dépense est lourde, son coût de fonctionnement n'est absolument pas maîtrisé pour l'avenir. Il y a beaucoup d'incertitudes dans le contexte actuel. »

M. LE MAIRE : « Merci. Laurence va répondre peut-être à ces premières questions. Et puis on donnera la parole à Hélène LEHMANN sur les questions suivantes. »

MME ROUAN : « Je vais essayer d'être rapide, mais de répondre à tous les éléments. Premièrement, concernant la notion régionale. Pourquoi ce mot n'apparaît pas dans le titre ? Tout simplement parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous visons l'intégration du réseau Diagonal. Le réseau Diagonal, ce n'est ni plus ni moins qu'une reconnaissance nationale de diffusion de la photographie contemporaine. L'objectif, c'est de ne pas se couper par un mot « régional » dans le nom de ce Musée et de poursuivre notre stratégie d'intégrer ce réseau national. En Nouvelle Aquitaine, il y a deux Centres de la Photographie, qui font partie de ce réseau ; je les ai cités là encore tout à l'heure. Au Nord, on a la Villa Pérochon à Niort, au Sud, on a Imatge à Ortez. Donc, effectivement, il y a géographiquement un vide, mais je n'aime pas du tout ce mot. Il y avait une réelle opportunité d'avoir une vraie offre culturelle sur la photographie. On ne s'est pas réveillé un matin en se disant « tiens, on va faire un Centre de la Photographie ». On a, comme je vous l'ai expliqué, étudié la chose avec des spécialistes, avec lesquels on a commencé à construire le projet, la stratégie et à définir un certain nombre de choix ; ça c'est le premier élément. Le deuxième élément, effectivement Fabien, vous avez abordé la notion des droits culturels. Vous savez que j'y suis très attentive. C'est un dossier que j'ai lancé lors d'un précédent mandat, lorsque j'étais VP Culture à la CAB. Pour moi, c'est fondamental que les droits culturels soient utilisés et soient la philosophie des personnes qui vont travailler sur ce Centre de la Photographie, dans

la diffusion, mais aussi, bien entendu, dans la médiation auprès des scolaires, auprès des jeunes, adolescents, jeunes adultes, citoyens et le projet, vous l'avez lu, il est inscrit. L'objectif du Centre de la Photo, c'est de l'ouvrir aux citoyens. Donc on va laisser aussi le Directeur travailler au projet, nous faire des propositions. On ne va pas mettre la charrue avant les bœufs. Ce Directeur, il est plutôt capé. Il est à la tête aujourd'hui de la Synagogue de Delme, qui se situe en Moselle, qui est un Centre d'art contemporain. Il a un beau CV, un beau parcours. Je ne vais pas égrener tout le curriculum vitae, mais effectivement, il a un Master 2 en sciences et techniques de l'exposition, il a un Master en recherche d'histoire de l'art moderne et contemporain, etc. Donc, il faut lui laisser le temps d'arriver, de prendre en charge le dossier, de décider d'un certain nombre de choses. Pour le personnel, c'est un nouveau musée, qui va être sous la houlette du service Patrimoine et Musées, sous la houlette d'Emilie GRANDCLAUDON, la cheffe de service, avec une mutualisation des agents et avec pour objectif, à côté de ce recrutement de Directeur, dans quelques mois ensuite, là, le recrutement d'un médiateur ou d'une médiatrice supplémentaire. Et je dis bien que l'on entend par là la mutualisation du personnel du service Patrimoine et Musées. Nous avons décidé de commencer, je vais dire petitement, c'est-à-dire deux expos par an et deux résidences par an. Pourquoi démarrer avec un calendrier que nous ne pourrions peut-être pas tenir financièrement, vous avez tout à fait raison. Je préfère proposer des choses bien étudiées, bien gérées, avec rigueur et avec des institutions comme la DRAC, la Bibliothèque Nationale de France et des institutionnels qui se sont déjà, comment dire, fait connaître auprès de nous ; je peux en citer quelques-uns. J'ai ma petite liste, je la cherche. Il y a le Centre de la Photo des Landes. Il y a le Centre de la Photo d'Ortez, il y a la Villa Pérochon. Tous ces Centres de la Photo sont ok pour travailler avec celui de Bergerac. Donc, je pense qu'il faut être positif. Et enfin, je terminerai en disant que moi, ça ne me pose pas du tout de problème que l'espace soit partagé. Quand on me connaît bien, on sait que j'ai passé de nombreuses années chez les sœurs et donc un Presbytère à côté du Centre de la Photo ne me pose absolument pas de problème. J'espère que j'ai répondu à vos questions. »

M. LE MAIRE : « Merci beaucoup Laurence. On ne va pas donner le nom de la personne qui a été recrutée... »

MME ROUAN : « Non. »

M. LE MAIRE : « Mais vous verrez que son nom évoque aussi le Presbytère d'à côté ; vous verrez ça. Deux choses. D'abord, sur le personnel. Premier élément, c'est celui du recrutement d'un Directeur et Laurence ROUAN vient de l'évoquer, surtout avec son parcours et son expérience. Et là aussi, ça montre que la ville de Bergerac, elle est attractive dans ses recrutements. On voit des gens qui viennent de loin, des gens qui ont envie de venir travailler à Bergerac. Ça vient aussi du projet scientifique et culturel qui vous a été présenté. Tous les candidats ont eu accès à ce document avant de venir à l'entretien et chacun des candidats a comme information les attendus de la part de la Municipalité, mais également le budget prévisionnel. Et si, ils ont répondu à l'appel à candidature, s'ils sont venus au jury, c'est en toute connaissance de cause et surtout avec notre demande forte lors du jury, c'est celle d'aller aussi rechercher les financements parce que, quelque part, les Centres de la Photo qui sont associatifs ont une subvention de la collectivité, mais ont également de nombreux mécènes qui viennent sur ces sites, parce qu'ils veulent faire en sorte que la culture soit accessible à tous. Et ça correspond à notre démarche culturelle depuis le début du mandat, et les droits culturels travaillés par Laurence ROUAN sur le mandat précédent avec la culture pour tous, partout et par tous. Et donc, c'est aussi cette participation-là. Et cette participation-là, elle fait le lien avec la médiation culturelle, notre volonté forte qu'il y ait un maximum de jeunes qui viennent sur ce site, sur du temps scolaire et périscolaire. Et d'ailleurs, c'est ce qui se passe sur le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, sur le pôle culturel Dordonha, avec plus de 3 000 jeunes qui sont venus découvrir les différentes expositions, avec la gratuité pour l'ensemble des scolaires, l'accompagnement de notre médiatrice culturelle sur le site. On veut faire la même chose sur ce Centre de la Photo, qu'il soit le plus ouvert possible. J'en ai déjà parlé avec les Chefs d'établissements sur notre Ville, que ce soient les collèges et lycées. Je sais que certains collèges ont eu également des associations photo entre midi et deux dans les écoles, qui ont arrêté. C'est peut-être l'occasion aussi de relancer ces activités avec notre médiateur culturel et avec ce Centre de la Photo. Et puis l'ensemble des Directeurs et Directrices d'écoles maternelles et élémentaires sur la Ville, ont été informés de ce projet. Ils seront reçus aux mois de mai, juin, quand on fera la réunion de fin d'année scolaire sur ce site, pour leur faire visiter en avant-première et surtout, surtout, qu'on puisse commencer à travailler pour la rentrée de septembre 2025, pour qu'on ait un vrai lien entre le Directeur de ce site et l'ensemble des scolaires. Et puis, bien sûr, d'avoir ce site municipal, nous permet aussi, avec nos centres sociaux municipaux, d'avoir un travail de fond mené vers les habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville, qu'il faut accompagner vers ces lieux culturels et qu'on va accompagner vers ces différents lieux. Donc il y a un vrai travail de fond qui est mené pour tous les Bergeracois. Et puis, bien sûr, pour les visiteurs, celles et ceux qui viennent à Bergerac pour le Musée du Tabac, pour le pôle culturel Dordonha, pour la scénographie Cyrano, pour la beauté de la Ville et, Monsieur ERNST, tout à l'heure, sur le Cabinet AID, le disait, la beauté de notre patrimoine, tout ce qui fait la richesse de notre Ville. Effectivement, ça fait un lieu supplémentaire d'accueil pour que les gens viennent se promener, viennent consommer en cœur de ville, viennent se retrouver aussi sur les nombreux espaces verts de la Ville qu'on aménage, sous forme de petits forums, de lieux débats. Et je sais que notre ami Jean-Pierre CAZES qui travaille sur la place de la République est très engagé sur cette notion de pouvoir se parler et il a vu les bancs murmures, les bancs du dialogue, les bancs des échanges, suivant les villes, ils l'ont appelé différemment. Mais

ce sont des bancs sur lesquels on peut s'asseoir et on sait que quelqu'un peut venir à côté pour venir discuter avec soi. On en a inauguré un d'ailleurs, puisqu'on a fait un don à l'Institution Sainte-Marthe Saint Front au niveau de la cour des 6^{ème} et 5^{ème}. La Ville a donné un banc. Il a été entièrement peint par les élèves du collège. Et aujourd'hui, toute personne assise seule sur ce banc est rejoint par des jeunes qui ont envie de lui parler. Ça aussi, ça fait partie du lien social qu'on veut avoir sur notre Ville. Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Merci. Une question technique sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite depuis la rue Saint-Esprit. Comme il y a une forte déclivité, il y aura une rampe, c'est ça ? »

MME ROUAN : « Pardon, vous avez d'autres questions ? »

MME LEHMANN : « Après, oui. Je continue ? »

MME ROUAN : « Oui, oui. »

MME LEHMANN : « Moi, ce que je regrette un petit peu, c'est le choix d'aller sur de la photo contemporaine, alors que, dans les locaux de ce Centre, on accueille quand même l'association qui a recueilli toutes les photos historiques du Bergeracois, sur le monde du travail, sur l'Institut du Tabac. Je pense que de mettre plus en valeur ces photos de travailleurs, de Bergeracois, de lieux historiques, c'est peut-être ça qui permettrait à un moment l'appropriation, par les Bergeracois, de ce lieu-là parce que, effectivement, vous voulez inclure les habitants mais le projet artistique est déjà rédigé. Et moi, il y a quelque chose qui m'a vraiment choquée, je suis désolée mais, le fait de vouloir conserver le mobilier de l'école, moi je trouve ça un peu glauque. Je suis désolée mais, ça fait un peu Musée de la Ville qui n'a plus d'enfants. Et puis aussi la question, quand même, qui n'apparaît pas, je trouve, dans votre présentation, sur le partage avec la compétence culturelle de la CAB, les synergies qui seraient à mettre en œuvre n'apparaissent pas là. »

M. LE MAIRE : « Merci. Madame ROUAN pour les réponses. »

MME ROUAN : « Il est vrai que je n'ai pas parlé de PMR mais, bien entendu, le site va être complètement adapté. Il y a encore le plan qui apparaît là devant vous. Pour moi, c'est plus à gauche, la partie bleutée ; pour vous c'est aussi à gauche. Et donc là, c'est tout ce qui est ascenseur. L'entrée PMR se fera à ce niveau-là. Il y aura un accès spécifique PMR. Et bien entendu, il est prévu un ascenseur du rez-de-rue au 1^{er} étage ; ça c'est pour la question des PMR. Sur la notion de photos contemporaines, j'avoue que la photo contemporaine ce n'est pas 2020-2030. La photo contemporaine, ça commence avant. Il est bien évident que le travail que fait l'association de photographie bergeracoise, je ne sais pas encore, les choses ne sont pas écrites à ce niveau-là, mais il est bien évident qu'on va pouvoir en reparler avec eux et mettre en avant un certain nombre de leurs ressources. Je vous le redis, là, les services ont déjà commencé à préparer l'exposition inaugurale, parce que ça se prépare des mois à l'avance. Mais le nouveau Directeur de la photographie, comment dire, procédera à son travail d'écriture, de poursuite d'écriture du projet culturel et scientifique. Et la photographie contemporaine, elle commence il y a plusieurs décennies. Et enfin, pour le mobilier, on est dans l'économie circulaire quand même ; eh bien oui. Pourquoi pas récupérer des bancs, par exemple en l'occurrence, oui, on a récupéré des bancs. On a récupéré des tables et on va les rénover, les repeindre, les cirer. Je trouve que c'est quelque chose de sain quand même. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame ROUAN. On prend acte de ce rapport. Et je tiens vraiment à vous remercier, chère Laurence, pour le détail de cette présentation. On va donc passer à la première délibération, qui est le Rapport sur les Orientations Budgétaires avec, cette année, une nouveauté, puisqu'on présente un rapport en amont, celui du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et je laisse Joaquina WEINBERG évoquer ce rapport. »

POUR DÉLIBÉRATION

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Acte n° D20240099

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD / Charles MARBOT / Michaël DESTOMBES

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME WEINBERG : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Avant de dérouler ce rapport, je souhaiterais porter à votre attention les données INSEE de l'année 2021 sur notre Ville, qui avait une population de 26 323 habitants. Qu'est-ce qui ressort de ces données. Elles mettent en lumière, effectivement, la composition démographique de notre Ville et plusieurs constats sont portés à notre attention. On a une ville avec beaucoup plus de femmes que d'hommes et des inégalités persistent, que ce soit

dans les domaines des catégories socioprofessionnelles, dans la composition des ménages, on a beaucoup de familles monoparentales. On a 16,8 % de familles monoparentales pour les femmes seules avec enfants, contre 3,7 pour les hommes. On a aussi des inégalités au niveau du niveau d'études. Il y a plus de femmes qui sont non diplômées sur notre Ville, avec un taux d'emploi qui est supérieur chez les hommes et des écarts salariales selon, toujours, les catégories socioprofessionnelles. Lorsqu'on regarde ces données, qu'est-ce que la ville de Bergerac, au sein de sa collectivité, met en place pour réduire ces inégalités ? D'abord, il y a les obligations législatives prévues par l'article 2311-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mais, au-delà de ça, il y a une volonté de travailler à l'égalité. On est une Ville de plus de 20 000 habitants. Donc, on a une obligation, effectivement, de présenter ce rapport annuellement, avant les discussions budgétaires, afin d'évaluer la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et ce rapport est important (coupure) en interne que ce soit les politiques déployées sur le territoire et les orientations à venir pour renforcer cette égalité. Tout d'abord, on va se pencher sur la politique de ressources humaines et d'égalités professionnelles. Le rapport, à titre d'information, il s'appuie sur le bilan social 2022. Et donc, il dresse un état des lieux assez détaillé de la répartition des effectifs. En 2022, la part des femmes représentait 46 % des effectifs, soit une légère baisse par rapport à 2021, de 2 %. Mais grâce à une stabilité des effectifs au sein de la collectivité, on a une représentation assez équilibrée, bien que certains déséquilibres persistent et cela toujours selon les tranches d'âges et les filières, puisqu'on est soumis, dans la fonction publique, à des catégories A, B et C. Ensuite, si on se penche sur la répartition par filière et la persistance des postes à la fois genrés, un constat ressort, c'est, tout comme au niveau national, on a des filières qui restent fortement genrées. Les femmes, on le voit, sont majoritairement dans les filières administratives et culturelles. Tandis que les hommes, dominent les filières techniques, policières et sportives. Un manque de mixité, effectivement, apparaît dans certaines fonctions. Mais c'est vers cet axe de travail prioritaire que le plan d'action de la collectivité va tendre. Ensuite, si on porte un regard quant aux politiques de carrière et rémunération, on constate que la ville de Bergerac a mis en place des mesures d'avancement et de promotion, à la fois internes, qui visent à réduire les inégalités de carrière entre les hommes et les femmes, ce qui fait qu'en 2022, les avancements de grades ont concerné autant les femmes que les hommes, que ce soit dans les catégories B et C. Bien évidemment, des efforts en continu sont faits pour garantir une parité dans les opportunités de progression de carrière, notamment vers la catégorie A. Si l'on se penche sur l'organisation du temps de travail, qu'est-ce qu'on peut en dire ? La Ville a adopté une politique de temps de travail qui limite le recours au temps partiel, seulement 4 % des agents en bénéficient ; dû à quoi ? Dû à l'aménagement du temps de travail sur 4,5 jours, permettant à chaque agent de bénéficier d'une demi-journée de repos hebdomadaire et cela vient aussi à concilier, à apporter du bien-être au travail, puisqu'elle permet de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, notamment pour les femmes, souvent plus concernées par les temps partiels. Je tiens à dire que, de toute façon, de manière générale, l'organisation du temps de travail lié au temps partiel, qui vient souvent impacter la vie professionnelle des femmes, ce n'est qu'une représentation de notre société qui veut que la gestion de la vie de famille avec les enfants repose essentiellement sur les femmes. Au regard de tout ça, quelles sont les réponses que la collectivité cherche, tend à apporter aux problématiques évoquées ? Elles passent par plusieurs niveaux. Elles passent par des orientations et des actions pluriannuelles pour la période 2024-2026. Ainsi, afin de progresser vers une réelle égalité, il y a un plan d'actions qui a été mis en place pour cette période et qui a été validé par le Comité Social Territorial en date du 16 novembre 2023. Et ce plan, il inclut des mesures concrètes autour de quatre axes principaux, qui sont conformes aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique. Si on évoque la première orientation, elle vise la réduction des écarts de rémunération et des efforts accrus seront mis en place sur la transparence des rémunérations et l'identification proactive des écarts potentiels. La deuxième orientation serait l'accès égal aux postes et aux promotions. Pour cela, il y aura un suivi statistique et des actions de sensibilisation qui seront prévues pour promouvoir les candidatures à la fois mixtes, à chaque niveau, et garantir une égalité des chances en matière d'évolution professionnelle. La troisième orientation, elle, travaillera à la conciliation, comme je l'ai répété tout à l'heure, de la vie professionnelle et personnelle. C'est pour cela que la Municipalité s'engage à promouvoir des politiques favorisant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ce qui inclut le développement de dispositifs de flexibilités horaires et de télétravail. Un exemple concret, c'est que bien souvent, les personnes qui sont en charge de l'entretien, travaillent à des heures différentes des personnes qui sont en administratif. Ça a été un travail qui a été engagé par la collectivité, de faire en sorte que ces personnes aient des horaires corrects sur des temps de journée. La quatrième orientation, c'est aussi la prévention des discriminations et des violences. Pour cela, il y a un effort particulier qui sera fait pour prévenir et traiter les cas de discrimination au sein de la collectivité, de harcèlement et de comportements sexistes. Effectivement, il y a un référent qui est nommé au sein de la collectivité et qui travaille au sein des équipes pour sensibiliser à toutes ces formes de discrimination et de violence que l'on peut rencontrer. Là, on a parlé de la partie interne de la collectivité. Mais, elle va aussi un peu plus loin, puisqu'elle prend en compte toutes les actions qui sont menées dans le cadre de la délégation droit des femmes, qui est pilotée par le service Éducation et Citoyenneté. Et c'est pour ça qu'au regard des chiffres qui nous ont été présentés, en 2022, il y a eu un travail colossal qui a été mis en place, en s'appuyant sur des partenaires institutionnels, associatifs, pour mener des actions. On retrouve des projections de films, des conférences, des spectacles, des ateliers d'échanges, des réunions d'information visant à présenter des dispositifs à la fois nationaux, que ce soit l'application de Ma Sécurité, que ce soit la plateforme départementale EVA en présence de la Chargée Départementale des Droits des Femmes. C'est autant de temps de sensibilisation, d'égalité filles-garçons à travers le village Garfilles porté par des collectifs d'associations et tout ce travail, qui continue au fur

et à mesure des années, vient encourager ce plan professionnel qui est engagé par la ville de Bergerac. Je terminerai par préciser qu'effectivement, en tant que collectivité territoriale, notre engagement, il va au-delà des prérogatives législatives, puisque c'est vraiment une volonté que ce soit porté directement par les équipes, je l'ai évoqué. Le service Éducation et Citoyenneté, on a mis en place d'un agent qui est dédié à ce travail, Monsieur GOEMONT qui, au-delà de ses devoirs professionnels, fait preuve de beaucoup d'engagement aux côtés de ma collègue et moi, Madame ISUS, et qui porte véritablement les actions et qui fait un travail de coordination impressionnant. Nous n'allons pas oublier nos centres municipaux sociaux et culturels qui, eux, au quotidien, portent ces actions, à travers la présence d'une réforme famille, qui travaille à l'accès aux droits auprès des familles. Et c'est autant de dispositions qui montrent que la ville de Bergerac a vraiment à cœur de travailler au sein même de sa collectivité et faire preuve d'exemplarité. Merci à vous. »

M. LE MAIRE : « Merci beaucoup Joaquina pour ce rapport d'égalité et pour les détails. Merci beaucoup. Et on voit l'engagement de la ville de Bergerac et de l'ensemble des services sur ce sujet. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Merci. Ce rapport égalité femmes-hommes, il date de la loi de 2014 sur l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Peut-être que peu de collectivités s'en sont saisies jusqu'à présent, donc c'était l'objet de ma demande. Je l'ai faite également en Conseil Communautaire pour qu'on puisse aussi avoir cette présentation. Pour moi, c'est un outil de pilotage des politiques publiques, comme sera le futur budget vert qu'on aura à travailler sur 2025. Il permet d'interroger l'ensemble des actions de la collectivité à travers ses politiques publiques et plus seulement sur l'aspect ressources humaines, qui était déjà traité en bilan social, effectivement, au sein des CST. Je ne vais pas revenir un petit peu sur les données INSEE que Madame WEINBERG a présentées. Par contre, je voulais quand même parler des données QPV qui sont également dans le rapport. Elles ne sont pas chiffrées pour celles-ci, mais quand même, il est noté que les femmes, dans les QPV, sont confrontées à des multiples formes d'inégalités : sociales, territoriales et sexuées. L'accès à l'emploi est plus difficile. Les femmes connaissent des situations professionnelles plus précaires et près d'une femme sur deux résidant en QPV est sans emploi, contre près d'une femme sur trois dans les quartiers environnants. Elles sont, par ailleurs, très souvent orientées vers des secteurs professionnels moins rémunérateurs et peu valorisés. J'aimerais rajouter, du coup, à ce rapport, en tout cas, les données de la Préfecture de Dordogne sur le bilan de la délinquance 2023. Il est dit en introduction de ce rapport que les chiffres de la délinquance connaissent une hausse relative, en 2023 en Dordogne, notamment en ce qui concerne les violences intrafamiliales, les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique, ce qu'on appelle les AVIP, et les violences sexuelles. Sachant que les violences sexuelles touchent à 90 % des femmes et que les violences intrafamiliales touchent en majorité des femmes et leurs enfants, dont des petites filles, je trouvais important d'attirer l'attention sur ce sujet et aussi sur une infographie qui est passée dans Sud-Ouest le 29 avril 2024 sur le bilan de la politique QPV, où sur cette infographie, on voit que Jean Moulin, Naillac et La Cattede, il y a eu 227 actes de délinquance contre 497 au centre-ville ; vraiment centre-ville hors Jean Moulin. Donc, l'insécurité, en centre-ville, aujourd'hui, n'est pas un sentiment, c'est une réalité. Pour moi, les violences qui sont faites aux femmes, c'est un facteur majeur d'inégalité. Et, il n'est pas pensé dans ce rapport. Au niveau des RH, moi j'aurais aimé que la politique RH elle aille plus loin sur la prévention des violences, parce que cette prévention des violences, il faut que l'accueil de la parole des victimes puisse se faire. Et ça, on ne pourra pas le faire sans une formation adéquate des managers, des responsables RH, sur des campagnes de communication et sur les politiques publiques. Sur les actions de la Ville, il y a quand même beaucoup d'actions qui sont citées, qui sont portées par les associations et qu'elles auraient, de toute façon, réalisées. Sur les dates des 25 novembre et du 8 mars, les associations, aujourd'hui, travaillent en autonomie. Là aujourd'hui, elles sont rassemblées sur ce document, très bien, parce qu'il y a eu une animation autour de ça. Moi j'ai quand même..., je trouve ça un peu pauvre quand on regarde un petit peu ce que porte la Ville en elle-même, un Café Papote à Germaine Tillion, un poème lu et réalisé par le centre social de la Brunetière, des référents familles, des centres sociaux. On aurait aimé en savoir plus, quand même, sur leurs actions, sur les familles rencontrées, etc., l'inauguration d'un banc. Et puis je voulais revenir sur la question du self défense, qui est proposé justement comme politique publique de lutte contre les inégalités. Pour moi, de dire aux femmes, formez-vous au krav-maga ou à un autre type de self défense, en fait, ça banalise les violences. Ça veut dire qu'on valide, que dans l'espace public, c'est inégal. Quand on est une femme, dans l'espace public, on doit avoir peur et si on ne veut pas avoir peur, il faut se responsabiliser et prendre soi-même de la formation pour pouvoir se défendre. Moi, je pense que ça pose un vrai souci, quand même, sur la question de comment on considère la question des violences qui sont faites aux femmes. Tout à l'heure, j'ai appris des mots sur la présentation sur l'incinérateur. On peut parler, pour moi, quand même de genderwashing, comme le greenwashing, c'est cette posture, cet opportunisme, comme sur l'écologie qui, à mon avis, caractérise cette majorité. Juste pour finir, une proposition quand même, puisque vous nous faites le reproche, des fois, dans l'opposition, de ne pas proposer des choses, je pense qu'un outil qui peut améliorer vraiment la perception des politiques publiques, en quoi elles favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est le budget genré. Je reste à votre disposition pour toute information sur ce sujet. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame LEHMANN. 2-3 éléments quand même, d'abord, quand vous avez pris les chiffres qui étaient publiés dans Sud-Ouest, il y avait des chiffres avec une variation et on voyait que cette

variation était en baisse par rapport à l'année précédente, sur la délinquance sur les trois quartiers prioritaires Politique de la Ville, ce qui montre l'implication des forces de l'ordre, qu'elles soient nationales ou municipales, mais également de l'ensemble des travailleurs sociaux de nos centres, mais également de l'atelier ou de tous les organismes qui travaillent avec nous pour faire baisser la délinquance sur notre territoire. Autre élément, et celui-ci, ce n'est pas celui donné dans le cadre du CLSPD, le Conseil Local de Prévention de la Délinquance, mais c'est celui donné par les services préfectoraux, avec une baisse de 34 % du trafic de stupéfiants en cœur de ville de Bergerac. Ce sont des chiffres préfectoraux ; ils ne sont pas inventés par moi-même. C'est un courrier que j'ai reçu du Préfet. Enfin, sur les formations faites à nos agents, je rappelle que trois policiers municipaux ont été formés sur les violences faites aux femmes en 2024 et que nous avons eu quatre agents qui ont été formés en 2023. On forme nos agents à pouvoir libérer la parole surtout quand ils interviennent sur des situations familiales assez compliquées. Quant au krav-maga, je rappelle que les deux ou trois fois où ça a été organisé, la salle était pleine. Et on ne peut pas non plus, certes, banaliser la délinquance ou dire qu'il faut savoir vous défendre mais, par contre, c'est quand même important que des gens qui souhaitent, pour leur sentiment d'insécurité, pouvoir se défendre, c'est quand même naturel. Et donc, on est partie prenante de cet événement, on en fait sa communication et on fait en sorte qu'elle soit organisée sur le territoire. Joaquina WEINBERG sur quelques précisions supplémentaires. »

MME WEINBERG : « Madame LEHMANN, je regrette votre regard un peu simpliste sur les actions qui sont portées. Vous le dites, les associations travaillaient déjà sur ces thématiques, sur ces problématiques. Mais l'appui de la Ville n'est pas simplement de coordonner, c'est aussi de faciliter la mise en place de ces actions. Il faut savoir qu'on met à disposition des moyens financiers, des moyens techniques, humains, qui donnent un impact plus fort aux actions qui sont portées. Et si vous aviez pris le temps de venir participer aux trois éditions de krav-maga, vous auriez compris comment Monsieur FRAIGNEAU, qui est l'instructeur, travaille à dire que, en aucun cas, on ne banalise, et en aucun cas, on ne rend acceptable l'insécurité dans l'espace public. Au contraire, on est là pour doter les femmes d'outils supplémentaires dans le cas où, effectivement, une agression surviendrait. Je trouve tout de même regrettable pour vous en tant qu'élue, qui fait partie de notre groupe de travail, de porter un regard aussi simpliste. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame WEINBERG. Je rappelle que dans le cadre de votre fonction d'élue, vous avez déjà reçu depuis le début du mandat deux mails à des invitations faites par la police et la gendarmerie sur des techniques aussi de discussion à avoir quand un élu est agressé sur le terrain et que certains d'entre vous ont participé d'ailleurs à ces formations, que vous soyez des élus hommes ou des élus femmes. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport en matière d'égalité, on va donc passer au Rapport d'Orientations Budgétaires, qui est certainement le document ou le débat le plus attendu de la soirée. D'abord, mes chers collègues, ce budget 2025 est un budget qui réaffirme nos trois objectifs prioritaires. Le premier objectif, c'est celui d'améliorer et de développer les services publics. Le deuxième objectif est de poursuivre notre programme ambitieux d'investissements. Et enfin, notre troisième objectif est de ne pas augmenter la fiscalité, comme on s'y est engagés depuis le début du mandat. D'abord, sur notre premier objectif, qui est d'améliorer et développer les services publics, ce sont des embauches en 2025. D'abord le souhait, après quatre années de réorganisation dans les services, de suppressions de postes de chefs de services intermédiaires, d'achats de logiciels métiers, de matériels plus performants, d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de nos agents, on est arrivé aujourd'hui à une situation financière qui nous permet de pouvoir réembaucher à partir de 2025. D'abord, sur les Services Techniques, il y a plusieurs offres d'emplois qui sont en cours sur la ville de Bergerac, pour que ces postes puissent être occupés dès le début de l'année 2025 ; c'est le cas pour des peintres, un cuisinier, un mécanicien, un électricien, un maçon, un agent des manifestations. Et en plus, on s'est engagés à renforcer les services pendant l'été et au moment des fêtes de fin d'année, sur les manifestations et la propreté. Au moment où on a le plus d'animations, le plus de festivités, le plus de personnes, de Bergeracois qui viennent sur Bergerac, c'est normal d'accompagner et puis d'accompagner notre tissu associatif, puisqu'on sait que durant ces mois, nous sommes très sollicités pour mettre en œuvre, sur les différentes manifestations, différents éléments, que ce soient des barnums, des barrières et autres installations. Et puis, dans l'amélioration et le développement des services publics, en 2025, on va embaucher un Directeur du Centre de la Photographie. Et dans les services publics supplémentaires, on aura donc ce Centre de la Photographie, avec de la médiation culturelle pour nos enfants et pour l'ensemble des Bergeracois qui viendront sur ce site. Et puis un deuxième service public, c'est celui de la cuisine centrale, puisqu'au 1^{er} février 2025, nous réintégrons, à 100 % en régie complète, la cuisine centrale de Bergerac. Et donc, à partir de là, ça va nous permettre deux choses et on le verra dans les délibérations tout à l'heure, la première, c'est le groupement de commandes avec les collègues et lycées de Bergerac, sur l'achat de denrées alimentaires, et on y reviendra sur la délibération, je ne vais pas parler de celle-ci maintenant. Mais, par contre, c'est de pouvoir lancer un appel d'offres sur des fruits et légumes de quatrième gamme, de façon à pouvoir travailler avec la Légumerie. Je rappelle que jusqu'à présent, la SOGERES puis API, c'étaient eux qui achetaient les denrées alimentaires et eux seuls pouvaient le faire. On pouvait, nous ville de Bergerac, simplement les orienter vers les professionnels du secteur en leur demandant de travailler ensemble, mais on ne pouvait pas intervenir encore plus. À partir du 1^{er} février, nous pourrons ainsi développer notre nouveau service public qu'est celui de la cuisine centrale. Ensuite, sur notre deuxième grand objectif, qui est notre programme ambitieux d'investissements, nous avons initié des grands plans en 2024 pour les générations et pour toutes les générations. Et l'année 2025, c'est donc l'année des réalisations de ces

grands plans. Je laisserai Michaël DESTOMBES évoquer tout à l'heure le Programme Pluriannuel d'Investissement, Charles MARBOT passera en revue le fonctionnement. Mais quelques mots, d'abord notre Plan École, notre volonté forte d'accompagner les enfants, augmenter leur réussite scolaire et donc en 2024, l'EduRénov, fait avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui va nous permettre de commencer les travaux dès 2025 sur les écoles de l'Alba, de Gambetta et d'Edmond Rostand ; sur des travaux à économie d'énergie, de rénovation menuiserie, isolation par l'extérieur, végétalisation de cours dans certains cas et changement de mode de chauffage. Ensuite, notre Plan Seniors, parce qu'on a fait de nos seniors une des priorités sur ce mandat, avec la réhabilitation des trois Résidences Autonomies ; celle de Saint-Jacques a démarré, celle de Montoroy, les plans vont être présentés aux résidents et on s'est mis d'accord avec le propriétaire Mésolia sur la réhabilitation, et puis enfin, la Résidence Autonomie Montesquieu. On était, en début de semaine, avec l'ensemble des résidents, l'architecte. On a présenté les plans à l'ensemble des résidents et ce sont des rénovations de nos trois Résidences Autonomies qui sont attendues depuis des décennies. Et donc, nous réaliserons, sur l'année 2025, l'ensemble de ces rénovations. Et puis notre Plan Économie, là aussi, notre volonté forte d'accompagner l'abattoir ; on l'a évoqué lundi en Conseil Communautaire. Dans le Programme Pluriannuel d'Investissement que vous aviez reçu il y a déjà plus d'un mois, vous aviez vu apparaître les presque 1 million d'euros pour la salle de découpe et les 3 500 000 € pour la rénovation de l'abattoir en 2025 et en 2026. Nous sommes fortement engagés sur l'économie locale, le circuit court, l'accompagnement des éleveurs dans une situation, aujourd'hui, agricole qui est difficile pour tout le monde. Mais lundi soir, le débat était très riche avec l'ensemble des Conseillers Communautaires et, dès ce matin, nous étions au téléphone avec le Directeur Général des Services de l'Agglomération pour commencer à échanger sur le potentiel transfert de l'abattoir vers l'Agglomération et ainsi, faire porter un outil économique à l'entité qui a la compétence économique et faire porter cet outil d'accompagnement de l'agriculture bergeracoise à celui qui est dans le cadre d'excellence alimentaire, mais de continuer à accompagner financièrement l'abattoir. Les 700 000 € prévus par la Ville seront donnés à la CAB si celle-ci venait à réaliser le transfert, etc. Tout ce travail-là va être mené et il est important pour nous. Avant de laisser mes collègues parler de l'ensemble du budget de la Ville, quelques mots, quand même, dans ce contexte mondial, un contexte mondial, plutôt particulier, puisqu'on avait atteint un point très bas en 2022, avec une croissance mondiale qui était à 2,3 % et elle devrait rester stable en 2024 et en 2025, comme le prévoit le Fonds Monétaire International. Dans le même temps, on a quand même une inflation qui est soutenue en 2024, qui s'établit à 2,8 % et une perspective de baisse en 2025 à 2,4 %. Ce sont quelques signaux d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale, après la crise inflationniste mais il y a quand même des conséquences de resserrement monétaire. Les banques centrales, la stabilisation des prix de l'énergie à des niveaux bas et on vous a mis l'illustration dessous, puisqu'on voit que le prix du baril est redescendu à des niveaux de janvier 2019. Mais il faut être prudent. La prudence reste de mise. Et on vous a présenté également le PIB, le Produit Intérieur Brut, qu'on a voulu vous montrer d'un point de vue mondial, d'un point de vue de la zone euro, des États-Unis et de la Chine et puis l'économie de marché avec tout le marché émergent et de développement. On voit que sur la zone euro, en 2025 et en 2026, le PIB devrait réaugmenter, après des années très basses en 2023 et en 2024. Mais il y a aussi les risques géopolitiques. Les risques géopolitiques qui s'intensifient. D'abord, on l'a vu avec la guerre en Ukraine. On le voit au Moyen, au Proche-Orient. Et puis une nouvelle depuis hier matin, c'est l'élection américaine et le retour au pouvoir de Donald TRUMP, avec quelque part, les pleins pouvoirs, avec les Chambres américaines. Maintenant, quelles vont être les premières lois votées par Donald TRUMP et son Gouvernement ? Est-ce qu'il va y avoir une augmentation forte des droits de douane sur l'importation aux États-Unis ? Quelles vont être les conséquences sur l'économie mondiale ? Quel va être son regard vers les différents conflits, Israël, La Palestine ? Ce qui se passe entre l'Ukraine et la Russie ? Là aussi, ça aura un impact forcément dans les mois à venir. Il y a quand même une inquiétude, aujourd'hui, en Europe. Cette inquiétude, pourtant l'économie européenne a bien résisté jusqu'à présent. Elle a une croissance de 0,3 % sur le 2^{ème} trimestre. Elle a une inflation qui recule, 1,8 % en septembre. La Banque Centrale Européenne devrait à son tour continuer de desserrer son taux directeur, mais de moyen et de manière moins appuyée qu'aux États-Unis. Il existe également une inquiétude sur la consommation intérieure. L'Allemagne est à la peine. Il est possible qu'elle connaisse une deuxième année de récession et le tout est aggravé par le ralentissement de l'économie chinoise et toujours de la hausse des prix du gaz. Il ne faut pas forcément être toujours pessimiste et donc, quelques chiffres rassurants, avec ceux du 1^{er} semestre qui sont dus aux exportations des autres pays de la zone euro et au net regain des pays d'Europe du Sud. Et donc on vous a mis le pourcentage du PIB en fonction des comptes publics. On se rend compte que Chypre, l'Irlande et le Portugal sont plutôt positifs, quand la France est avant dernier, juste devant l'Italie. Pour la France, une accumulation d'incertitudes. D'abord, elles sont politiques, puisque la France a connu une période de flottement inédite sous la Cinquième République. Deux mois après le tour des élections législatives, Michel BARNIER a été nommé Premier Ministre. Et il y a une absence de majorité, qui fragilise forcément et grandement son action. Mais de ce fait, les propositions de budget, le vote effectif, avec de nombreux amendements, risquent quand même de détricoter certaines mesures, entraînant une obligation de consensus. Depuis des années, on nous dit qu'il y a une trop grande majorité à l'Assemblée Nationale, toujours derrière le Président de la République, et donc ça a enlevé du débat parlementaire. Et quel débat parlementaire ! On n'est pas déçu par le débat parlementaire. Après, peut-être que les électeurs socialistes ou de Gauche sont davantage déçus par ce qui se passe. Et on l'a vu hier à l'Assemblée. Le débat sur les recettes, où la Gauche a fait adopter certains amendements, inspirés de certaines associations, votes acquis à une large majorité, avec les votes du Rassemblement National. Alors, je sais qu'aux dernières élections municipales, chacun a fait son

rassemblement, chacun a essayé d'avoir des personnalités de Gauche, de Droite, du Centre, de la société civile. On a vu les candidats dits Socialistes, Verts, aller jusqu'aux Conseillers Départementaux Les Républicains et est-ce qu'aux prochaines municipales, c'est ça qu'attend la Gauche locale, en allant aussi davantage vers son Extrême-Droite. On peut se poser la question quand on voit ce qui se passe à l'Assemblée Nationale. Et puis, j'irai plus loin, la Gauche propose, vous allez me dire, pourquoi pas, le Front National vote avec. Ah ben non, quelques minutes après, c'est le Front National qui dépose un amendement par le Député FN Franck ALLISIO, incroyable, la Gauche a laissé passer. Donc, on voit qu'il y a un certain rapprochement dans l'hémicycle entre la Gauche et l'Extrême-Droite. Les agences de notation, en fonction de ce qui se passe en ce moment sur le budget, et vous le savez aussi et je vous rappelle aussi, que pour la première fois dans l'histoire, le projet de loi de la Sécurité Sociale n'a même pas pu être adopté à l'Assemblée Nationale, il est parti directement en lecture au Sénat sans vote par l'Assemblée ; ce n'était jamais arrivé précédemment. Alors bien sûr, il faut prendre des mesures. À chaque fois qu'il y a des mesures, quand c'est la Droite qui les propose, la Gauche hurle. Et puis quand c'est la Gauche qui les propose, la Droite hurle. À quand l'intérêt du pays ? Quand je vois aujourd'hui que le Gouvernement propose ; je prends un exemple, même si je ne suis pas pour, je prends un exemple, celui de bloquer les retraites pendant 6 mois plutôt que de les augmenter de l'inflation. Je ne suis pas pour et on peut réfléchir en fonction du montant de retraite. Il y a peut-être des retraités pauvres et des retraités un petit peu moins pauvres. Maintenant, c'est où on met le curseur. Et on voit que sur cette proposition, la Gauche s'est exclamée à l'Assemblée Nationale contre ! Et puis, il y a quelques années, François HOLLANDE, Président de la République, Manuel VALLS, Premier Ministre, qui avaient déjà figé les retraites en France. Donc, attention au niveau des partis politiques. Il y a peut-être des moments où il faut savoir faire l'union nationale. On est dans une situation où on a plus de 3 mille milliards de dette. On paye plus de 53 milliards d'euros que d'intérêts de la dette. On donne chaque année aux banques 53 milliards d'euros. À quand on arrête cette hémorragie ? Alors, il est évident qu'on ne peut pas faire plaisir à tout le monde et que, forcément, le Gouvernement français doit prendre des décisions, soit d'augmenter ses recettes, soit de diminuer ses dépenses. Forcément que quand il décide de diminuer ses dépenses, celles et ceux qui recevaient, sous quelque forme que ce soit ces dotations de l'État, forcément, ils sont mécontents. Mais si on arrive, les uns et les autres, tous, à faire un effort, alors on peut s'en sortir. Je l'ai déjà dit dans cette Assemblée, j'ai toujours été supporter de l'ISF, toujours été défenseur de l'ISF. Le retour de l'ISF me convient très bien. Quand on est dans un moment difficile, l'ensemble des personnalités les plus riches, qu'elles soient particuliers, qu'elles soient chefs d'entreprises, elles doivent accompagner le pays, parce que, on est vraiment un pays très solidaire. On a l'accès à la culture, l'accès à la santé, l'accès à l'éducation. Bien sûr tout est perfectible. Mais on est l'une des démocraties, au Monde, la plus révéée. Et puis, il y a également quelques incertitudes économiques dans ce projet de loi de Finances. Il y a une rigueur qui est difficilement conciliable avec la reprise économique volontariste. On sait que les collectivités territoriales sont les premiers financeurs de l'investissement sur le pays. Donc attention aussi aux dotations de l'État qu'il y aurait en moins sur l'ensemble des collectivités. Et puis enfin, je rappelle que les plus grandes pertes des collectivités, pour les collectivités territoriales, les dotations, ça a été sous le mandat de François HOLLANDE. Sous le mandat de François HOLLANDE, il y a eu le plus grand Plan de Réduction de Dotations de l'État pour les collectivités. Attention aussi aux ménages. Si on enlève trop de revenus aux ménages, avec l'augmentation des taxes sur l'énergie qu'ils ont déjà, la baisse des diverses aides qu'il pourrait y avoir, notamment en termes de matière de transition écologique, prime à la conversion, prime de la rénovation, et pour les collectivités, le Fonds Vert, qui est destiné à nous-mêmes et qui pourrait être également diminué. D'après l'INSEE, la consommation devrait ralentir en cette fin d'année, avec un taux d'épargne qui se rapprocherait d'environ 18 %. Les craintes de l'impact des mesures à venir sur l'emploi, sont également présentes. Pendant des décennies, on a entendu tous les Gouvernements successifs dire « on va réduire le taux de chômage ». Toutes les oppositions dire « vous n'arrivez pas à réduire le chômage ». Aujourd'hui, qu'on a un chômage particulièrement bas par rapport à ce qu'on a pu connaître par le passé, on voit qu'il va commencer à remonter. Et là, je peux être très inquiet, par contre, pour l'économie locale, parce que l'économie locale, on le voit à travers nos petites entreprises du bâtiment, à travers nos petits commerces qu'ils soient de centre-ville ou de périphérie, qui souffrent aujourd'hui par la peur des consommateurs qui ont réduit leur consommation pour beaucoup. D'ailleurs, il n'y a jamais eu autant d'argent de placé sur les comptes dans notre pays. Comment on arrive à reprendre confiance ? Comment on fait en sorte que les gens reprennent confiance en l'avenir et viennent consommer sur les commerces de proximité ? Et là aussi, il y a un vrai travail à mener. Et l'une des revendications qu'on peut avoir, pour que l'ambiance générale puisse être un petit peu plus sereine, d'abord, c'est d'avoir un plan sur plusieurs années, c'est-à-dire que l'on sache, sur plusieurs années, un petit peu, sur quoi il faut s'attendre en termes d'imposition, quelle soit fiscalité locale ou nationale, mais également au niveau des investissements de l'État, qu'on ait une stabilité. Et puis, autre chose, c'est l'accompagnement des personnes en difficulté. On avait déjà augmenté, nous, au Centre Communal d'Action Sociale notre engagement, puisque précédemment, sous le mandat de Daniel GARRIGUE, on était autour de 900 000 € d'accompagnement pour notre CCAS et nous sommes passés à 1,2 million. Et dans le budget qui vous est proposé, on est entre 1,2 million et 1,3 million de subvention d'équilibre à notre Centre Communal d'Action Sociale. C'est-à-dire une vraie volonté forte de la Ville d'accompagner l'ensemble des personnes en situation de précarité. Sur les différents points, mais je ne veux pas aller trop dans le détail, parce que rien n'est voté, entre les différents amendements, est-ce que ça finira par un 49.3 ? Ce qu'on se dit ce soir sera peut-être différent demain et pourrait être différent jusqu'au 31 décembre. Et puis on n'est pas non plus à l'abri d'une loi de Finances rectificative sur les mois d'avril ou mai, comme ça se fait souvent et chaque année. D'abord, il y a

les dispositions de la loi de Finances qui impactent les collectivités, la ville de Bergerac, c'est le FCTVA. Vous savez que chaque année, on investit sur la Ville et l'année suivante, il y a un remboursement du FCTVA. Jusqu'à présent, il était autour de 16 %. Il est en pourparlers de le passer à 14 %. On a préféré être prudents sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires, en mettant le bon montant de FCTVA par rapport à ce qui est voulu dans la loi de Finances. Il y a un fonds de réserve au profit des collectivités, mais je n'y reviendrai pas, parce qu'il ne concernera pas la ville de Bergerac. On a eu l'occasion de l'évoquer au Conseil Régional et pour ceux qui sont au Département, au Conseil Départemental. Et puis, le deuxième élément qui pourrait nous impacter, c'est celui du taux de CNRACL, la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, puisqu'il y a 4 points supplémentaires souhaités par le Gouvernement, puisqu'il y a de plus en plus de retraités de la fonction publique, de moins en moins d'actifs qui cotisent et donc, il y a une demande d'augmenter également de 4 points. Et donc, dans ce document, on est partis également sur des taux acceptables. Voilà un petit peu dans les grandes lignes, ce que je souhaitais vous dire sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires au niveau mondial, européen, national et un petit peu local. Et je vais laisser la parole à Charles MARBOT pour une partie fonctionnement. Fonctionnement 2025, un petit peu d'exécution 2024 et puis Michaël DESTOMBES nous parlera des investissements et ce sera l'occasion pour moi de reprendre la parole après s'il y a des besoins spécifiques. En tout cas, sur le troisième et dernier point qui était celui du désendettement, je n'avais pas évoqué les objectifs, mais vous le savez, on est toujours, toujours, ne pas augmenter la fiscalité et surtout le désendettement que l'on continue sur la ville de Bergerac, pour nous permettre d'avoir une possibilité d'investir sur l'avenir et on le voit dans le Programme Pluriannuel d'Investissement. Un chiffre pour conclure, puisque Madame TAVEAU est là depuis pas longtemps, sur le mandat précédent, nous investissions sur la commune 3,5 millions d'euros par an. Nous investissons aujourd'hui plus de 11 millions d'euros d'investissements par an, grâce à plusieurs facteurs, d'abord la bonne gestion de la collectivité à travers son budget de fonctionnement et la deuxième, c'est la personne embauchée pour la recherche de subventions qui nous permet d'aller chercher un maximum d'euros dans les différents partenaires, qu'ils soient publics ou privés. Et donc ça, c'est vraiment un élément très important pour nous. Et le troisième, c'est la rationalisation du patrimoine, avec pléthore de patrimoine pour une collectivité comme la nôtre et donc ça a été le choix politique dès le début de mandat, d'avoir des locaux neufs, rénovés, accessibles PMR pour l'ensemble des associations et de pouvoir vendre du petit patrimoine un petit peu partout dans la Ville, de façon aussi à pouvoir préparer l'avenir pour l'ensemble de nos habitants. Charles MARBOT. »

M. MARBOT : « Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire. Sur cette délibération, abordons tout d'abord les faits marquants pour l'année 2024. Le budget 2024 de la Ville a permis de couvrir l'ensemble des investissements, grâce aux excédents dégagés en 2023, c'est donc forcément une indication de la gestion qui est saine et rigoureuse de la Municipalité. En 2024, le budget de la Ville devrait afficher un excédent similaire à 2023, ça va se situer aux alentours de 3,5 millions d'euros, avec, évidemment, des facteurs conjoncturels et structurels qui ne nous ont pas facilité la tâche, qui nous ont bien évidemment impactés. On va citer quelques exemples : la masse salariale, notamment, puisque la revalorisation du point d'indice et l'attribution de 5 points supplémentaires pour les agents a représenté un coût additionnel pour la Ville de 350 000 €. Il y a également le coût exorbitant multiplié par 5 pour les assurances qui, en 2023, nous coûtaient et pesaient 40 000 € et qui vont passer désormais en 2024 à 270 000 €. Bien sûr, nous avons eu quelques sinistres récents qui, pour partie, peuvent expliquer cela, mais c'est très certainement et bien évidemment les conditions de marché qui sont défavorables. Enfin, évidemment, on en parle beaucoup, mais c'est une réalité, les coûts qui sont liés aux fluides ont augmenté de manière significative, atteignant aujourd'hui 2 millions d'euros pour notre collectivité. Pour maîtriser tous ces coûts, la Municipalité compte maintenir les coûts et les économies d'énergie comme, par exemple, la réduction des températures dans les bâtiments communaux, l'extinction de l'éclairage public nocturne entre 00h30 et 6h00, la conversion des ampoules vers la technologie LED qui est moins énergivore et l'installation de panneaux photovoltaïques. Un effort, bien sûr, a été fait sur la limitation des déplacements pour les véhicules de service et nous avons encouragé la visioconférence. Pour ce qui est des investissements, Monsieur le Maire l'a dit, Bergerac a poursuivi ses projets majeurs pour environ 7,6 millions d'euros, Michaël vous apportera, tout à l'heure, beaucoup plus de détails sur les réalisations de l'année. Pour ce qui est de la gestion de la trésorerie désormais. La Ville a eu recours à une ligne de trésorerie de 3 millions pour répondre aux besoins de liquidité ; la même chose qu'en 2023. Cependant, la hausse des taux d'intérêts a augmenté son coût. Pour ce qui est du délai global de paiement de factures, il a été réduit à 26,42 jours, c'est une amélioration par rapport à 2023 et c'est proche de la moyenne nationale. Sur le niveau d'épargne, grâce à une gestion budgétaire maîtrisée, les niveaux d'épargne sont restés positifs en 2023, malgré l'inflation, avec une épargne nette à 802 000 €. En 2024, l'épargne pourrait toutefois être affectée par des remboursements de dette importants. À partir de 2025, le profil de dette avec l'extinction des charges d'emprunt de 2014 renégocié devrait nous permettre de restaurer une épargne nette positive. Pour ce qui est désormais de la préparation du budget 2025. En 2025, les charges à caractère général continueront d'être maîtrisées, avec une hausse prévue de seulement 0,37 %, malgré un contexte d'inflation de coût des assurances et de l'énergie comme nous avons pu l'évoquer, mais aussi de nouvelles dépenses comme l'enlèvement des déchets, sujet que nous abordons régulièrement, mais là, on va le faire de manière très, très pragmatique, avec un peu de chiffres. Ce service qui nous coûtait 45 000 € avant, qui était la taxe d'enlèvement payée précédemment, en 2025 va désormais passer à 260 000 € ; je vous laisse quand même apprécier l'augmentation. De ce fait, les dépenses courantes sont en grande partie liées aux engagements réglementaires et aujourd'hui contractuels. Chaque euro dépensé est donc forcément un euro utile. Autre point, notons également que la cuisine centrale sera gérée en régie directe,

dès le début de l'année avec, comme objectif, d'optimiser l'exploitation de ce nouvel outil. Vous le savez également, la dynamique des recettes repose principalement sur la taxe foncière, dont la revalorisation devrait suivre l'inflation et donc une hausse modérée des tarifs de service à +2,2 % en 2024. On l'a déjà dit, nous le redisons, je le redis et je le martèle encore une fois, la Municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts. Pour cette année encore, la Municipalité continuera toujours la vitalité, et ça a été abordé tout à l'heure, culturelle et touristique de la Ville, notamment pour célébrer des occasions spéciales et proposer une programmation enrichie tout au long de l'année. Ainsi, en 2025, la Ville célébrera le bicentenaire du Vieux Pont, c'est un monument emblématique de la Ville évidemment. Cet anniversaire sera marqué par une série d'événements culturels et festifs lors des Estivales. Mais la programmation culturelle de la Ville continue, on l'a dit, de s'intensifier, avec un festival de théâtre qui prend chaque année de l'ampleur et offre des événements estivaux variés, tant pour les résidents que pour les touristes. Et on en a parlé tout à l'heure, l'ouverture en 2025 du Centre de la Photographie qui enrichira l'offre culturelle de Bergerac. Ce Centre, bien sûr, proposera des événements, ça a été dit, des résidences d'artistes, des ateliers, des événements pour le public avec une attention et un focus particulier, puisqu'on a la photo pour les jeunes et les scolaires. En conclusion, la ville de Bergerac poursuit une gestion budgétaire responsable, face à des contraintes importantes, la maîtrise des dépenses, l'optimisation de l'épargne et la gestion des recettes permettront de maintenir des services de qualité et même de les développer, tout en continuant à investir dans des projets structurants pour les habitants et le développement de la Ville. Je laisse maintenant Michaël DESTOMBES vous expliquer ce que seront les projets structurants. Merci de votre attention. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur MARBOT pour cette présentation. Je vais laisser la parole à Michaël DESTOMBES pour la partie investissements. »

M. DESTOMBES : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 fixe les grandes lignes de la politique d'investissement de la ville de Bergerac. Cette orientation budgétaire s'articule autour d'objectifs stratégiques, visant à soutenir les infrastructures, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer les actions en faveur de la transition écologique. Pour commencer, nous avons les recettes d'investissements prévisionnelles. Pour 2025, les recettes d'investissements se composent de plusieurs sources importantes : les amendes de police, au titre des infractions au Code de la Route 250 000 € ; les subventions, qui sont estimées à environ 30 % du montant HT des travaux, comprenant des financements spécifiques comme la dotation de soutien à l'investissement local et le Fonds Vert, notamment, un agent de la Ville y est dédié, à la recherche de subventions. Pour mémoire, en 2024, nous avons perçu 1,3 million en dotations à ce jour. Il y a les cessions immobilières, avec une prévision de recettes autour de 1 million d'euros provenant de la vente de certains actifs municipaux, le virement de la section de fonctionnement, un transfert de 2,7 millions de la section de fonctionnement à la section d'investissement, permis par la mise en place de la nomenclature M57, qui facilite la gestion budgétaire. Cet autofinancement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette. Il y a les emprunts, dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 est estimé à 31 443 000 €. Il est important de noter que la ville de Bergerac ne comporte aucun emprunt à risque, garantissant ainsi une gestion saine et prudente. Passons aux dépenses d'investissements prévisionnelles. Les dépenses d'investissements sont réparties entre des projets structurants, des opérations courantes et des initiatives en faveur de la transition écologique. Pour rappel, en 2024, en matière d'investissements, Bergerac c'est aujourd'hui 7,6 millions, mais on vise les 8,5 millions avec notamment le Campus Connecté 1 million, la place Louis de la Bardonnie 1 million, le jardin de l'Hôtel de Ville 80 000 € cette année, le foyer associatif Charpak 450 000 €, le foyer jeunes à Naillac 165 000 €, l'église Notre-Dame, avec des travaux sur la nef et le parvis, 1,3 million. Quant aux projets structurants pour 2025, ils incluront plusieurs opérations clés comme le Plan École 500 000 €, le Plan Seniors 1,5 million, le Plan Sport et Associations 1,3 million, le Plan Patrimoine 1,875 million, le Plan Transition Écologique plus de 1 million, le Plan Solidarité 1,5 million. Toutes ces opérations représentent une part significative des dépenses renforçant l'attractivité et la modernisation de la Ville. Dans les dépenses d'investissements, nous avons également la participation aux équipements publics et subventions pour le logement. La Ville s'engage et participe aux projets tels que la caserne des pompiers, le Centre Événementiel, la rénovation de l'éclairage public, la pose de panneaux photovoltaïques en partenariat avec le SDE, ainsi qu'à attribuer des subventions visant à améliorer le logement. Il y a les opérations d'investissements courants. Ces opérations représentent un budget total de pas tout à fait 1,5 million. Elles comprennent notamment l'achat de matériels informatiques 100 000 €, la propreté 30 000 €, travaux sur les bâtiments municipaux 160 000 €, réparations dans les bâtiments scolaires 100 000 €, aménagements urbains 50 000 €, réfection des toitures 200 000 €. Il y a le budget participatif, une enveloppe à 50 000 € est dédiée au budget participatif, permettant aux habitants de Bergerac de proposer et choisir des projets d'intérêt général favorisant ainsi leur implication dans la vie de la commune. Les travaux en régie, les travaux réalisés par les services municipaux sont valorisés à hauteur de 400 000 €, permettant de réduire les coûts de prestations, tout en profitant de travaux de qualité grâce à leurs compétences. Pour en conclure, la section d'investissement du budget 2025, pour la ville de Bergerac, traduit une volonté de développer la ville de Bergerac de manière structurée et responsable. Les projets d'investissements sont ambitieux, équilibrant à la fois le développement urbain, les infrastructures éducatives et les actions écologiques. Ce budget reflète un engagement fort de la Municipalité pour une gestion saine, durable et tournée vers l'avenir pour le bien-être des habitants. Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Michaël DESTOMBES pour cette présentation des investissements, dynamique. Ce budget, qui est proposé pour 2025, mes chers collègues, il s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place depuis 2020, en matière de maîtrise des effectifs et de la masse salariale ; je l'ai dit. Avec des recrutements sur l'année 2025 qui nous permettent d'étoffer dans les services, les travaux de réhabilitation et du maintien du bon état du patrimoine, Michaël l'a dit, le désendettement sur le mandat et bien sûr le maintien des taux de fiscalité. Et puis, certaines incertitudes que j'ai évoquées en début, 2-3 fois rien, qui entourent actuellement le projet de loi de Finances. La ville de Bergerac entend garder son cap, le cap qu'elle s'est fixé en continuant la co-construction avec ses habitants. Nous pourrions désormais nous appuyer sur l'enquête dénommée Bergerac 2034-la Grande Consultation, et ainsi nous projeter collectivement sur les futures actions à mettre en œuvre sur notre Ville. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Hélène LEHMANN. »

MME TEJERIZO : « Je n'ai pas de question, en fait. Oui, vous venez de le dire, le Gouvernement BARNIER vient de dévoiler son Plan massif d'Économie et la mise à contribution des collectivités pour la réduction du déficit public. Cela fait des décennies, ça aussi vous l'avez dit, que sous couvert de redressement des comptes publics, on tape sur les collectivités. C'étaient d'abord les lois de Décentralisation et en particulier, la loi NOTRe, qui ont entraîné un recul, sans précédent, sur le rôle, la place et les moyens d'agir des communes et des départements en les mettant sous tutelle de l'État, par la contractualisation financière qui leur est imposée. Puis, sur ces 7 dernières années, avec une logique de baisse d'impôts et des cotisations sociales qui a coûté 62 milliards aux comptes de la Nation. Des milliards qui ont profité en premier lieu aux plus riches de ce pays, ça a été démontré à maintes reprises par des économistes de tout bord et c'est à la grande majorité qu'on va aujourd'hui faire payer cette politique fiscale, en tapant sur le service public que sont nos collectivités. Le contexte actuel, malgré ce que vous dites, est particulièrement violent pour nos concitoyens, les plus vulnérables en particulier, l'accès à une alimentation saine, aux soins, aux logements, à l'emploi, à l'éducation, à la culture, au sport est, pour beaucoup, devenu inenvisageable. Nos collectivités doivent être le rempart à toutes ces inégalités sociales, vous l'avez dit. Des inquiétudes que vous n'avez pas, un sentiment d'injustice et des oppositions fortes s'expriment de la part d'élus locaux partout dans le pays, dans leur diversité politique et on l'a vu notamment à midi à Toulouse, où tous les élus locaux se sont mis en grève. Mais vous, apparemment, vous n'êtes pas du tout dans ce mouvement et pour cause, la politique d'austérité et de rigueur, vous y souscrivez depuis longtemps. Depuis le début de votre mandat, c'est serrage de ceinture pour les assos, c'est vaches maigres pour les agents, malgré ce que vous dites, et les services publics qui sont à l'os, au détriment bien sûr des usagers. Vous demandez à ce que les gens reprennent confiance. Les gens, aujourd'hui, ce qu'ils ont besoin, c'est d'argent, en fait, c'est de boulot et c'est de pouvoir vivre normalement comme tout le monde. Et tout ce qui est mis en place et tout le contexte général, ça engendre une défiance grandissante des Bergeracois qui, je le rappelle, sont aussi des électeurs. Quand vous parlez de faire union nationale, j'imagine que vous..., et c'est votre mouvement, que vous allez faire comme CIOTTI, puisque vous nous traitez de fachos et qu'on va main dans la main. Je souligne que CIOTTI ne fait pas partie de mon camp et que je souligne aussi que BARNIER, qui est très copain, copain avec le RN. Mais quoi qu'il arrive, cette défiance qui, vraiment, se fait de plus en plus jour, demain, les Bergeracois, ce sont des usagers, mais ce sont aussi des électeurs et ça, ça doit nous affoler vu le contexte grandissant de l'Extrême-Droite qui se fait jour aujourd'hui. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame TEJERIZO. Je partage toute une partie de ce que vous avez pu dire sur votre partie d'introduction et je suis d'accord avec vous sur l'austérité depuis plusieurs années. Maintenant, quand on est un élu, il faut être aussi responsable. Ce n'est pas juste être un responsable politique, avoir un titre à côté de son nom. C'est à un moment donné, regarder la situation économique du pays et de se dire que dans la situation économique dans laquelle on est, est-ce qu'on veut réduire ou pas l'endettement actuel de la Nation. Bien sûr, on peut tout reprocher au quoi qu'il en coûte. On peut tout reprocher à ceux qui n'ont pas fait les... Du coup, il y a des efforts à faire par tous. Maintenant, je l'ai toujours dit, je l'ai dit dans mon introduction, je pense, oui, qu'on peut aller chercher sur les entreprises qui font les plus gros bénéfices. On peut aller chercher chez les particuliers qui ont les plus gros revenus. Et ensuite, voir un petit peu où on en est sur le désendettement du pays. Mais en tout cas, moi je ne peux pas me résoudre, je ne peux pas me résoudre à voir mon pays avec un tel endettement et avec autant d'intérêts. Vous imaginez que le Plan d'Économie demandé aux collectivités, c'est ce que le pays paie chaque année en intérêts. On ne peut pas continuer comme ça. Vous avez dit qu'on a des divergences politiques. Mais je suis d'accord avec vous sur certains points. D'abord, vous avez dit « serrage de ceinture des associations » ; c'est faux. Le montant donné aux associations est toujours le même, plus de 900 000 € par an, près d'1 million d'euros d'avantages en nature, malgré les associations qui ne demandent plus. Je vous rappelle Bergerac 95, qui avait une dotation de 200 000 €. Ça veut dire que quand on était à 900 000 € de subventions, si on enlève les 200 000 de Bergerac 95, on devrait être à 700 000 aujourd'hui distribués. Au lieu de ne pas distribuer l'argent qui n'est pas donné aux associations qui ont arrêté soit leur activité, soit dont on s'était mis d'accord, non, on l'a laissé au même niveau. Donc quelque part on accompagne encore plus le tissu associatif local. Et on l'accompagne sur le fonctionnement, mais on l'accompagne également sur les investissements. Jamais il n'a été autant investi sur la Ville pour le sport. Jamais il n'a été autant investi pour la culture. Jamais il n'a été autant investi pour le scolaire. À un moment donné, il n'a jamais été autant investi pour le social. Et je peux en passer, la transition écologique, tout ce que

l'on fait sur la transition écologique. Donc oui, il y a un engagement fort qui est fait. Non, on ne serre pas la ceinture des associations, au contraire, on les accompagne encore plus que précédemment. On ne serre pas non plus la ceinture aux agents. J'ai toujours rappelé depuis le début du mandat, le passage aux 1 607 heures, qui correspondaient à 23 emplois dans la collectivité, dans le cadre de la réorganisation des services et c'est ce que nous avons fait. Mais, malgré la baisse de ces emplois, on a quand même créé du service public. On a créé un Campus Connecté. Jusqu'à présent, quel était le jeune qui pouvait faire des études supérieures à Bergerac ? Nous avons créé ce Campus Connecté et deux personnes ont été recrutées pour pouvoir le gérer. Le pôle culturel Dordonha, c'était bien beau d'avoir le label Ville d'Art et d'Histoire, mais après, il faut le faire fonctionner. Et donc dans ce cas, on a créé le pôle culturel Dordonha, avec le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine. Moi j'aime bien tous ces labels, tous ces grands scientifiques, toutes ces personnes qui vous font des beaux discours, mais la réalisation, elle arrive quand ? Et donc, on a fait cette réalisation avec le pôle culturel Dordonha. Alors que sur la gestion des déchets, le Syndicat Départemental ne faisait pas les encombrants. On ne pouvait pas, quand même, sur une ville comme la nôtre, ne pas avoir le service des encombrants. On a créé un service des encombrants, gratuit. C'est un service public que l'on a créé, etc. Non, nous n'avons pas serré la ceinture des associations, nous les accompagnons plus qu'en début de mandat. Non, nous n'avons pas serré la ceinture des agents, nous les accompagnons davantage, parce que j'ai toujours dit, moins de fonctionnaires, mieux payés. C'est pourquoi en 2025, le CIA, qui est la prime annuelle des agents, le Complément Indiciaire, qui était à 50 € pour les agents, sera multiplié par 3, sera multiplié par 5 et sera multiplié par 7 en fonction des années d'ancienneté dans la collectivité. On accompagne nos agents. Et puis, j'ai toujours dit aux agents, je suis toujours prêt à augmenter les primes, même celles mensuelles, à partir du moment où elle prône du travail supplémentaire. Quand il n'y avait pas eu forcément des remplacements de personnels partant à la retraite, il y a eu des augmentations qui ont été données à certains agents. Et ça aussi, si on veut des agents impliqués, des agents qui viennent avec envie, le bien-être au travail au sens général, c'est aussi de mieux payer ses agents. À la fin du mandat, entre les régimes indemnitaires qui ont augmenté, la prime annuelle qui a augmenté, le point d'indice qui a augmenté, on sera quasiment à plus de 100 % des agents, on sera à 100 % des agents qui auront eu une augmentation de salaire. Donc oui, on accompagne l'ensemble de notre tissu. Le service public, il est là, il est présent et, d'ailleurs, est-ce qu'un Bergeracois a écrit à des membres du Conseil Municipal pour dire qu'il y avait une absence de service public sur Bergerac ? Une absence de service public en proximité dans les quartiers de Bergerac ? Pas un habitant. Parce que chaque habitant sait que la porte de la Mairie lui est ouverte, que la porte des centres sociaux leur est ouverte, que l'antenne de quartier leur est ouverte et qu'à n'importe quelle de leur question, ils sont accompagnés, orientés, parce que c'est ça la notion du service public, accompagner les habitants dans leurs besoins. Madame LEHMANN, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Oui, normalement c'est un Débat d'Orientations Budgétaires. »

M. LE MAIRE (hors micro) : « On débat. »

M. RUET : « Pour le moment, je n'ai pas eu... Alors, bon, si, il y a quand même une information, c'est que, on sait qui est le dernier SARKOZYSTE de Dordogne, ça, on en a eu l'étonnante démonstration, parce qu'effectivement, vous avez décidé d'axer votre discours en faisant de la politique nationale, ce qui est normal, parce que c'est un Débat d'Orientations Budgétaires. Mais enfin, on vous a trouvé extrêmement discret, silencieux sur les Mozart de la finance, qui nous ont livré quand même une copie exceptionnelle, exceptionnelle ! Ah mais oui, mais évidemment, peut-être cherchez-vous, vous aussi, une petite recomposition politique. Mais, cela étant dit quand même. On est dans une situation difficile. On a un déficit pour 2024 qui est annoncé à 6,1 % par votre Premier Ministre, puisque le Premier Ministre est quand même issu de votre camp politique et vu le score... (hors micro) Non, non, le Premier Ministre, c'est une majorité politique. C'est la différence qu'il y a avec d'autres fonctions. Mais, cela étant dit, vu le beau score que vous avez fait aux élections législatives, c'est vrai que c'était un tour de force que de prendre la tête de ce Gouvernement. Donc, effectivement, 6,1 % de déficit. Bruno LEMAIRE a été entendu, ce matin, par le Sénat et il concède 5,5 %. Quoi qu'il en soit, en un an, il y a eu une dérive de 50 milliards d'euros. 50 milliards d'euros, c'est quand même exceptionnel. Et la seule concession que nous avons obtenue, c'est de dire qu'il y avait eu une « grave erreur technique d'évaluation des recettes », je cite Bruno LEMAIRE devant le Sénat, à la Commission Finances. Une grave erreur technique d'évaluation des recettes. Ça laisse quand même rêveur. Ça laisse rêveur dans quelle situation nous sommes. Et surtout, comment ce pays a complètement dérapé. Vous nous présentez un Débat d'Orientations Budgétaires. Effectivement, mais enfin, qui peut croire à la sincérité de ces orientations budgétaires ? Et ce n'est pas la peine de tourner la main en disant que c'était la même rengaine. Il n'y a pas une collectivité aujourd'hui de notre importance qui maintient un Débat d'Orientations Budgétaires dans ce contexte-là, à ce moment-là. Vous n'avez aucune garantie, vous non plus, sur vos recettes. Mais, par contre, alors là, on fanfaronne, ce n'est plus du panache, c'est la revue du Music-Hall tellement qu'il y a de plumes, parce qu'effectivement, on annonce des dépenses à tout-va ! Mais, pauvres contribuables ! Parce que ce que vous dépensez, c'est ce que nous payons en tant que contribuables. Ne l'oubliez pas ! Et qu'effectivement, quand on a un trottoir tout pourri dans son quartier et qu'on voit des réalisations flambant neuves, effectivement, on n'a pas oublié la promesse municipale. On n'a pas oublié la promesse municipale du Plan Trottoir. Ah mais c'est la CAB ! Mais oui, c'est la CAB évidemment. C'est la CAB. Mais qui est Premier Vice-Président de la

CAB ? Bon, alors excusez-moi. Il y a, un moment donné, pas de schizophrénie en la matière. Vous voulez qu'on parle..., c'est vous-même, dans vos orientations budgétaires, vous dites « les doutes sur les mesures qui seront adoptées par la loi de Finances sont tels qu'on peut difficilement aller plus loin ». Oui, on peut difficilement aller plus loin. Mais sauf que ça a quand même des conséquences. Vous parlez des 4 points supplémentaires du CNRACL qui, entre nous soit dit, est un scandale absolu. La Caisse de Retraite était pleine. Elle était excédentaire. Elle a été vidée. Et aujourd'hui, il faut renflouer. Ce qui veut dire que quand on parle des fonctionnaires qui coûtent cher etc., la réalité, c'est que les fonctionnaires, ils arrivaient très bien à payer leur retraite, sans appel à la solidarité d'autres corps. Là, évidemment, on renfloue. Vous nous parlez, oh on a quelques incertitudes sur les dotations. Oui, enfin, quand même, c'est plus que des incertitudes. Nous savons que le montant des dotations va baisser. Et cela va avoir une incidence, que vous le vouliez ou non. Non, vous parlez du fonds de réserve des collectivités. Effectivement, nous ne sommes pas touchés. Mais, par rapport à la DGF qui est aujourd'hui stabilisée, annoncée stabilisée. La grille de répartition, nous ne l'avons pas. On a parlé, tout à l'heure, mon collègue a parlé du Fonds Vert. Parlons-en du Fonds Vert, 2,5 milliards l'année dernière, il est annoncé à 1 milliard. 2,5 milliards, 1 milliard. Je ne suis pas très bon en mathématiques, mais enfin je vois le pourcentage de réduction que ça fait. Ce Fonds Vert, on ne va pas pouvoir compter sur les enveloppes qui nous étaient promises. On parle du FCTVA, vous l'avez dit, ça va baisser. Forcément, ça va avoir une influence sur notre budget. Et là, je n'aimerais pas que vous nous fassiez le même diagnostic que Bruno LEMAIRE « une grave erreur technique d'évaluation des recettes ». Parce que, à ce stade-là, nous ne les avons pas. Et ces désorientations budgétaires, en fin de compte, c'est que non seulement, vous conduisez dans le noir, mais vous avez éteint les phares. Et là, c'est particulièrement dangereux. Et c'est vrai qu'avec le plan de sobriété énergétique, passé minuit, c'est particulièrement dangereux de rouler dans ces conditions. Les orientations budgétaires, vous nous donnez quatre conclusions. Vous nous dites, la maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Effectivement, quand on est arrivé à un niveau extrêmement bas, on peut difficilement réduire encore. Et aujourd'hui, vous nous dites, oui, on va réaugmenter, et pour cause. Et pour cause, parce qu'aujourd'hui, c'est ingérable en l'état actuel et qu'il va falloir remplacer et qu'il faut augmenter les effectifs. Alors oui, effectivement, il y aura, malgré tout, deux postes pour le Centre de la Photographie et pour payer Monsieur DE LA CHAPELLE, à côté du Presbytère, c'était tout indiqué, vous aviez raison, mais 88 000 €. 88 000 € de plus pour deux postes. Ça fait aussi beaucoup par rapport aux autres équilibres. Vous parlez des travaux de réhabilitation et de maintien en bon état du patrimoine. C'est votre deuxième élément de conclusion. Les incertitudes sur le FCTVA. J'ai entendu les millions égrainés, on recommence cette année avec la pose sur le chantier de Notre-Dame. C'est bien, parce qu'il aura fallu plus de temps pour le restaurer que pour la construire. Mais enfin, c'est quand même..., à l'époque, moi, où j'étais pauvre petit Adjoint au Patrimoine, qui ait lancé le chantier en 2009. On est en 2024. Ça ne sera pas évidemment fini avant. Et pourquoi ? Parce qu'effectivement, il faut trouver un peu d'argent pour faire très vite ce qui est le seul projet nouveau de ces orientations budgétaires, mais qui n'était absolument pas prévu auparavant, il faut faire la place de la République. Les commerçants sont tellement contents, sont tellement heureux, sont tellement dans le profit et l'abondance, qu'il faut les priver tout de suite du stationnement de la place de République et puis leur mettre, encore, 7 mois, 8 mois, 9 mois, ah non, 2026, un an et demi de travaux supplémentaires sur le dos. C'est du panache, c'est un choix effectivement, extrêmement motivé. Vous parlez du désendettement de la commune. Parlons de stabilisation de la dette, 31 millions, 32 millions, on n'est pas dans le désendettement, le désendettement c'était le mandat précédent. Et puis, vous allez me dire, parce que ça va être votre réponse, « ah mais quand même, on en aura mis du temps à payer les emprunts ROUSSEAU ». Oui, c'est vrai, c'est vrai. Non, non, mais oui, les intérêts n'étaient pas tout à fait les mêmes. Et puis, finalement, il nous faudra beaucoup de temps, nous aussi, pour rembourser les emprunts PRIOLEAUD. Mais les emprunts PRIOLEAUD, ils n'auront pas les mêmes taux d'intérêts. Votre Adjoint nous l'a bien sûr évoqué. Maîtrise du taux de fiscalité. Mais continuez comme ça ! Dans toutes vos réunions de quartier, vos futurs meetings électoraux, affichez votre volonté délibérée de ne pas avoir augmenté la fiscalité. Mais, si vous ne vouliez pas augmenter la fiscalité, baissez les taux de l'équivalent de l'augmentation et de la revalorisation des bases. C'est ça la neutralité fiscale. Aujourd'hui, les Bergeracois, entre 2023 et 2024, leur fiscalité a augmenté de plus de 10 % ! Et quand je vous entends reprendre l'argument de la Banque Centrale, de la Banque de France, de dire qu'il y a de l'épargne cachée, que les gens sont en train de stocker les bas de laine. Mais, enfin, il y a aussi beaucoup de Bergeracois qui piochent aujourd'hui dans leur épargne pour payer leurs impôts fonciers, parce qu'ils n'y arrivent plus. Et ça, c'est une réalité quotidienne de ce que nous racontent les gens. Oui, les gens nous disent ça, les contribuables, les citoyens ; voilà ce qu'ils nous disent. C'est dur de payer ses impôts locaux à Bergerac. Donc, n'allez pas dire qu'on ne touche pas à la fiscalité. La fiscalité augmente et je vous fais grâce, mais non, je ne vous en fais pas grâce, parce que c'est quand même compris dans le tarif, la baisse de fiscalité de 2022, de 5,7 %, quand on vous disait lundi que vous n'aviez pas beaucoup l'esprit communautaire, effectivement, hausse de 6,28 pour la voirie, pour le Plan Trottoir justement baisse de 5,7. Vous n'avez pas joué le jeu. Vous vouliez garder une dynamique fiscale. Ah ça a été de la dynamique fiscale. On a pris des taux d'inflation et des taux de survalorisation des bases qui n'ont jamais été aussi forts. Donc ça, c'était extrêmement mesquin. Et donc là oui, vous avez volontairement touché à la fiscalité et augmenté la fiscalité, parce que vous n'avez pas joué le jeu communautaire. Vous n'avez pas joué le jeu communautaire ! Vous n'avez parlé pas parlé du loyer de l'abattoir. Il va falloir se priver de 110 000 €. Vous avez dit « à nous de vous faire des propositions ». 110 000 € de charges en moins, vous avez quand même 2 % l'année prochaine, puisque l'inflation sera à peu près de 2 %, d'impôts supplémentaires qui vont tomber, de ressources supplémentaires pour une ressource de 400 000 €. Je pense qu'on peut, effectivement, mettre le

loyer de l'abattoir dans ces 400 000 € pour arriver à les compenser et vous voyez qu'on n'aura pas mis en difficulté, du tout, les finances de la commune. Parlons de la PPI. Effectivement, au titre des promesses oubliées, le Centre Christophe DAVID-BORDIER des sports de combat, le super dojo, il était dans la première PPI. Il y aura eu le dojo. Le dojo bien financé par le Plan 1 000 Dojos, mais pas le super dojo. Sans doute, petite nuance lexicale mais, promesse oubliée. Nous aurons un couvert de pétanque. L'achèvement définitif, ça avait été un débat très vif entre nous, puisque personne n'avait rien fait avant vous sur la Coulée Verte. La Coulée Verte serait finie avant le mandat, avant la fin du mandat. Manque de pot, il faudra aller jusqu'en 2027. Vous voyez, donc, ce n'est pas non plus aussi évident. Vous annoncez le Plan École. Qu'est-ce que vous êtes malin ! Mais qu'est-ce que vous êtes malin ! Parce que quand même, en matière d'affichage budgétaire, en matière de ciblage, évidemment 500 000 €, 500 000 € pour 2025. Mais quand on regarde à côté, baisse des investissements pour les équipements des écoles, moins 16 000 ; baisse de l'informatisation des écoles, moins 6 000 ; baisse des grosses réparations des écoles, moins 37 000. Évidemment, si je rajoute aussi les grosses opérations d'économies d'énergie, puisque le Plan École va en faire, baisse de 154 000 €. Ah oui, c'est vrai que sur les 500 000 €, vous en avez trouvé bon an mal an 150 000. Donc oui, vous avez fait de l'affichage budgétaire. Vous avez rempli cette enveloppe. Il y aura un effort. Mais un effort après de fermeture d'école, après avoir attendu si longtemps pour pouvoir vous rendre compte ce qui remontait des Conseils d'École, c'est que les équipements n'étaient pas assez entretenus. Et là, excusez-moi, depuis 2014, j'assume largement une part d'héritage qui est un peu surannée. 500 000 € pour les écoles. 500 000 € avec les 250 000 € de cette année, 650 000 € pour 1 500 enfants, ça fait 450 € par enfant ; oui. Vous mettez qu'en plus connectés à côté, 50 étudiants, ça fait 24 000 € par étudiant. C'est une question de choix politique d'avoir investi 1,2 million, effectivement, 1,2 million. En attendant, les écoles, qui sont de notre compétence obligatoire, je le rappelle, c'est notre première compétence, il faut attendre 2024 pour avoir 250 000 € et péniblement 500 000 € sur 2025. Et ça, c'est un choix politique qui nous sépare depuis le début du mandat. Et n'ayez aucune inquiétude, qu'est-ce que c'est que cette espèce de fantasme de l'Extrême-Droite, etc., est-ce que vous nous avez vu une fois, ne serait-ce que franchir... Je ne sais même pas comment vous avez pu penser à ça. Je me suis même dit à un moment donné « mais il est où ? ». Je me suis même inquiété pour vous. »

M. LE MAIRE : « Avant 2020... »

M. RUET : « Parce que ça c'est quand même un fantasme absolu. »

M. LE MAIRE : « Avant 2020, on n'avait jamais vu un socialiste aller avec les Conseillers Départementaux de la droite républicaine. »

M. RUET : « Oui. »

M. LE MAIRE : « On peut tout s'attendre. »

M. RUET : « Oui. Non, mais évidemment, mais ça, on peut y aller. Mais, en l'occurrence, l'Extrême-Droite et les Républicains, il y a quand même des nuances. Sauf qu'aujourd'hui, effectivement, le Gouvernement de Monsieur BARNIER est pieds et points liés avec l'Extrême-Droite et que nous verrons bien au final, comme dirait ma grand-mère, qui tranchera le farci et le farci il sera tranché par Marine LE PEN et pas par la Gauche, sûrement pas. Je vous ai parlé de l'Église Notre-Dame. Effectivement, ce n'est pas la peine d'y revenir. Mais, les orientations budgétaires, en fin de compte, aujourd'hui, ce que vous nous passez au forceps, c'est la place de la République. Il a fallu dégager des marges. Vous enlevez Notre-Dame. Vous faites des économies sur la Coulée Verte. Vous faites des économies sur le budget grosses réparations d'énergie. Vous faites des économies sur les plantations d'arbres. Oui, effectivement, vous faites vos choix politiques. Ce ne sont pas des orientations budgétaires, vous ne changez pas de cap ; ça ce n'est assurément pas votre qualité de non pas changer de cap, vous adapter, écouter, modifier parfois la trajectoire. Quand on fait un peu de voile, on sait que quand la mer bouge, il faut parfois changer de cap, sinon, effectivement, la noyade n'est pas loin, le naufrage n'est pas loin. Effectivement, l'optimisme voudrait qu'on se dise que, au regard de ces orientations budgétaires, vous avez laissé pour 2027, 1 million par ci, 1 million par là ; place à l'imagination pour 2026. Oui, mais enfin, avec cette pression fiscale et ce désendettement qui n'a toujours pas bougé, le réalisme sera plutôt à l'ordre du jour plutôt que cette imagination. Et il faudra beaucoup d'efforts pour réparer les non-choix budgétaires que vous avez faits, notamment comme vous l'ont dit mes collègues, sur l'éducation, sur les plus modestes et puis, je n'oublie pas, malgré tout, comme je n'oublie pas la fermeture des écoles et je sais que vous allez encore hurler, la suppression des gardiens dans les Résidences Autonomes et tout le soutien psychologique que ça pouvait apporter à ces résidents. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci Monsieur RUET. Plusieurs éléments, d'abord vous dites que toutes les collectivités territoriales ont retardé leur Rapport d'Orientations Budgétaires, faux. Je vais vous donner un exemple. Il y a un mois ou quasiment un mois, nous étions au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, avec notre collègue Jacqueline SIMONNET et le Président ROUSSET a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires. Il a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires. »

M. RUET (hors micro) : « Je parlais des communes. »

M. LE MAIRE : « Alain ROUSSET, le budget de la Région 3 milliards, 3 milliards d'euros. Ils sont impactés par les nouvelles annonces du Gouvernement BARNIER ? Oui, environ 160 millions d'euros. »

M. RUET (hors micro) : « 120. »

M. LE MAIRE : « Ils ont dit 160 millions en séance. Mais après, forcément, entre ce qui est dit en séance, peut-être, pour ceux qui veulent négocier après au niveau national, forcément, ça peut-être un peu différent. Mais ce qui est vrai, c'est que, une grande collectivité, la nôtre, notre Région Nouvelle Aquitaine a présenté son ROB il y a près d'un mois et nous en avons pris acte en séance ; ça c'est le premier élément que je voulais aborder. Le deuxième point, c'est celui de la sincérité. Je sais qu'en politique, il faut avoir de la sincérité, de la sincérité envers son équipe municipale, en la gardant au premier et au second tour, de la sincérité envers les citoyens par rapport au programme sur lequel on s'est fixé et qu'on a fait campagne pendant des mois et, bien sûr, de la sincérité sur les comptes quand on les présente. Qui peut imaginer et Monsieur RUET, chaque année, vous nous dites « la sincérité », chaque année « la sincérité », chaque année « la sincérité », c'est votre argument premier que vous sortez chaque année. Il faut arrêter avec ça. Quel budget a été insincère ? On a quand même des élus investis. On a des services investis, on a le contrôle de légalité investi, on a toute la partie de la trésorerie municipale qui est investie. Personne n'imaginerait un budget insincère de la ville de Bergerac. Et puis, quelques éléments, en 2023, on avait prévu au budget primitif, moins d'1,4 million de DMTO. En 2023, compte administratif, on a fait 1,319 million. À quelques euros près, on y était bon. Si je prends le FCTVA, le FCTVA on avait imaginé au budget 870 000, compte administratif 870 512. Si je prends les charges de personnel, on avait imaginé au budget primitif de 2023 19,205 millions, on a atterri au compte administratif à 19,202 millions. Il est sincère ce budget. L'ensemble des chiffres le disent et le prouvent. À chaque fois, vous nous dites, au moment du budget primitif et du ROB « il n'est pas sincère » et au moment du compte administratif, finalement, il était sincère. Vous voyez, vous ne dites pas forcément les choses plutôt positives. Oui, il y a de la sincérité sur le budget. Ensuite, vous avez fait un peu de politique nationale. Aucun problème. Je vous rappelle que si la Gauche avait été intelligente dans ce pays, on aurait Monsieur BARNIER aujourd'hui ? On aurait qui aujourd'hui au Gouvernement ? On aurait Monsieur CAZENEUVE, qui était une proposition faite par Emmanuel MACRON à la Gauche. Mais la Gauche qui est sous tutelle de LFI, n'a pas accepté, sinon aujourd'hui, la Gauche, ce serait une Gauche de Gouvernement, la Gauche qu'on attend. C'est cette Gauche-là qui est attendue par les citoyens. Ce n'est pas les élus de Gauche que l'on voit en tribune à l'Assemblée Nationale ou qu'on voit faire la Une de la presse sur des choses qu'on ne devrait pas voir en politique ; là aussi. En ce qui concerne le Fonds Vert, vous nous dites « il y a une baisse ». Combien représente le fonds vert dans le budget de la Commune ? Sur l'année 2024, 11 millions d'euros investis, le Fonds Vert, 80 000 €. 80 000 € de Fonds Vert dans la commune pour 11 millions d'euros d'investissements. Je rappelle aussi que le Fonds Vert, pour certains investissements, a été fléché dessus pour l'utiliser, alors que précédemment, on touchait de la DSIL. Ce qui veut dire qu'on peut aussi avoir de la DSIL et on l'a vu, on vous l'a marqué dedans. Je rappelle, en début de mandat, on avait 500 000 € de DSIL. On était descendu à 150 000 € de DSIL. Et on est à 1 million d'euros de DSIL cette année. Le soutien à l'investissement de l'État, il est présent sur le territoire de la Dordogne. Vous me dites « il y aura des erreurs techniques ». Non, il n'y a pas d'erreurs techniques. Il y aura forcément des amendements, des textes qui seront votés. Est-ce qu'on passera par un 49.3 ? Il pourra toujours y avoir un ajustement. Mais comme chaque année. Chaque année, au mois d'avril, on présente le compte administratif. On présente le budget supplémentaire, avec la première décision modificative du budget. On affecte les résultats. Et, en fonction, on remet en fonction des besoins. Et ça s'est toujours fait depuis des décennies. Ce qui est très marrant, c'est sur le Plan de Sobriété, quand vous avez dit « quand on rentre tard chez soi, le Plan de Sobriété, il faut bien allumer ses phares ». Moi, j'aimerais savoir un petit peu comment ça va se passer dans la suite, entre d'un côté les Verts, qui sont très investis sur la sobriété énergétique, sur l'extinction de l'éclairage public et vous-même qui, apparemment, êtes plutôt mitigé. Et a priori, si je comprends vos propos, vous seriez plutôt pour un retour d'allumer l'éclairage public sur la Ville. Mais, c'est peut-être votre choix et il faudra l'assumer aisément. Et donc, ça me fait venir à la place de la République. La place de la République, où on veut végétaliser, où on veut permettre des lieux de rencontre, des lieux agora, comme vous souhaitiez avoir tout à l'heure. C'est exactement le principe de la place de la République. Alors oui, on l'a présenté. Agora, ça me rappelle un peu Maine de Biran, la grande salle agora. Et du coup, ce sont ces grands ensembles-là qu'on veut avoir sur la place de la République. Et là aussi, il y aura un questionnement, dans l'opposition et les Verts très impliqués sur la démarche de mobilité douce, très impliqués sur la végétalisation, très impliqués sur le fait d'avoir des lieux, non par forcément de consommation mais des lieux où on peut se retrouver, échanger, vivre tout simplement. Là aussi, il y aura certainement des discussions entre vous à avoir. Mais ce qui est certain, c'est que la présentation aux commerçants s'est très bien passée. Certes, il y a toujours la discussion sur le nombre de places restantes. Mais quand ils ont vu l'aménagement qui leur a été présenté, qu'ils ont vu les places présentées en épis tout autour, quand ils ont vu les statistiques de la SAGS et le report sur le parking souterrain, quand la fête foraine est présente, forcément, il y a eu aussi des personnes qui ont souhaité qu'on aille plus loin dans cet aménagement. Et donc, on le présentera lors des réunions de quartiers de novembre et décembre, pour savoir si ça plaît à l'ensemble des habitants. Il y aura des commerçants qui seront forcément dans la salle. Et ce sera l'occasion ensuite, si ça correspond bien au projet

demandé du cahier des charges proposé par les habitants, on pourra aussi le présenter en Conseil Municipal, ce qui nous vaudra aussi une délibération, me donnant l'opportunité de pouvoir aller chercher un maximum de financements et ce sera une bonne occasion de débattre sur plan. En ce qui concerne la pause sur notre Notre-Dame. La pause sur Notre-Dame, nous la subissons de la part de la DRAC, puisque la DRAC change sa façon de fonctionner. Précédemment, on pouvait déposer un dossier DRAC, avoir l'autorisation, démarrer les travaux dans l'année. Maintenant, c'est terminé. On doit faire le dossier DRAC. Il est étudié sur l'année. Et les travaux ne peuvent être faits que l'année d'après. Et il est possible aussi et ça c'est dans la nouvelle règle de la DRAC, qu'ils nous demandent un financement sur 3 ans et non plus année par année. Là aussi, il y a un travail qui est mené avec la DRAC. Mais vous n'allez quand même pas nous reprocher, depuis le début de la séance, vous cherchez des records. Je pense que les travaux sur les églises dans la Ville, on en a le record, depuis leurs constructions, si on le ramène en euro équivalent. Et qu'on soit bien d'accord, il n'y a jamais eu de record. Ensuite, sur les emprunts. Vous avez préféré prendre les devants. C'est comme, vous parliez de la voile tout à l'heure, effectivement, il vaut mieux prendre les devants, de temps en temps, avoir même un peu le vent ; vous voyez. Les emprunts sur ROUSSEAU. Oui, on arrive en 2014 surendettement de la collectivité, on renégocie les emprunts avec mon prédécesseur, sur 10 ans, 2015-2024. Cette année, on a plus de 4,1 millions d'emprunts à rembourser, qui viennent de l'équipe précédente, de 2008 à 2014. Donc oui, oui, forcément, ça nous pèse sur le budget. Et l'année 2024 risque d'être l'année la plus compliquée du mandat, en termes de remboursement de l'emprunt. Mais, on s'y est attelé et c'est pourquoi on a fait un maximum d'économies sur les quatre premières années, pour essayer de passer ce virage assez compliqué. Et puis, vous me dites « les emprunts PRIOLEAUD, c'est nous qui aurons à les rembourser ». Sachez une chose, je vais faire, je vais mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour qu'on rembourse nous-mêmes nos emprunts, ne vous inquiétez pas là-dessus Monsieur RUET. Et puis pour quelqu'un qui a augmenté les taux... »

M. RUET : « Moi ? »

M. LE MAIRE : « Mais oui, oui, vous. Vous étiez là. Vous avez augmenté les taux ! Il faut assumer. Notre Municipalité n'a pas augmenté la fiscalité, elle a même baissé le taux d'imposition sur la Ville. Et d'ailleurs, d'ailleurs, regardez notre commune. Prenez les taux de Cours-de-Pile. Prenez les taux de Creysse. Prenez les taux de Lamonzie-Saint-Martin, entre 2020 et 2026. Et dites-moi quelles sont les communes qui ont augmenté ou baissé la fiscalité ? Donc, nous assumons avec notre Municipalité, de bien gérer la collectivité et de ne pas augmenter la fiscalité. Et je rappelle en plus que l'ensemble des habitants, en 2025, auront une baisse de leur taxe foncière, puisqu'ils n'auront plus la colonne de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. En revanche, chacun va avoir, ce que je regrette profondément et j'étais un peu seul à me battre, ici même ou à l'Agglomération, en ce qui concerne la redevance incitative, le mode de collecte, et j'aurais aimé avoir des élus beaucoup plus investis pour faire en sorte qu'on ne se retrouve pas aujourd'hui, avec des personnes encore plus dans la précarité, parce que vous avez laissé faire ce modèle de collecte et ce modèle de financement des ordures ménagères. Et enfin, vous nous parlez du Programme Pluriannuel d'Investissement. Le Programme Pluriannuel d'Investissement, d'abord, ce sont les besoins qui comptent, les besoins qui comptent. Alors bien sûr, quand on est arrivé à la Municipalité, on a vu, sur les écoles, sur la culture, sur le sport, sur le commerce, sur le social, on a vu tous les besoins. Mais on ne peut pas rattraper en un seul mandat, ce qui n'a pas été fait pendant des décennies. Sur le mandat précédent avec Daniel GARRIGUE, on a été obligé de désendetter. On a été obligé de désendetter ! Et donc on a fait le minimum de ce qu'on pouvait. Sur ce mandat, on rattrape une partie du retard. Là, on a mis le pied sur l'accélérateur. Et aujourd'hui, quand vous allez voir du judo, ils ont un vrai dojo. Quand vous allez voir l'entraînement de rugby, ils ont des vrais terrains de rugby. Quand vous allez voir du padel, ils ont des vrais terrains de padel. Quand vous allez voir du foot, ils ont des vrais terrains de foot à 5. Ils ont un vrai synthétique. Quand vous allez voir du tennis, ils ont des vrais terrains de tennis. Donc oui, on a tout mis en œuvre pour que notre sport puisse remonter, en termes d'accueil de l'ensemble de nos licenciés. Sur la culture, sur la culture, le CIAP, on en entendait parler depuis des décennies. Nous l'avons fait. Un vrai pôle culturel à ambition nationale, avec des personnes qui viennent exprès voir ce pôle culturel. Le Centre de la Photo qui va sortir ici dans quelque temps. Donc oui, sur le dojo et le couvert de pétanque, ça a été une opportunité aussi d'avoir mis le dojo dans le cadre des Jeux Olympiques et d'être financés et Christophe DAVID-BORDIER, qui a bien travaillé avec les clubs sportifs, on a vu aussi, pour la nouvelle salle de boxe de proximité sur le quartier de Naillac. Parce que ça aussi, il faut parler des outils de proximité que l'on met en œuvre dans les quartiers. Il faut arrêter d'oublier les quartiers. Trop longtemps oubliés. Et donc, on a mis en œuvre une vraie politique d'investissement dans les quartiers. Et puis le couvert de pétanque, c'est une opportunité d'avoir des espaces importants équivalents. Sur la Coulée Verte, la Coulée Verte, on a mis en œuvre sur une première partie, c'était l'achat des terrains. Ça fait 30 ans que les uns et les autres, vous passez dans les municipalités et tous les terrains ne sont pas achetés. On a fini l'acquisition des terrains de la Coulée Verte du Caudeau. Maintenant qu'il y a les acquisitions, on peut déposer le dossier de la loi sur l'eau. Maintenant qu'on a déposé le dossier de la loi sur l'eau, on peut travailler sur la technicité, pour pouvoir poser les ponts. Une fois qu'on aura posé les ponts, on pourra travailler sur le tracé, décaisser, poser le calcaire, de façon à ce qu'on ait ces lieux de circulation. Sur le Plan Économie d'énergie, chaque année, on vote une enveloppe, environ 100, 150 000. Mais chaque année, elle vient être augmentée. Au compte administratif, on se retrouve toujours avec 250 à 300 000 € de travaux d'économie d'énergie. Parce que dans l'année, on perçoit les certificats économie d'énergie et il y a une règle dans la collectivité, tous les certificats d'économie d'énergie

que l'on reçoit, c'est pour payer d'autres travaux à économie d'énergie. Et c'est ce que l'on fait. Et c'est pourquoi la ligne est abondée en recettes quand on les perçoit, grâce au SDE, et en dépenses, parce qu'on fait des travaux sur les économies d'énergie. L'équipement des écoles, vous me parlez du Campus Connecté. Évidemment, vous prenez la seule année où il y a les travaux du Campus Connecté, pour dire qu'on fait plus pour les études supérieures que pour les autres. Mais effectivement, il n'existait pas. On l'a entièrement créé. Forcément, il y a 1 million d'euros de travaux pour ce Campus Connecté. Mais, montez au 2^{ème} étage du bâtiment. Allez voir ces jeunes. Dites-leur que la Ville n'a pas à le mettre en œuvre et fermez la porte. Non, il ne faut pas faire ça. Il faut maintenir ce service public. Il faut faire en sorte que les jeunes de notre territoire puissent faire des études supérieures, qu'ils puissent rester ici, qu'ils fassent leur vie ensemble, qu'ils aient des enfants ici. Et ça, c'est important. Sur le mandat précédent, on a terminé la rénovation de l'École du Bout Des Vergnes. Sur ce mandat, on a rénové l'École Cyrano. On a créé une salle d'activités Cyrano. Et on continue à travailler là-dessus. Sur ce Campus Connecté, je ne sais pas, peut-être que vous n'avez pas été jeune et que les études supérieures, vous ne vouliez pas les faire à Bergerac, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. À un moment donné, il y a des jeunes qui veulent rester à Bergerac. Et surtout, c'est au-delà de l'éducatif, c'est de la solidarité. C'est comment on accompagne les publics les plus en précarité pour qu'ils puissent être sûrs et certains de faire des études. Et là, on accompagne toute une population de jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de les envoyer dans des grandes écoles. Oui, il y a un vrai accompagnement social qui est fait. Ce PPI, il est riche, riche dans le Plan École, la volonté forte d'accompagner nos jeunes sur la scolarité. Notre Plan Seniors avec nos jeunes, allez à Montesquieu ! Quand on est arrivé au début de mandat, vous aviez vu l'état du plafond de la Résidence Autonomie Montoroy ? Mais c'était insalubre. Et donc, on a mis en œuvre un plan travaux et on a avancé et ça, c'est important. Sur l'abattoir, je n'y reviendrai pas, on l'a longuement évoqué. Sur la vie associative, on l'a évoqué. Et sur le patrimoine, c'était important aussi pour nous de mettre en œuvre un maximum d'investissements. Et donc, on continuera. Et dernier point, sur 2027, si aujourd'hui, au Rapport d'Orientations Budgétaires, j'avais mis en 2027 un projet structurant sur les seniors 1 million d'euros en vous disant : je vais faire ce projet. Vous allez me dire : attendez, d'abord, laissez passer les élections et on verra après si vous serez en capacité de le faire ou pas. Là justement, la prospective qu'on a voulu faire, c'est de donner la possibilité à tous les candidats aux futures municipales, de savoir sur quel montant ils peuvent s'appuyer en investissement, dès 2027. Chacun fait son programme. On arrive en 2026. On commence à se mettre en œuvre. Et en 2027, on fait l'ensemble des projets. Chaque équipe municipale a au moins le même niveau d'information. À mon avis, ce qui vous embête ici, c'est plutôt que vous savez dès aujourd'hui que vous serez en incapacité de virer à la section d'investissement, autant que l'on fait sur le budget de fonctionnement, parce que vous savez très bien comment ça se passe. Vous irez d'abord créer des embauches, pléthore d'embauches, augmenter la masse salariale, comme ça a été fait quand vous êtes arrivés en 2008. Et puis dès 2009, ils se sont rendus compte, vous vous êtes rendus compte en 2009 que vous aviez complètement désorienté l'ensemble des comptes de la collectivité. Et bim ! Qui c'est qui paye ? Les Bergeracois, 9 % de plus d'impôts. Voilà la réalité. Ce n'est pas de la politique fiction. C'est une réalité déjà vécue et qu'une grande majorité de Bergeracois n'a pas envie de revivre. Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Oui, merci. Sans doute que vos remarques sur la Gauche et le Front National, étaient inspirées par les remarques du Président Alain ROUSSET. Quand vous êtes en Conseil Régional et que vous votez avec le RN, vous vous êtes dit, on va faire un copier-coller, ça marchera bien. Et puis les personnalités que vous citez, je pense que vous êtes un peu le seul à croire que CAZENEUVE est de Gauche. Je vais sans doute avoir l'impression de me répéter par rapport à l'année dernière, sur ces Rapports d'Orientations Budgétaires. Mais c'est peut-être l'abord de la 5^{ème} année de mandat, ce que me disait Fabien, ou alors c'est votre méthode qui crée une certaine lassitude. Moi, je voulais quand même noter que sur les budgets participatifs, on a des montants qui sont en baisse. Moi, j'aurais bien aimé avoir le détail des projets qui sont sortis de ce chapeau du budget participatif. Sur la vente du patrimoine de la Ville, vous remettez 1 million d'euros. Déjà comme le ROB de l'année dernière. Alors que le réel des cessions 2023, ça atteint péniblement 300 000 € en réel et en comptant la sortie de l'atelier de découpe qui a été incendié en 2020. Sur les écoles, sur les écoles aujourd'hui, on a des écoles qui sont des passoires thermiques, parce qu'effectivement, les travaux n'ont pas été faits. Là, vous mettez 500 000 €, mais ça ne correspondra pas aux besoins. Les écoles sont en train de finaliser leur remontée de demandes de travaux. Il pleut à André Malraux depuis 6 ans. Il y a des écoles qui sont des passoires thermiques. Il y a des conditions d'apprentissage qui sont compliquées pour les enfants. Il y a des sanitaires en maternelle qui ne sont pas dignes de ces conditions-là. Et puis, encore faudrait-il qu'il reste des parents d'élèves un jour à Bergerac, parce que là, et je vous ai alerté, sur les tarifs de cantine et le règlement de cantine que vous avez modifié cette année, payer 5,50 €, qu'on ait un quotient familial de 1 000, ça veut dire que les deux parents sont au SMIC. Juste par comparaison, La Force, Prigonrieux, un coefficient de 1 000 €, on est à 1 € le repas, 1 €. Bergerac on paye 5,50 €. Là, j'ai réalerti vos élus à l'Éducation cet après-midi. Là aujourd'hui, cette politique est punitive pour les parents d'élèves, parce qu'à un moment, je pense que les parents font vite le calcul, entre le tarif de cantine et les impôts fonciers. Je pense que le calcul est vite fait. Et puis après, peut-être que sur les autres communes, en plus, on peut avoir des cantines dans les écoles et on n'aura pas de cantine de cuisine centrale. Oui, sur l'abattoir. Effectivement, le débat lundi soir était très intéressant. Sur ces échanges, moi j'étais quand même choquée par le fait que vous renvoyiez vers le privé. À un moment, pouvoir dire ça en Conseil Communautaire, comme ça, l'air de rien, c'est quand même assez grave. En tout cas, ça sème le doute sur votre intérêt réel pour cet outil. Parce que si vous êtes prêt à le céder

au privé si ça ne fonctionne pas, c'est qu'il y a un souci quand même. Là aujourd'hui, il y a une discussion, effectivement, avec la CAB sur une vente à 1 € symbolique. Ce n'est pas fait encore. Ce n'est pas fait. L'abattoir n'est pas sorti de ses difficultés, parce que les maires des petites communes, ils sont inquiets de voir arriver cet outil au niveau de la compétence communautaire. Il va falloir quand même les rassurer. Il va falloir quand même répondre à des questions précises. Et notamment, le solde des emprunts qui ont été contractés par la Ville, pendant la période de régie directe. Je voudrais quand même les mettre en regard ces 500 000 € ou 600 000 €, que vous nous avez évoqués, avec les 31 millions d'euros de dettes que la Ville a actuellement. J'espère que ce point-là ne fera pas obstacle à la sauvegarde de l'abattoir. La redevance qui aurait dû être revue dès l'augmentation des coûts de l'énergie, c'est ça qui a cassé les reins de l'abattoir. Sinon, aujourd'hui, l'abattoir serait en excédent. Voilà les relations que vous avez eues. Vous dites que vous avez alerté le Président de la CAB sur ce sujet. Mais enfin, c'était par voie de presse. Est-ce que c'est l'intérêt communautaire de communiquer par voie de presse quand il s'agit d'un outil aussi important ? L'abattoir a envie de développer des services. Il a des projets. On en a discuté avec Jean-Claude, d'ouvrir une salle de découpe qui serait possible à louer auprès des particuliers, où le CFA pourrait venir former des bouchers. Moi je trouve ça fantastique, de faire de l'abattage à la ferme. Mais, aujourd'hui l'abattoir ne peut pas, parce qu'il est dans cette situation financière, où il est complètement étranglé et ça, c'est quand même la rédaction que vous avez faite de la Délégation de Service Public, qui l'a mis dans cette situation. Donc ça, c'était vraiment mes remarques sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Pour moi, je n'utiliserai pas, du coup, le terme « insincère ». Je dirai qu'il est hors sol. La loi de Finances, elle n'a pas été votée. Vous êtes déconnectés, en fait, du temps politique, de la réalité politique et surtout, encore une fois, des besoins des habitants ; ça, on le dit. Les données INSEE qu'on a vues tout à l'heure, sur les femmes, il n'y a rien dans les orientations budgétaires qui répond à ça. Je suis désolée. Ce n'est pas la place de la République qui va améliorer les conditions d'emploi des femmes des QPV. Moi je verrais ça plutôt, votre mandat, comme un morceau de banquise à la dérive, pour rester dans le cadre de la transition écologique. Vous vous éloignez de plus en plus de la réalité. Une vision comptable, une logique comptable, ça ne fait pas une vision politique. Et j'ai même envie de dire que c'est plutôt le contraire. »

M. LE MAIRE : « Attention, Madame LEHMANN, à ne pas prendre l'eau non plus. Mais ce n'est pas parce que vous le dites que c'est vrai. Premier élément... »

MME LEHMANN : « C'est vrai que la dernière fois, vous m'avez dit que je mentais. C'est vrai. »

M. LE MAIRE : « Oui, premier élément, Madame SIMONNET qui est juste à côté de vous, vous m'avez dit que le groupe LR votait avec le RN. Madame SIMONNET, est-ce qu'une seule fois au Conseil Régional, les LR ont voté un amendement avec le RN ? Merci Madame SIMONNET. Non, mais je vais être clair. Il ne faut pas dire de mensonges. Je vais reprendre ensuite. Deuxième mensonge, vous dites qu'il y a une baisse du budget participatif. C'est nous qui l'avons mis en œuvre. À 50 000 € par an, il n'a jamais baissé. Ça a toujours été 50 000 € par an, le budget participatif. Nous l'avons créé dès le début du mandat. Donc, encore une fois, un deuxième mensonge. Troisième mensonge, vous n'arrivez pas à 1 million d'euros de ventes du patrimoine. Si, nous sommes arrivés à 1 million d'euros de ventes du patrimoine. Et ce qui est important dans la cession immobilière, ce sont les valeurs nettes comptables que l'on sort de l'actif et les ventes immobilières directes. C'est exactement 1 million d'euros qui est fait chaque année. Troisième élément, mensonge encore, nombre d'élèves à Bergerac que l'on a perdus « de trop », vous dites. On avait une estimation à moins 100 élèves à la rentrée. Nous n'avons eu que moins 50 élèves. Ça montre aussi que la dynamique scolaire sur la Ville, de logements sur la Ville, ils sont venus dans les écoles. On a fait une réunion avec les parents d'élèves. On leur a fait visiter la cuisine centrale et ça a permis d'échanger avec l'ensemble des parents. On a échangé sur les denrées alimentaires. On a échangé sur le barème. Ce que j'ai dit aux parents d'élèves, c'est que sur la facturation d'octobre, on allait rectifier les petits bugs, ceux qui n'avaient pas encore donné leur revenu fiscal, ceux qui ont changé de tranche, ceux qui avaient plusieurs enfants, etc. La facture d'octobre a été faite et là, on est en train de faire un travail d'analyse sur ceux qui ont augmenté en termes de tarif, ceux qui ont baissé en termes de tarif. Et j'ai été très clair avec mes services et avec les parents d'élèves, c'est que si on se rend compte qu'il y a des recettes en augmentation, nous baisserons, à nouveau, comme nous l'avons fait pour la rentrée, nous baisserons, à nouveau, le barème des cantines. On a mis le repas à 1 €. On a baissé de 30 % sur la prestation des temps d'accueil périscolaire. Il y a un vrai accompagnement des familles, qui est fait. Et enfin, en 2021, on était à 1,2 million de ventes. En 2023 1,2 million également, etc. Donc on est vraiment dans la même dynamique. Et puis, vous me parlez des femmes, parce que vous croyez que dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, il allait y avoir un paragraphe spécifique pour les femmes, alors qu'on l'a mis avec le Rapport d'Orientations Budgétaires en présentant le rapport d'égalité. Et ce qui est important, c'est ce que l'on fait dans les quartiers, au plus près. Et la ville de Bergerac finance 400 000 € par an, chacun des centres sociaux. 1,2 million par an sur le budget de 34 millions. 1,2 million par an, ce n'est que pour nos trois centres socioculturels et sportifs. Et c'est là où il y a le premier accompagnement qui se fait. Et le deuxième accompagnement qui peut se faire, c'est dans les écoles, 5 millions d'euros du budget de la Ville pour nos écoles, le premier budget de la Ville, c'est pour nos écoles. Donc oui, il y a des choses qui se font pour les femmes. Et quand vous avez balayé d'un revers de main le Café Papote, mais quelle honte ! »

MME LEHMANN (hors micro): « Je ne l'ai pas balayé d'un revers de main. »

M. LE MAIRE : « Quelle honte pour ceux qui l'organisent ! Et même si, sur ce Café Papote, organisé par nos référentes familles dans les centres sociaux, il n'y a qu'une seule femme qui vient un matin et qu'on arrive à régler cette problématique qu'elle peut avoir, eh bien on le fait. Et c'est ça qui est important. C'est cette mise en application, cette mise en œuvre, l'organisation des Cafés Papote, parce que, derrière un café, ce qui est important derrière un café, c'est l'accompagnement que l'on fait avec les personnes. Et c'est ça qui compte pour nous. Parce qu'ils peuvent venir pour un problème de logement. Ils peuvent venir pour un problème de financement et on les accompagne. Et surtout, c'est l'orientation qu'on est capable de faire avec ces personnes. Comment on les oriente vers le bon interlocuteur. Souvent, ce sont des personnes qui sont en plus éloignées de l'outil informatique. Et donc, on les accompagne. Et ils ont la bonne réponse. Et c'est ça qui compte. Ça, c'est important. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Je vous invite à prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Et donc, on a bien réaffirmé ce soir, avec mon équipe municipale, nos trois objectifs, d'améliorer, développer nos services publics, poursuivre notre programme ambitieux d'investissements et nous insistons, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité. On prend acte.

On passe à la délibération suivante, qui est le rapport 2023 d'activité de l'Agglomération. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4O et 5O ;

VU le projet de Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et notamment son article 13 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire soumis aux conseillers municipaux ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2312-1 du CGCT dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur sur la base d'un rapport ;

CONSIDÉRANT que sa vocation est de donner aux élus une occasion d'avoir un premier échange public sur les conditions générales et particulières dans lesquelles se prépare l'exercice budgétaire à venir et de définir entre autres, leur politique d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le rapport inhérent doit être communiqué au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication ;

CONSIDÉRANT également l'obligation communale de sa transmission au représentant de l'État.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de BERGERAC, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE (CAB)

Acte n° D2024100

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Je ne vais pas perdre du temps là-dessus. Vous siégez pour nombreux à l'Agglomération. Vous avez l'ensemble des éléments qui sont mentionnés. Ce que j'ai dit hier soir, en Commission Municipale par contre, c'est que ce rapport d'activité de l'Agglomération, il est très bien fait et que ce serait très intéressant qu'il y ait une obligation légale, mais nous, on pourrait se la faire à nous-mêmes, c'est-à-dire que les communes

fassent également ce genre de rapport. Ce qui permet aussi, quelque part, de rapprocher le citoyen de l'argent public, du service public, de savoir ce qui est fait par sa commune, sa collectivité et j'espère que les Services qui sont derrière moi entendent bien vers quoi ils vont devoir tendre dans les mois à venir. Sur ce rapport, est-ce qu'il y a des questions ? Non. On prend acte également de ce rapport et je vous en remercie.

Charles MARBOT sur un décompte des échanges financiers. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-39 et L.5216-5 ;

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération du conseil communautaire relative au rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ;

VU les statuts de la CAB ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

CONSIDÉRANT que la ville de BERGERAC est une commune membre de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) tel que porté en annexe de la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise à la CAB pour suite à donner.

DÉCOMPTÉ DES ÉCHANGES FINANCIERS ENTRE LA VILLE ET LA CAB - ANNÉE 2023

Acte n° D20240101

Rapporteur : Charles MARBOT

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. MARBOT : « Rebonsoir. Sur un dossier sûrement moins passionnel que le ROB. Il s'agit là de dresser, c'est une délibération classique, usuelle, un inventaire des échanges financiers entre la CAB et la Ville pour l'année 2023, au titre de la CLECT. Vous le savez, la Commission Locale des Charges Transférées. C'est un principe de refacturation respective en fonction des compétences des deux entités. Vous avez l'arrêté des comptes, des prestations sur la délibération. Il est à noter que certaines prestations prennent fin par rapport à l'année dernière. Les mises à disposition de personnel pour les centres de loisirs et pour les VPTJ, ainsi que les interventions des éducateurs dans les crèches, sont arrêtées. Il vous est proposé d'approuver les décomptes des prestations croisées entre la ville de Bergerac et la CAB pour l'année 2023, d'arrêter les comptes aux montants suivants, le total dû par la CAB à la Ville 186 328 € au titre de la CLECT et 5 915 € au titre des échanges hors CLECT. Et le total de la Ville pour la CAB 56 539 au titre de la CLECT et d'imputer les crédits inscrits en dépenses au compte 62876, chapitre 11 et en recettes au compte 78116, chapitre 70. Je l'avais dit, c'est sûrement moins passionnel, mais ça vous fait quand même causer. Merci de votre attention. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur MARBOT. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU la délibération n°D20130133 du 12 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal de la Ville de BERGERAC a adopté les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2013 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT les prestations que la Ville de BERGERAC doit au titre des compétences transférées ainsi qu'aux prestations que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) doit au titre des compétences de la Ville ;

CONSIDÉRANT les prestations réalisées par la Ville pour le compte de la Communauté d'agglomération que celle-ci s'engage à rembourser ;

CONSIDÉRANT que le détail des échanges financiers entre la Ville et la CAB au titre de l'exercice 2023 peut être détaillé comme suit :

PRESTATIONS DUES PAR LA VILLE A LA CAB :

COMPÉTENCES	CHARGES COURANTES	MISE A DISPOSITION	TOTAL
Centre Culturel (Mercredis du Jazz)	1 800,00	3 200,00	5 000,00
Centre de Loisirs (Activités Périscolaires)	0,00	51 539,00	51 539,00
Vacances Pour Tous les Jeunes (Animations du Conseil Municipal des Jeunes)	0,00	0,00	0,00
TOTAL CLECT	1 800,00	54 739,00	56 539,00

PRESTATIONS DUES PAR LA CAB A LA VILLE DE BERGERAC

COMPÉTENCES	CHARGES GENERALES	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	TOTAL
Centre Culturel	0,00	6 438,00	6 438,00
Rocksane	0,00	0,00	0,00
Centre de Loisirs	0,00	0,00	0,00
Vacances Pour Tous les Jeunes	18 036,00	0,00	18 036,00
Intervention Centre Technique Municipal & Service Patrimoine	10 202,00	144 920,00	155 122,00
Fournitures produits d'entretien	6 732,00	0,00	6 732,00
Copieurs Ville : Selon état	FIN DE LA PRESTATION		0,00
TOTAL CLECT	34 970,00	151 358,00	186 328,00

FONCTIONNEMENT			
Animations ALSH Musées	90,00	0,00	90,00
Immeuble Bellegarde – charges de copropriété et ménage	2 435,00	3 390,00	5 825,00
Immeuble Bellegarde – charges exploitation ascenseur 2023	0,00	0,00	0,00
Interventions des éducateurs dans les crèches	FIN DE LA PRESTATION		0,00
Utilisation CTM pour les véhicules Ordures Ménagères	FIN DE LA PRESTATION		0,00
TOTAL HORS CLECT	+2 525,00	3 390,00	5 915,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le décompte des prestations croisées entre la Ville de BERGERAC et la Communauté d'Agglomération Bergercoise, pour l'année 2023 ;
- **D'ARRÊTER** les comptes aux montants suivants :
 - Total dû par la Communauté d'Agglomération Bergercoise à la Ville de BERGERAC :
 - 186 328,00 € au titre de la CLECT,
 - 5 915,00 € au titre des échanges hors CLECT.
 - Total dû par la Ville de BERGERAC à la Communauté d'Agglomération Bergercoise :
 - 56 539,00 € au titre de la CLECT.
- **D'IMPUTER** les crédits inscrits en dépenses au compte 62876, chapitre 011 (charges à caractère général) et en recettes au compte 70876 chapitre 70 (Produits des Services, Domaine et Ventes Diverses).

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

RESTITUTION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE A LA VILLE DE BERGERAC EN VUE DE CESSIION

Acte n° D20240102

Rapporteur : Charles MARBOT

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. MARBOT : « Vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2013, la ville de Bergerac a transféré la compétence transport en commun à la CAB. Tous les éléments d'actif, matériels, véhicules, permettant à la CAB de fonctionner, ont été mis à disposition via un procès-verbal de transfert. Cependant, cela ne donne pas à la CAB le droit d'aliénation. Donc vous avez les bus marque LIEZ inclus dans le transfert et qui sont hors d'usage et la CAB propose de les restituer à la Ville pour leur cession. Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal ci-joint, concernant la restitution des deux bus de marque LIEZ et d'approuver Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. »

M. LE MAIRE : « Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1321-1 premier, deuxième et troisième alinéas ; L.1321-2 premier et deuxième alinéas ; L.1321-3, L.1321-4, L.1321-5 fixant les conditions de mise à disposition des biens transférés sous le régime de droit commun obligatoire et applicable ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2012 par lequel le Préfet de la Dordogne a acté la création de la Communauté d'Agglomération Bergercoise incluant le transfert la compétence transports urbains ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que deux bus désignés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération ont été mis à disposition par la Commune, propriétaire, et intégrés à l'inventaire communautaire dans le cadre des transferts de compétence ;

CONSIDÉRANT que maintenant que ce matériel est hors d'usage, ces véhicules doivent retourner à son propriétaire, la Commune de BERGERAC, qui dispose du droit d'aliénation ;

CONSIDÉRANT que la restitution de véhicules doit être formalisée par une délibération et un Procès-Verbal détaillé qui énumère le détail de chaque bien transféré. Ce procès-verbal est la constatation comptable du transfert de ces biens de la Communauté d'Agglomération Bergercoise vers la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal ci-joint concernant la restitution de deux bus de marque HEULIEZ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

CONVENTION DE CO-FINANCEMENT VILLE CAB - ÉTUDE "ENTRÉES DE VILLE" - ACTION CŒUR DE VILLE

Acte n° D20240103

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Je rappelle que sur ce dossier, on l'a voté en Conseil Communautaire il y a quelques soirs, c'est simplement dans le cadre d'Action Cœur de Ville n° 2, nous avons signé une convention avec l'État. Deux axes étaient mis en œuvre. D'abord les quartiers de gare et puis les entrées de ville. Et cette délibération-là concerne plutôt la partie entrées de ville, pour favoriser la sobriété foncière, améliorer la qualité architecturale, anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation et démontrer le recyclage possible des entrées de ville. On met et on propose trois entrées de ville dans cette étude, la route de Bordeaux-Bergerac-Saint-Laurent-des-Vignes, la route de Mussidan-Bergerac et avenue du Maréchal Foch, la route de Bergerac-Sarlat-boulevard Charles Garraud-Creysse-Maison de Santé. Cette étude coûte, elle est estimée pour l'instant à 35 000 €, puisqu'on va lancer l'appel d'offres. Il y a une convention de cofinancement qui est prévue. La Banque des Territoires financera 50 % et la Ville et la CAB 25 % chacun, de façon à ce qu'on puisse réaliser cette étude. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN en date du 23 novembre 2018 portant création des opérations de revitalisation du territoire (ORT) ;

VU la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi climat et résilience en date du 22 août 2021 ;

VU la délibération du conseil municipal de Bergerac en date du 14 juin 2018 par laquelle il a approuvé la convention cadre "Action cœur de ville" ;

VU la convention-cadre "Action cœur de ville" signée le 28 septembre 2018 entre l'État, les partenaires financiers du programme, la Commune de Bergerac et la Communauté d'agglomération bergeracoise ;

VU les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) du 4 novembre 2019, des conseils municipaux de Bergerac du 12 novembre 2020 et de Creysse du 26 novembre 2020 sollicitant la mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire ;

VU la convention cadre "Action cœur de ville" de Bergerac et son avenant valant opération de revitalisation du territoire signée le 9 mars 2021 ;

VU l'arrêté 2021-03-078-ORT-24 de monsieur le préfet de la Dordogne en date du 19 mars 2021 portant homologation de l'avenant à la convention cadre "Action Cœur de ville" de Bergerac en convention d'opération de revitalisation de territoire ;

VU l'avis favorable du comité régional des financeurs en date du 2 novembre 2023 quant à la convention cadre

pluriannuelle action cœur de ville - opération de revitalisation du territoire de Bergerac - avenant relatif à la prolongation du programme de 2023 à 2026 ;

VU la délibération du conseil municipal de Bergerac en date du 9 novembre 2023 par laquelle il a approuvé les termes de l'avenant relatif à la prolongation du programme "Action cœur de ville" durant la période 2023 à 2026 ainsi que ses annexes à intervenir avec la Commune de Creysse, la CAB ainsi que l'État, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Banque des Territoires, le Département de la Dordogne, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, la SEM Urbalys Habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne ;

VU l'avenant relatif à la prolongation du programme "Action cœur de ville" durant la période 2023 à 2026 signé par les partenaires précités, le 20 décembre 2023 ;

VU le projet de convention de cofinancement à intervenir entre la Ville de Bergerac et la CAB pour une étude dite « entrées de ville » - Action Cœur de Ville ci-joint ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique ;

CONSIDÉRANT que pour la période « 2023-2026 » les « entrées de ville » à requalifier dans un principe de sobriété foncière sont jugés prioritaires au même titre que les quartiers de gare et que la définition du périmètre concerné s'appuie sur une volonté concertée des communes et EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de co-financement à intervenir entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'agglomération bergeracoise pour une étude dite « entrées de ville » - Action Cœur de Ville ci-joint ainsi que le lancement de ladite étude ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE CONSOMMABLES DE CUISINE

Acte n° D20240104

Rapporteur : Stéphane FRADIN

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. FRADIN : « Groupement de commandes pour l'acquisition de produits alimentaires, de consommation de cuisine. La cuisine centrale de la ville de Bergerac a emménagé dans ses nouveaux locaux situés site de l'Escat depuis juillet 2023. Ce nouvel équipement moderne permet aux agents de la Ville de confectionner des repas de qualité, avec des conditions optimales. Depuis la reprise en régie directe en 2016 de cette activité, la ville de Bergerac s'est fait accompagner par une assistance technique pour la confection de ses repas avec la société API Restauration. À l'issue de cette période, la Ville a décidé de recruter un Directeur de restauration collective, qui a pour mission, la mise en œuvre d'orientations stratégiques de la commune, en matière de marchés et de fournitures de denrées alimentaires. Nous avons fait le choix de faire une adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de produits alimentaires et de consommables de la cuisine proposés par la région Nouvelle Aquitaine et c'est une opportunité pour la ville de Bergerac. En effet, ce groupement s'inscrit dans une démarche favorisant les produits de qualité locaux, de saison et notamment, issus de l'agriculture biologique, conformément aux objectifs de la loi Égalim, et la loi et la volonté de la commune d'intégrer, dans la production, des repas issus de la cuisine centrale. Il permettra également de réaliser des économies d'échelle et de permettre la mutualisation des moyens pour les adhérents du groupement constituant l'ACENA, Association des Coordinateurs des Groupements des Commandes APELE de

Nouvelle Aquitaine. La coordination du groupement de commandes est assurée par le Lycée professionnel Jean Capelle. L'adhésion est estimée à une centaine d'euros. Il est nécessaire, ce soir, d'approuver cette adhésion par délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe à la délibération. La convention prendra effet à la date de la signature et elle sera conclue pour un an renouvelable tacitement, à chaque date d'anniversaire, sans pouvoir excéder quatre années. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement pour l'acquisition de produits alimentaires et consommables de la cuisine, tels qu'annexés à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant, afin d'approuver que la coordination de groupement de commandes soit assurée par le Lycée Professionnel Jean Capelle, de désigner Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire de la commune de Bergerac comme représentant de la Commune au sein du groupement de commandes, notamment lors des assemblées générales, de désigner Monsieur Stéphane FRADIN, moi-même, représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et Madame Marie-Hélène SCOTTI, représentante suppléante. Merci beaucoup. »

M. LE MAIRE : « Merci beaucoup Stéphane. Merci pour ton engagement sur cette cuisine centrale et tout le travail réalisé, puisque, on arrive à la dernière étape, puisqu'après avoir embauché le nouveau Directeur, ou en tout cas, un Directeur sur le site, après avoir renoncé au contrat API à partir du 1^{er} février, on est maintenant dans la démarche, enfin, de pouvoir acheter nos denrées alimentaires. Ça, ça va être assez intéressant. Et surtout, je le disais tout à l'heure, en introduction, quand on a parlé du budget, c'est par rapport à la 4^{ème} gamme et de pouvoir ainsi lancer, à côté de cet appel d'offres, un appel d'offres sur la 4^{ème} gamme et donc de pouvoir acheter la cuisine centrale en direct. »

M. FRADIN : « Si je peux rajouter, c'est surtout pour accompagner nos agriculteurs locaux du Bergeracois, surtout appliquer, nous, on applique déjà le regaling depuis quelques années et vraiment pouvoir augmenter, encore plus, le bio et le local dans cette cuisine, pouvoir travailler un vrai partenariat avec la légumerie de la CAB et pourquoi pas, les abattoirs, parce qu'il faut travailler vraiment sur du local. Les agriculteurs, qui sont dans une grande précarité, en Dordogne comme partout en France, qui vont faire... La fin de l'année va, peut-être, être dramatique et, justement, de travailler en local, c'est ce qui nous sauvera de pouvoir alimenter les enfants dans les écoles et les RA. Merci beaucoup. »

M. LE MAIRE : « Merci. Fabien RUET. »

M. RUET : « C'est tout l'inverse en réalité qui va se produire. C'est tout l'inverse. D'ailleurs, pour la 4^{ème} gamme, pour le pain, pour un certain nombre de produits, vous allez passer à côté de ce groupement de commandes. Bien évidemment. Parce que si vous passez par ce groupement de commandes, vous perdez la main. Vous perdez la main pour les producteurs de proximité, parce qu'il y a des économies d'échelle, parce qu'on regroupe les commandes, parce que les commandes sont plus grosses, parce qu'il y a des seuils, des seuils d'accès aux marchés publics. Les petits producteurs ne pourront pas répondre à ces commandes. Passer par ce dispositif-là, oui, ceux qui fournissent les lycées. Je ne dis pas tous les collèges, parce que les collèges, quand ils passent dans la démarche 100 % bio et local, je suis allé quand même me renseigner un petit peu, la première chose qu'on leur demande, c'est de quitter ce groupement de commandes, parce qu'il faut être maître de ces approvisionnements. Et la cuisine centrale de Bergerac, avec ses 1 500 repas, 1 700 repas, elle peut être maître de ses appros. Ça demande d'avoir du personnel qualifié, parce que c'est très difficile de monter des marchés. Mais là, ce groupement de commandes, on sera dilué dans le gros. Alors oui, c'est vrai qu'on aura du yaourt Péchalou. Mais si demain, vous voulez aider, par exemple, le petit producteur laitier de Saint-Pierre-d'Eyraud qui fabrique lui-même ses yaourts, vous ne pourrez pas lui permettre de répondre à un appel d'offres qui est formé par ce groupement de commandes, parce que la commande est trop grosse pour lui, elle n'est pas adaptée. Il y a des effets de seuil. Et quand on dit, je fais des économies d'échelle, on commande des gros volumes, on commande des gros volumes, donc on fait pression sur les prix et on rémunère moins l'agriculteur parce qu'il y a toujours des intermédiaires. Péchalou, il a une laiterie à Saint-Cyprien, oui, il en a une autre en Pays Basque, mais ça reste une coopérative avec des intermédiaires. Ce n'est pas celui qui produit en direct et qui transforme en direct. Je peux comprendre que vous n'avez pas, pour l'instant, la compétence pour les marchés publics en matière d'approvisionnement. Mais ce groupement de commandes, ce n'est pas la bonne solution si on veut être véritablement maître de nos appros et faire travailler le petit producteur local, parce que ce sera l'enjeu du 100 %. Je ne vais même pas parler du 100 % bio, mais du 100 % local. Si on veut vraiment que notre cuisine soit approvisionnée par des petits producteurs locaux. La preuve en est, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, si vous voulez aller sur la légumerie, il faut passer en dehors. Pour le pain, vous passez en dehors. Et pour, même, un petit boucher, pas un boucher, un éleveur qui transformerait sa carcasse, vous ne pouvez pas passer par le groupement de commandes. C'est très compliqué, parce que les volumes sont... Vous aurez Sobeval. On sait que Sobeval, c'est un intégrateur, qui répond, qui peut être en capacité de répondre. Voilà pourquoi je vais voter contre cette adhésion au groupement de commandes. »

M. FRADIN : « Si je peux répondre, on garde quand même tous les petits producteurs qu'on a et on pourra quand même répondre à tous ces petits producteurs du coin. Le groupement de commandes, c'est vraiment pour les grosses commandes. Et les petits producteurs bergeracois seront quand même avec nous. C'est pour

ça qu'on pourra aussi travailler avec la légumerie, qui n'a pas forcément répondu, peut-être, à l'appel d'offres. C'est pour ça qu'on garde la main sur les commandes. »

M. LE MAIRE : « Il ne faut pas confondre ce qui se passe aujourd'hui dans les collèges et lycées. En tout cas, si on prend l'exemple des collèges. Je rappelle que certes Germinal PEIRO est dans le 100 % bio et local, qu'il y a des cuisiniers dans chacun des sites, mais ce sont des productions journalières, en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement, 4-500, 1 000-1 500, donc forcément, c'est énormément de production. Si peu qu'en plus, il y ait l'internat, il y a la production du matin, du midi et du soir. Et forcément, ça vient augmenter le nombre de personnes. Mais je rappelle aussi, que dans les établissements de collèges, le Département a embauché aussi des cuisiniers, mais qu'ils vont plus loin. Quand vous prenez les 100 % bio et local, ils achètent directement la carcasse. Ils la découpent, ils achètent la bête. Ils la découpent et de façon à ce que ce soit des produits frais et locaux. En ce qui concerne les légumes, forcément aujourd'hui, les collèges et lycées ne veulent pas passer par les légumeries, parce qu'ils ont déjà tout le personnel et les légumeries déjà organisés au sein des établissements scolaires. Là, c'est un vrai problème aussi de pouvoir acquérir au sein de ce site. Nous, ce qui est fait, de pouvoir passer par ce groupement de commandes, d'abord, on a un coordinateur qui cherche toujours à faire travailler les petits producteurs locaux, parce que, pour ceux qui sont dans les collèges, c'était une volonté forte de Germinal PEIRO, déjà, il y a quelques années. Et pareil, pour la Région, où Alain ROUSSET donnait aussi des consignes de pouvoir travailler en direct, le plus possible, avec les producteurs locaux. Là, il y a toute une organisation qui est faite en ce sens. Et d'ailleurs, les collèges qui passent au 100 % bio, je rappelle que c'est le service des marchés publics des collèges qui envoie les exemplaires à l'ensemble des collèges, pour pouvoir répondre, enfin lancer leurs appels d'offres et, qu'ensuite, ils gèrent en direct les achats de denrées alimentaires. Là aussi, nous, on n'est pas organisés et on ne sera jamais organisés. Personne ne peut mentir aux Bergeracois en disant que demain, il y aura, dans chacune des écoles de Bergerac, un cuisinier qui fera en direct. J'étais à midi, à l'École Suzanne Lacore où j'ai déjeuné avec les élèves, il y avait une trentaine d'élèves qui mangeaient à la cantine à midi. Personne n'embauchera un cuisinier pour préparer 30 repas ; ça n'existe pas. Sauf si un jour vous êtes dans une autre dimension de dire, on va fermer des écoles de façon à ce qu'il y ait des gros groupes scolaires et là, on pourra avoir des cuisiniers en direct parce qu'on aura des 4 ou 500 repas. Ce n'est pas mon point de vue. Mon point de vue, c'est celui de la cuisine centrale. À partir du moment où elle fait de la qualité, où elle achète en production locale, à midi, par exemple, on avait de la salade qui était locale. On avait de la purée qui était maison. On avait du poulet qui était local, etc., le morceau de fromage qui était local et des morceaux d'abricot. Et il y a quand même, quand même, une volonté forte de pouvoir acheter les denrées alimentaires en local et qu'on passe par ce groupement de commandes, c'est surtout aussi, quelque part, pour aider, accompagner à l'intérieur de ce marché et qu'on puisse répondre. Et il y a même des producteurs locaux qui sont attributaires des marchés de groupement de commandes, qui sont déjà présents sur le territoire. Et les gestionnaires des établissements publics du Département, sont dans la même démarche que la nôtre. Donc, c'est pour ça qu'on veut travailler avec eux, parce que sinon, on ne le ferait pas. On est dans une démarche collective. Et d'ailleurs, il y a même eu un échange téléphonique entre les services du Département, Stéphane FRADIN et les Services en début de semaine, pour qu'il y ait de la formation réalisée par les agents du Département, auprès de nos personnels de la cuisine centrale. Il y a un vrai accompagnement local qui est fait et un vrai enjeu de dynamique de territoire. Il y a eu des appels téléphoniques la semaine dernière et il y a en ce moment, un travail qui est fait. Maintenant, si on arrive à se mettre d'accord, je sais qu'il y a des cuisiniers, quand même, des cuisiniers dans les collèges aujourd'hui, qui sont formateurs sur l'ensemble des collèges, qui passent au 100 %. Et à chaque fois que Germinal PEIRO a des collègues, Président de Département, à la télé qui vient, à chaque fois, il va dans ses collèges 100 % bio et il met en avant tout ce qui est fait par le cuisinier qui est à l'intérieur de son office, de ce qui est assaisonné et ils vont très loin. Ce sont des cuisiniers, ils ont la bête qui arrive, ils la dépècent. Ils arrivent aussi à faire le dessert, des gâteaux, etc., ils font tout. Donc, il y a quand même un travail aussi dans la cuisine centrale, qui est dans cette dynamique. Et après, la dynamique de vente, elle viendra sur le nombre de repas, sur cette cuisine centrale. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est sur à peu près 1 € le repas de coût de fonctionnement au niveau du loyer. Et c'est ce que l'on a et c'est ce qu'on a regardé au niveau national, c'est à peu près 1 € aussi du loyer de la cuisine centrale et dès qu'il y a une cuisine centrale en France, c'est le coût à peu près sur le repas. Donc on est vraiment dans ce qu'il faut. Mais par contre, c'est vrai que si on arrive, demain, à augmenter le nombre de repas en vente de repas, forcément on viendra réduire. Plus on va vendre de repas, plus on va réduire ces charges fixes. On est à peu près à 7,50 € le repas. Et sur les 7,50 €, il y a 1 € ce n'est que le loyer de la cuisine centrale. Tout le reste, c'est l'achat de denrées alimentaires et le personnel qui est là-dessus. C'est vraiment important pour nous de pouvoir faire vivre cet outil. Mais on reprend aussi, dans le contrat API, il n'y avait pas qu'une prestation d'achats de denrées alimentaires. Il y avait toutes les prestations annexes, d'entretien des hottes, etc. Et tout ça, ça a été budgétisé, dans le ROB qu'on a voté tout à l'heure, on a mis l'ensemble de ces éléments. Et, à quelque chose près, on devrait être autour de 50 000 €, peut-être de plus là sur la reprise en régie. Mais, ça aussi, on va le voir au fur et à mesure. On va lancer nos appels d'offres pour reprendre en régie l'achat des denrées alimentaires et les prestations annexes. Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Oui. Enfin, je ne comprends pas du tout votre réponse. Elle ne correspond pas du tout à la question de Fabien et au problème qui est posé. Là, il est expliqué que, par rapport au groupement de

commandes, tous les petits agriculteurs, et ça c'est bien connu, ne peuvent pas répondre. En fait, s'ils ne peuvent pas répondre et qu'on veut continuer à avoir justement ces producteurs qui alimentent la cuisine centrale, on ne peut pas demander de faire des groupements de commandes pour l'acquisition..., alors de quoi ? Il resterait quoi ? On ne voit pas bien ce qui resterait. Si on sort du pain, de la légumerie et puis des éléments du repas, on ne voit pas ce qui resterait dans le groupement. On ne voit pas pourquoi on est d'accord avec ça, puisqu'on risque de passer à côté, justement, de ce qu'on veut, du local, du bio et des élev... »

M. LE MAIRE : « Non. Non Madame TAVEAU, les collèges et lycées sont déjà organisés pour travailler en local. Et on est sur un marché à bons de commandes. C'est-à-dire qu'il y a un référencement d'un maximum de producteurs locaux et c'est la Ville qui fait ses achats. Il y a par exemple, Monsieur RUET dit Péchalou, X, Y, Z. Les producteurs locaux sont tous dans ce groupement de commandes. Ils ont déjà mis leurs prix. Et on sait qu'en achetant chez eux, on aura ce prix. Mais c'est nous qui achetons ce que l'on veut dans ce groupement de commandes. Ce n'est pas le groupement de commandes lui-même qui va commander 5 000 yaourts et qui va répartir les 5 000 yaourts. C'est à un moment donné, on veut acheter 1 000 yaourts à Péchalou, on achète 1 000 yaourts à Péchalou. On veut acheter 1 000 yaourts à X, peut-être à Saint-Pierre-d'Eyraud, à partir du moment où il est dans le groupement de commandes, on peut lui acheter.

M. RUET (hors micro) : « S'il est dans un groupement de commandes. »

M. LE MAIRE : « Oui. »

M. RUET (hors micro) : « ... Il y a une différence entre un groupement de commandes... Je ne vais pas faire mon malin, c'est un nouveau métier... »

M. LE MAIRE : « Non, non, mais, il n'y a pas de souci. »

M. RUET (hors micro) : « Ce n'est pas la même chose. Mais, bon, ce n'est pas grave. On a un désaccord. Ce n'est pas non plus fondamental. C'est comme ça. Mais c'est dommage. »

M. LE MAIRE : « Sur cette délibération,

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à la majorité.** »

DÉLIBÉRATION

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2113-6 à 8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de produits alimentaires et de consommables de cuisine constitué des établissements scolaires publics et autres organismes publics du territoire de la Dordogne ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion audit groupement de commandes permettrait de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la sécurité juridique de l'acte d'achat,
- Simplifier la passation des marchés par la mise en œuvre d'une consultation unique répondant aux besoins de ses membres,
- Développer collectivement une politique d'achats locaux, durables et de qualité en collaboration avec les collectivités locales de rattachement,
- Réaliser des économies d'échelle,
- Mutualiser les moyens et les compétences pour renforcer la solidarité entre les membres du groupement. A ce titre, ce groupement et les adhérents qui le composent font partie intégrante de l'ACENA (Association des Coordonnateurs des groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention constitutive du groupement pour l'acquisition de produits alimentaires et de consommables de cuisine, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **D'APPROUVER** que la coordination de groupement de commandes soit assurée par le lycée professionnel Jean Capelle ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire de la Commune de BERGERAC, comme représentant de la Commune au sein du groupement de commandes et notamment lors des assemblées générales ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Stéphane FRADIN, représentant titulaire à la commission d'appel d'offre du groupement de commandes et Madame Marie-Hélène SCOTTI, représentant suppléant.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF RESTAURATION ORGUE DE CHŒUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

Acte n° D20240105

Rapporteur : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ROUAN : « Merci. Cette délibération concerne l'orgue de chœur qui se situe à l'Église Notre Dame depuis 1882 et qui a été fabriqué par Aristide CAVAILLÉ-COLL en 1864. Le 6 mai dernier, la commune, qui est propriétaire de ce petit orgue, a déposé une demande auprès de la DRAC de protection de l'instrument, au titre des monuments historiques. L'avis devrait être formulé courant 2025 par la DRAC. Et la commune travaille à un calendrier de restauration fin 2025, courant 2026. L'association Les Amis de l'Orgue, dans la même logique de ce qui a été fait en 2014 pour la rénovation, cette fois-ci, de l'orgue de tribune CAVAILLÉ-COLL à Saint-Jacques, a proposé de soutenir la commune en organisant du financement participatif, des évènements, du mécénat. Dans la pièce jointe qui était annexée à la délibération, vous avez pu prendre connaissance de l'engagement des deux parties. Les objectifs communs sont, bien entendu, protéger un objet patrimonial, de le valoriser et de transmettre aux futures générations. Il vous est demandé d'approuver cette solution, enfin ce lancement de projet de financement participatif, la collaboration avec les Amis de l'Orgue de Saint-Jacques, de faire rétrocéder les fonds collectés à la ville de Bergerac, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Une question par rapport à la..., on a les passions qu'on peut, l'orgue en fait partie, pour le coup, c'est vraiment très intéressé. Très intéressé et ça a quand même une incidence par rapport à notre budget. On a formulé la demande à la DRAC. C'est pour un classement au titre des monuments historiques. La décision interviendra courant 2025, etc. mais tout à l'heure, on a vu que pour Notre-Dame, le Maire nous a indiqué que la DRAC ayant changé ses formulations de financement, il fallait déposer un dossier de demande de financement, attendre l'autorisation pour pouvoir réellement commencer les travaux. Est-ce qu'on peut réellement compter commencer les travaux de restauration de l'orgue en 2025 ? Ou est-ce qu'il n'est pas plus raisonnable de dire, en 2026, parce que, tout simplement, la DRAC met cette contrainte-là. Et puis, il faut quand même un peu de temps pour collecter les fonds. Je me rappelle pour l'orgue de Saint-Jacques, il y a eu plus d'un an de travail de collecte. Ça avait été un petit long et on avait touché je crois 10 ou 15 000 € au bout du processus. »

MME ROUAN : « Je suis d'accord, Fabien. Il est peut-être plus raisonnable de dire 2026 que fin 2025, effectivement. Mais, dans tous les cas, la dernière tranche des travaux qui sont prévus à l'Église Notre-Dame, c'est 2026. Et nous rentrerions dans le cadre de ce calendrier, nous nous collerions à ce calendrier pour effectuer la restauration du petit orgue et le repositionner sur un emplacement différent de son emplacement actuel, au sein de l'Église Notre-Dame, pour être précise. »

M. LE MAIRE : « Ça donne des idées ! »

MME ROUAN : « Quand même, si on peut faire un peu d'humour, entre presbytère, chapelle et synagogue, ce n'était pas mal quand même. »

M. LE MAIRE : « C'est très laïque tout ça.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU la délibération n° D20230087 en date du 26 septembre 2023 prise en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, autorisant Monsieur le Maire à accepter les dons et legs pour la Ville de BERGERAC ;

VU la demande formulée auprès du conservateur régional des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine par la Ville de BERGERAC, en date du 6 mai 2024, et visant à obtenir une protection au titre des monuments historiques de l'orgue de chœur Cavaillé-Coll de l'Eglise Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT la nécessité de restaurer l'orgue de chœur Cavaillé-Coll de l'Eglise Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT l'intérêt patrimonial et culturel de cet instrument pour la communauté ;

CONSIDÉRANT la proposition des Amis de l'Orgue de Saint-Jacques de lancer un projet de financement participatif visant à concourir à la restauration dudit orgue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement d'un projet de financement participatif pour la restauration de l'orgue de chœur Cavaillé-Coll de l'Eglise Notre-Dame, organisé par l'association les Amis de l'Orgue de Saint-Jacques ;
- **DE DÉCIDER** de collaborer avec « Les Amis de l'Orgue de Saint-Jacques » pour la promotion et la mise en œuvre de ce projet ;
- **DE DÉCIDER** de faire rétrocéder les fonds collectés à la ville de BERGERAC, exclusivement pour la réalisation des travaux de restauration mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier et notamment la convention ci-jointe à la présente délibération à conclure entre la Commune de BERGERAC et l'association « Les Amis de l'Orgue de Saint-Jacques » qui entend ainsi soutenir la Commune sur ce projet de restauration, par le biais de l'organisation de médiations et événements, mais également par la recherche de mécénat et de financements participatifs.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FACTURATION DES COÛTS DE TRANSPORT ET DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN IVRESSE PUBLIQUE MANIFESTE PAR LA POLICE MUNICIPALE

Acte n° D20240106

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « On a une politique très volontariste concernant la lutte contre les conduites à risque sur l'espace public. Bien sûr, on a des campagnes nationales de prévention, qui sont menées en lien avec les secteurs associatifs, éducatifs, des actions de terrain par la prise d'arrêtés municipaux interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public. Ce travail de terrain a été mené par les forces de police locale, en application des règles réglementaires nationales. On a eu, entre 2019 à 2022, 100 procédures liées à l'alcoolisation sur la voie publique, parmi lesquelles, plus de 90 infractions d'ivresse publique manifeste ont été

constatées. La législation prévoit qu'une personne trouvée en état d'ivresse doit être forcément prise en charge. Et, conformément à la convention de coordination entre la police nationale et police municipale, la police municipale peut être amenée à accompagner les personnes interpellées au service des urgences. Chaque interpellation nécessite la neutralisation d'une patrouille, d'au moins deux fonctionnaires sur une durée d'une à deux heures, génère des frais de transport, représentant un coût non négligeable. Afin de répondre à ces différentes problématiques, plusieurs communes ont mis en œuvre des contraventions de 2^{ème} classe entre 35 à 150 €, comme des villes comme Toulouse, Orléans, Pau, qui ont mis 120 €. Dans le Cher, Saint-Amand, qui a mis 150 €. On vous propose de mettre en œuvre, à Bergerac, ce principe de facturation de coût de transport au centre hospitalier, puis au commissariat de police, d'une personne interpellée en état ivresse publique, cela à hauteur de 150 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Ce n'est pas des questions, c'est une intervention. Cette mesure est inutile, antisociale, démagogique et réactionnaire, pourquoi ? Inutile car dans le cadre dans le Code de la Santé Publique, l'article L3341-1 prévoit déjà une sanction pour cette infraction, dont la contravention peut aller aussi déjà jusqu'à 150 €. C'est le tribunal qui décidera de la sanction de la personne qui, du coup, a une contravention de 2^{ème} classe. Elle est antisociale, car les personnes en état d'ivresse sur la voie publique sont majoritairement des personnes dans la misère économique et sociale, récidivistes et souvent non solvables. Pas pour les cas ponctuels dont on a parlé hier, la contravention, prévue par le Code de la Santé Publique suffit largement. Démagogique, car elle fait croire que l'on va mettre plus de sûreté dans la Ville, en libérant les agents municipaux de cette mission, puisque la crainte de la punition empêcherait ce genre de phénomène, tout en sachant délibérément que cette amende ne sera pas honorée. Réactionnaire, car les exemples des villes que vous nous présentez sont toutes des villes dirigées par des Maires de Droite, de LR ou ex-LR et qui veulent évidemment rassurer les habitants sur le tout sécuritaire, et évidemment communiquer sur les actions répressives qui sont proposées dans leur ville. Hier soir, le représentant de la police municipale, qui est ici, nous a expliqué le travail accompli par les agents municipaux et le suivi social réalisé pour ces récidivistes. C'est cela dont je parle plus tôt. Et c'est dans le sens qu'il faut aller. C'est-à-dire continuer, poursuivre la prévention, accompagner socialement ces personnes en grande difficulté, en souffrance, pour les sortir soit de l'addiction, soit d'un désespoir social et économique. Les arguments avancés sur la mobilisation des agents municipaux sont étonnants, puisque ces actions, sur la voie publique, relèvent bien de leurs missions. J'avoue, ça peut ne pas être drôle, mais que croyez-vous qu'un enseignant qui doit s'occuper tous les jours d'enfants avec des troubles de comportement sévères, qui disjonctent à toutes occasions. Est-ce qu'il doit exclure ceux-ci de l'école pour s'assurer de la sérénité du reste de la classe ? Non. Mais cela fait partie de leurs missions et ils continuent. Maintenant, si c'est pour récupérer des recettes supplémentaires dans les caisses municipales, chose à laquelle personne ne croit, je vous propose d'aller au parc de Pombonne et de verbaliser tous les propriétaires de chiens qui ne sont pas tenus en laisse, c'est plus de 50 % des personnes actuellement. Donc, cette mesure n'a pas de raison d'être approuvée. »

M. LE MAIRE : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

MME TEJERIZO : « C'est tout le symbole de votre vision du service public. En fait, il s'autofinance, ce n'est pas inintéressant. Mais on n'est pas du tout sur les mêmes... »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci. Ce que vous avez mentionné Madame TAVEAU, les 150 € possibles, c'est ce qu'on appelle des infractions judiciaires, mais celles-ci, elles ne sont pas poursuivies par la proc. Elles sont dans la loi, mais elles ne sont pas poursuivies par la procureure. Donc, là au moins, ce sera une possibilité pour nous que ces infractions-là aillent jusqu'au bout sur la verbalisation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à la majorité.** »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.2212-1 et L.2212-2 livre II – Titre I, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire et à ses modalités de mise en œuvre ;

VU le Code de la santé publique et notamment dans son livre 3, titre 4 relatif à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs, et Titre 5 concernant les disposition pénales,

VU le Code de la route et notamment les articles R.412-51 et R.412-52 ;

VU le Code pénal et notamment l'article R.610-5 relatif aux peines encourues en cas de non-respect des prescriptions ;

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment l'article L.511-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-2016-12-16-007 en date du 16 décembre 2016 portant réglementation des débits de boissons dans le département de la Dordogne ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la consommation excessive d'alcool est un enjeu de santé publique avéré faisant notamment partie de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 ;

CONSIDÉRANT que l'ivresse publique et manifeste constitue une infraction, pénalement sanctionnée et que l'article L.3341-1 du code de la santé publique dispose que « Une personne trouvée en état d'ivresse dans les lieux publics est, par mesure de police, conduite à ses frais dans le local de police ou de gendarmerie le plus voisin ou dans une chambre de sûreté, pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison » ;

CONSIDÉRANT que deux circulaires du ministère de la santé, en date du 16 juillet 1973 et du 9 octobre 1975, précisent ce dispositif en prévoyant que la personne trouvée en état d'ivresse publique et manifeste soit présentée d'abord à l'hôpital, en vue de l'obtention d'un certificat de non-hospitalisation (certificat de non-admission) ;

CONSIDÉRANT que localement les policiers municipaux bergeracois sont appelés à mettre en œuvre ces dispositions, conformément à l'article 16 de la convention de coordination « Police Nationale-Police Municipale » conclue le 7 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que les policiers municipaux interpellent la personne en état d'ivresse publique et manifeste sur la voie publique, la conduisant au centre hospitalier où elle est soumise à un examen médical à l'issue duquel, selon les cas, peut être délivré un certificat de non-admission et qu'en suivant la personne est conduite par les policiers municipaux au commissariat de police de BERGERAC où elle est placée en cellule de dégrisement ;

CONSIDÉRANT que chaque intervention de ce type nécessite la mobilisation de moyens humains et matériels correspondant en moyenne, à 2 heures pour un équipage de 2 ou 3 agents et en 2023, 75 interventions de ce type ont été effectuées par la Police Municipale de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que le temps ainsi passé n'est pas consacré aux missions premières de la Police Municipale de prévention et de sécurisation de la voie publique et que c'est la raison pour laquelle le coût de transport au centre hospitalier puis au commissariat de police des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste pourrait être recouvré auprès de ces dernières, comme le prévoit l'article L 3341-1 précité du Code de la santé publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER**, à compter du 1^{er} janvier 2025, le principe d'une facturation du coût de transport au Centre Hospitalier puis au Commissariat de Police d'une personne interpellée en état d'ivresse Publique et Manifeste sur le territoire bergeracois ;
- **DE FIXER** le montant de ce transport à 150 euros ;
- **D'IMPUTER** les recettes correspondantes sur le budget principal en cours.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir).

6 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

Acte n° D20240107

Rapporteur : Joël KERDRAON

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. KERDRAON : « Bonjour à tous, en 2025, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) qui permet de maintenir le salaire pendant une période d'arrêt maladie, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette réforme introduit une obligation de participation pour

l'employeur à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance. Le montant minimum de cette participation en 2025 a été fixée, suivant le décret du 20 avril 2022, à 7 euros correspondant à 20% du montant de référence de 35 euros pour le risque prévoyance. Actuellement la participation de la Ville étant de 15 €, le montant minimum de la participation par la Ville est supérieur de plus du double du montant prévu par la réglementation. Pour bénéficier de la participation au 1er janvier 2025, deux choix s'offraient aux agents de la Ville de Bergerac, Des contrats labellisés individuels pour chaque agent avec une liberté de choisir son assureur et ses garanties avec obligation d'un contrat qui propose les garanties demandées par le décret. Les agents devront effectuer eux-mêmes cette démarche. Une convention de participation en contrat collectif groupe proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne qui a négocié des tarifs pour 14 000 agents sur le département et les départements limitrophes. A cet effet, une consultation a été lancée par le CDG de la Dordogne en 2024 pour proposer aux agents des tarifs préférentiels. C'est la société d'assurance MNT qui a été retenue. Le taux proposé est de 2,14 % pour les agents de la Ville. Pour information en Dordogne, les 3 employeurs non affiliés au Centre de Gestion (le Conseil Départemental, la Ville de Périgueux et la Ville de BERGERAC) auront un taux de cotisation de 2,14 % et les employeurs affiliés (toutes les autres communes ou EPCI) auront un taux de 2,80 % compte tenu de leur sinistralité. Le CDG 24 propose aux collectivités de conclure pour le 1er janvier 2025 cette convention collective au taux de 2,14 % pour la Ville. Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial de la Ville, le 16 septembre dernier sur le choix numéro 2, à savoir une adhésion à la convention collective du CDG 24. Merci.»

M. LE MAIRE : « Merci Joël pour cette synthèse. (rires) Mes chers collègues, c'est aussi la preuve, quelque part, et je remercie Joël de siéger au Centre de Gestion pour nous accompagner sur ces questions. Mais c'est la preuve aussi qu'on a accompagné nos agents sur le bien-être au travail, puisque je rappelle, qu'actuellement, la participation de la Ville est deux fois supérieure au minimum demandé par l'État. Donc on accompagne vraiment nos agents.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11 ;

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération D20240007 du 1^{er} février 2024 de la Ville de BERGERAC approuvant la participation à la procédure de consultation engagée par le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Prévoyance » ;

VU la délibération du CDG 24 en date du 5 juillet 2024 approuvant le choix de l'organisme assureur pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « prévoyance » pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030 ;

VU la convention de participation « Prévoyance » signée entre le CDG 24 et le groupement MNT – RELYENS ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) de la Ville de BERGERAC en date du 16 septembre 2024 approuvant l'adhésion à cette convention ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent ;

CONSIDÉRANT que l'article L.827-7 du Code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire qui est de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui les ont mandatés, une convention de participation couvrant le risque « prévoyance » ;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2024, le CDG 24 a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée avec les CDG 19-23-47-64-87 en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » au profit des collectivités et établissements publics du département de la Dordogne l'ayant sollicité ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette procédure, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement MNT / RELYENS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC avait manifesté en février 2024 son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, après consultation du CST, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu ;

CONSIDÉRANT que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la Ville de BERGERAC auront le choix d'adhérer ou non à ce dispositif, mais que seuls les agents qui adhéreront au contrat, percevront la participation financière de l'employeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS, à compter du 01 janvier 2025 ;
- **D'ACCORDER** la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat issu de la présente convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- **DE FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois, pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la participation financière aux agents seront inscrits au budget primitif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté par 29 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

2 non participation : Joël KERDRAON, Corinne GONDONNEAU (pouvoir).

ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024

Acte n° D20240108

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. DAVID-BORDIER : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Je vais vous parler très sobrement, pour ne pas finir à la police municipale, de ce dossier, pour finir avec les attributions de Bourses d'Excellence Sportive, puisque nous aurons épuisé le montant qui était alloué pour cette année. Cette attribution, ça concerne quatre jeunes filles, ce ne sont pas des hommes cette fois-ci, ce sont quatre jeunes filles et qui appartiennent toutes les quatre au même club. Et je voudrais dire que, entre-temps, depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons eu la bonne nouvelle que la jeune fille que nous avons honorée, Manon AGOSTINI, a été championne de France dans sa catégorie, ce qui nous conforte dans notre souhait et notre volonté de continuer à aider les sportifs de haut niveau. Ces quatre jeunes filles, Léontine, Émmie et Célia, qui sont donc deux sœurs jumelles et Lydie. Je vous passe le panégyrique complet, puisque, elles sont Championnes de France, Championnes d'Europe, Vice-championnes, etc. Elles ont obtenu tout ce que l'on peut espérer. Ce sont des jeunes filles qui ont entre 17 et 20 ans, qui ont un avenir brillant et on espère les revoir en 202..., ce sera combien, les prochaines 4 ans, ça fait 2028, à Los Angeles. Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, au titre de l'année 2024, une Bourse d'Excellence Sportive à Léontine FOUQUET d'un montant de 400 €, Émmie et Célia BRY 800 €, donc 400 chacune et Lydie PERVIEUX d'un montant de 400 €, d'imputer cette dépense à l'article 65131 chapitre 65 fonction 30 du budget en cours, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de cette opération. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Merci Christophe. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la requête présentée par le club « Sport Nautique Bergerac » concernant Léontine FOUQUET, Emmie et Célia BRY , Lydie PERVIEUX relative à une demande d'aide financière, à la Ville de BERGERAC ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT la faiblesse des revenus perçus par certains athlètes de haut niveau pour poursuivre leurs carrières sportives en tant que non-professionnels ;

CONSIDÉRANT les résultats et titres remarquables obtenus ces dernières années par Léontine FOUQUET, Emmie et Célia BRY, Lydie PERVIEUX, chacune dans leurs disciplines ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de BERGERAC de les accompagner dans leurs parcours et leur engagement pour promouvoir l'image de la Ville à l'occasion de leurs compétitions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ALLOUER**, au titre de l'année 2024, une bourse d'excellence sportive à :
 - Léontine FOUQUET, d'un montant de 400 € ;
 - Emmie et Célia BRY, d'un montant de 400 € chacune soit 800 € au total ;
 - Lydie PERVIEUX, d'un montant de 400 €.
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 65131, chapitre 65, fonction 30 du budget en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de cette opération.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Acte n° D20240109

Rapporteur : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. BORDENAVE : « Comme d'habitude, Monsieur le Maire, nous passons des dossiers qui sont éligibles à l'opération OPAH-RU. 15 dossiers cette fois-ci, dont un dossier façade, ont été présentés et sont éligibles à une subvention de la Ville d'un montant global de 8 776,60. Je précise simplement que sur les 15 dossiers, il y en a 10 qui touchent la précarité énergétique. Sinon, ce sont des travaux de conformité de salles de bain, isolation des combles, menuiserie, chauffage, des prestations sérieuses et importantes. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions par propriétaire, tel que détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération, soit un montant total de 8 776,60, d'autoriser le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées, d'imputer cette dépense sur une ligne comptable qui est indiquée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents. Voilà Monsieur le Maire, merci bien. »

M. LE MAIRE : « Attention Christian, si tu es bleu, tu as la police municipale à côté.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à unanimité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU l'article L. 321-1 et suivant du Code de la construction et de l'habitat ;

VU la délibération n°D20180139 en date du 20 décembre 2018 autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ROXHANA intervenue le 31 décembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que cette opération prévoit notamment le versement de subventions à destination des propriétaires afin de les accompagner dans leurs projets de réhabilitation de logements ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette participation est fixé dans la convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2018, selon les secteurs, le statut du propriétaire, la nature et le montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que quinze dossiers, dont un dossier façade, ont été présentés et sont éligibles à une subvention de la Ville d'un montant global de 8 776,60 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions par propriétaire telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération, soit un montant total de 8 776,60 € ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 204/20422 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BILAN DE LA CONCERTATION

Acte n° D20240110

Rapporteur : Alain BANQUET

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. BANQUET : « Et donc, pour la deuxième fois, je vais vous demander d'accélérer pour réfléchir sur des énergies renouvelables, et tout ça, à la demande de l'État. Nous avons, suivant la délibération du 26 septembre, mis en place le dispositif exigé par l'État de laisser un registre ouvert à la Mairie pendant une semaine ; c'est également le cas à Périgueux et Sarlat. Nous avons eu une seule visite de prospection commerciale et aucune observation au registre n'a été notée. Ça montre la qualité de la façon dont nous a obligé à faire l'État. Les sites proposés, malgré tout, ce que je voulais dire, c'est que les Services ont travaillé, eux ont travaillé par contre. Ils nous proposent, et vous avez dû voir dans le dossier, des plans ou des lieux ont été choisis, d'une part pour des toitures et ombrières. Pour les toitures, ce qui était intéressant, c'était de cibler les bâtiments industriels dans les zones industrielles de Campréal, des Sardines, de la route d'Eymet et également depuis Intermarché jusqu'au giratoire de la rocade, secteur de Cavaille, depuis le Lidl jusqu'au giratoire de Leclerc. Pour les ombrières, d'ailleurs, vous savez qu'au grand Leclerc, il y a un gros programme d'ombrières qui est en train de se faire et également sur le carrefour du boulevard Katherine Traissac. Trois lieux ont été également localisés pour un projet de géothermie, l'abattoir, la CIPA, l'Aqualud, quatre, et le Combal. Pour les chaudières biomasses, le site EURENCO paraît possible. Juste, ce que je voulais redire, tout ça, et je parle sous le contrôle de Christian BORDENAVE, là c'est une première salve de propositions possibles. Les projets privés ou publics, qui pourraient venir, seront évidemment acceptés. L'État nous a demandé de faire un premier état des lieux des possibilités. Ce qui est positif là-dedans, c'est quand même le ciblage par l'État et, éventuellement, les subventions qui vont avec pour ces projets. Il est proposé au Conseil Municipal d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que je vous les ai décrites et d'autoriser Monsieur le Maire ou

son représentant à notifier la présente délibération au Référent Préfectoral Unique de Dordogne, à la CAB et au Syndicat de Cohérence, le SyCoTeB. »

M. LE MAIRE : « Merci beaucoup Alain d'avoir suivi ce dossier. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Oui. Enfin, ce ne sont pas des questions. Je remercie beaucoup les Services Techniques d'avoir fait ce travail qu'on attendait au dernier Conseil Municipal, pour lequel, on a dû voter une consultation, qui a duré 5 jours, bilan zéro personne ; on est d'accord ? Donc, ce n'est pas une consultation. Je suis allée voir Prignonrieux. Là, ils ont fait le double de nous, quand même, en termes de durée. Finalement, sans carte, nous, nous n'avons aucune carte, aucun élément, par rapport à ça. On nous demande en Conseil Municipal, de voter des concertations, qui de fait, n'ont pas lieu. Et on est en train d'arriver à finalement, on décide ici, sans avoir aucune information par le public, de ces éléments-là. Personnellement, même si c'est très intéressant, je voterai contre cette décision. »

M. LE MAIRE : « Madame TAVEAU, je vous comprends totalement, parce que ça, ce sont des choses qu'on aurait pu avoir beaucoup plus en amont et là, ce ne sont les services de la Ville ou les élus de la Ville, mais au niveau national. Quand l'État a décidé de mettre en œuvre ces zones d'accélération, ils auraient très bien pu nous communiquer les éléments bien en amont, qu'on ait une vraie concertation. Et je pense qu'effectivement, ce n'est pas en 5 jours qu'on arrive à faire concerter les habitants. On le voit. Depuis la co-construction, la concertation mise en œuvre sur la commune depuis 4 ans, on voit que ça se fait sur du temps long, cette concertation et pas forcément en 5 jours.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à la majorité.** »

DÉLIBÉRATION

VU l'article 15 de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 dite loi APER ;

VU la délibération n° 20240095 en date du 26 septembre 2024 ;

VU l'article 141-5-3 du Code de l'Energie ;

VU L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que par délibération n°20240095 en date du 26 septembre 2024, la collectivité a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un dossier d'information sur les ZAE nR proposées par la commune a été consultable du 7 au 13 octobre dernier en mairie, que ce dossier contenait les fiches informatives de l'ADEME, le sommaire et les plans des zones proposées ainsi qu'un registre à disposition du public ;

CONSIDÉRANT que cette concertation avait fait l'objet d'une information préalable sur les panneaux d'affichage ainsi que sur le site Internet de la ville ;

CONSIDÉRANT toutefois qu'aucune observation n'a été portée sur le registre mis à disposition du public, les propositions de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables telles que proposées aux annexes jointes sont soumises au présent conseil municipal et résumées comme suit :

- **ZAE nR Photovoltaïque** : Uniquement en toiture et ombrières.
- **En toiture** : Les bâtiments industriels commerciaux ont été ciblés dans les secteurs zone industrielle Campréal, zone industrielle des Sardines, Route d'Eymet depuis Intermarché jusqu'au giratoire de la rocade, secteur Cavaille depuis Lidl' jusqu'au giratoire de Leclerc ;
- **Ombrières** : Leclerc route de Périgueux, Carrefour Boulevard Katerine Traissac ;
- **ZAE nR Géothermie** : L'abattoir, la SPA, Aqualud et le Combal ;
- **ZAE nR Chaudière BioMasse** : Le site Eurenco.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'IDENTIFIER** les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes comme suit :

- **ZAEnR Photovoltaïque** : Uniquement en toiture et ombrières ;
 - **En toiture** : Les bâtiments industriels commerciaux ont été ciblés dans les secteurs zone industrielle Campréal, zone industrielle des Sardines, Route d'Eymet depuis Intermarché jusqu'au giratoire de la rocade, secteur Cavaille depuis Lidl' jusqu'au giratoire de Leclerc ;
 - **Ombrières** : Leclerc route de Périgueux, Carrefour Boulevard Katerine Traissac ;
 - **ZAEnR Géothermie** : L'abattoir, la SPA, Aqualud et le Combal ;
 - **ZAEnR Chaudière BioMasse** : Le site Eurengo.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier la présente délibération au référent préfectoral unique de Dordogne, à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB).

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

6 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

2 abstentions : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir).

	PROCÈS-VERBAL
	Approbation procès-verbal de la séance précédente
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION (L. 2122.22)
	Décisions prises par le Maire et les adjoints dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (art L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	POUR PRÉSENTATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic commercial et stratégique de développement du centre-ville (Bureau d'étude AID) • Faisabilité d'un réseau de chaleur pour Bergerac – Présentation finale (Bureau d'études SERMET) • Centre de la Photographie – Projet artistique et culturel
	POUR DÉLIBÉRATION
1	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025
2	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE (CAB)
3	DÉCOMPTE DES ÉCHANGES FINANCIERS ENTRE LA VILLE ET LA CAB - ANNÉE 2023
4	RESTITUTION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE A LA VILLE DE BERGERAC EN VUE DE CESSIION
5	CONVENTION DE CO-FINANCEMENT VILLE CAB - ÉTUDE "ENTRÉES DE VILLE" - ACTION CŒUR DE VILLE
6	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE CONSOMMABLES DE CUISINE
7	CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF RESTAURATION ORGUE DE CHŒUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME
8	FACTURATION DES COÛTS DE TRANSPORT ET DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN IVRESSE PUBLIQUE MANIFESTE PAR LA POLICE MUNICIPALE
9	ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE
10	ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024
11	OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
12	ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BILAN DE LA CONCERTATION

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD	
--------------------	---

Le secrétaire de séance,

Julie TEJERIZO	
----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

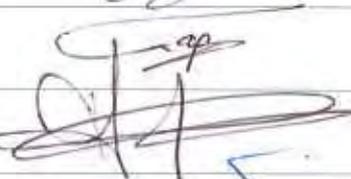
Laurence ROUAN	
----------------	---

Charles MARBOT	
----------------	--

Josie BAYLE	Bayle
-------------	-------

Éric PROLA	
------------	--

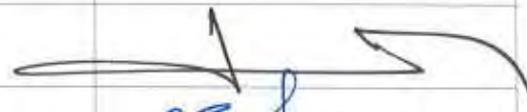
Marie-Lise POTRON	
-------------------	--

Gérald TRAPY	
--------------	--

Marie-Claude ANDRIEUX	
-----------------------	--

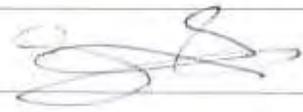
Christophe DAVID-BORDIER	
--------------------------	--

Joaquina WEINBERG	
-------------------	--

Alain BANQUET	
---------------	--

Christian BORDENAVE	
---------------------	--

Marc LETURGIE	
---------------	--

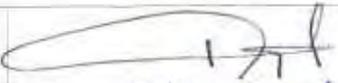
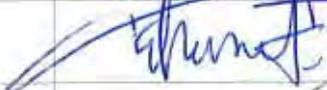
Joël KERDRAON	
---------------	---

Marie-Hélène SCOTTI	
---------------------	--

Stéphane FRADIN	
-----------------	--

Michaël DESTOMBES	
-------------------	--

Joëlle ISUS	
-------------	--

Jean-Claude REY	
Marion SOK CHAMBERON	
Fabien RUET	
Hélène LEHMANN	
Jacqueline SIMONNET	
Christine FRANCOIS	
Catherine TAVEAU	